

# **Etats financiers consolidés**

**Exercice clos le 31 mars 2021**

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>(3)</b>	<b>8 785</b>	<b>8 201</b>
Coût des ventes		(7 400)	(6 740)
Frais de recherche et développement	(4)	(318)	(302)
Frais commerciaux	(5)	(230)	(223)
Frais administratifs	(5)	(403)	(368)
Autres produits/(charges)	(6)	(134)	(23)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>300</b>	<b>545</b>
Produits financiers	(7)	4	6
Charges financières	(7)	(72)	(82)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>232</b>	<b>469</b>
Impôt sur les bénéfices	(8)	(63)	(118)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(13)	83	102
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>252</b>	<b>453</b>
Résultat net des activités non poursuivies	(9)	7	21
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>259</b>	<b>474</b>
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		247	467
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		12	7
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
· aux propriétaires de la société mère		240	446
· aux participations ne donnant pas le contrôle		12	7
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
· aux propriétaires de la société mère		7	21
· aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat net par action (en €)</b>			
· Résultat de base	(10)	0,94	2,08
· Résultat dilué	(10)	0,94	2,06

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
<b>Résultat net de la période</b>		<b>259</b>	<b>474</b>
Réévaluation des engagements de retraites à prestations définies	(29)	108	37
Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	(13)/(14)	3	(6)
Impôt sur les éléments non recyclables	(8)	(7)	(4)
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>		<b>104</b>	<b>27</b>
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>		-	(1)
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture		4	(4)
Réserve des coûts de couverture		(7)	(4)
Ecart de conversion (*)	(23)	14	(163)
Impôt sur les éléments recyclables	(8)	(1)	3
<b>Eléments recyclables en résultat</b>		<b>10</b>	<b>(168)</b>
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>	(13)	2	(89)
<b>RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE</b>		<b>373</b>	<b>333</b>
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		360	329
- aux participations ne donnant pas le contrôle		13	4
Résultat global consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère et provenant des :			
- Activités poursuivies		353	308
- Activité non poursuivies		7	21
Résultat global consolidé attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et provenant des :			
- Activités poursuivies		13	4
- Activité non poursuivies		-	-

(\*) n'inclut aucun écart de conversion sur la réserve d'écarts actuariels au 31 Mars 2021 (€ 2 millions au 31 Mars 2020)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## BILAN CONSOLIDE

## Actif

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Écarts d'acquisition	(11)	9 200	1 567
Immobilisations incorporelles	(11)	2 800	470
Immobilisations corporelles	(12)	2 550	1 371
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	(13)	1 466	693
Autres titres de participation	(14)	77	60
Autres actifs non courants	(15)	435	233
Impôts différés	(8)	541	234
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>17 069</b>	<b>4 628</b>
Stocks et en-cours	(17)	2 962	1 743
Actifs sur contrat	(18)	2 715	1 644
Clients et comptes rattachés	(19)	2 299	1 581
Autres actifs opérationnels courants	(20)	1 913	1 192
Autres actifs financiers courants	(25)	28	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(26)	1 250	2 175
<b>Total des actifs courants</b>		<b>11 167</b>	<b>8 380</b>
Actifs destinés à la vente	(9)	330	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>28 566</b>	<b>13 008</b>

## Capitaux propres et passif

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	(23)	9 039	3 271
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		78	57
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>9 117</b>	<b>3 328</b>
Provisions non courantes	(22)	295	160
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(29)	1 359	491
Emprunts non courants	(27)	1 651	772
Dettes non courantes sur contrats de location	(27)	590	465
Impôts différés	(8)	108	17
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>4 003</b>	<b>1 905</b>
Provisions courantes	(22)	2 014	853
Emprunts courants	(27)	526	270
Dettes courantes sur contrats de location	(27)	161	131
Passifs sur contrat	(18)	5 457	3 148
Fournisseurs et comptes rattachés	(16)	3 207	1 653
Autres passifs opérationnels courants	(21)	3 464	1 720
<b>Total des passifs courants</b>		<b>14 829</b>	<b>7 775</b>
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	(9)	617	-
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>28 566</b>	<b>13 008</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
<b>Résultat net</b>		<b>259</b>	<b>474</b>
Dotation aux amortissements et dépréciations	(11)/(12)	391	293
Charge relative aux paiements fondés sur des actions	(30)	10	25
Coût de l'endettement financier net et coût net des couvertures de change, net des intérêts financiers reçus et payés (a), et autres variations de provisions		(28)	(30)
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés		6	4
Plus/moins-values sur cessions d'actifs		(11)	(2)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(13)	(27)	(22)
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat	(8)	(70)	61
<b>Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation - hors variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>530</b>	<b>803</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation (b)</b>	<b>(16)</b>	<b>(985)</b>	<b>(327)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation</b>		<b>(455)</b>	<b>476</b>
<i>Dont flux opérationnels liés aux activités non poursuivies</i>		-	-
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		17	4
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)		(265)	(274)
Augmentation/(diminution) des autres actifs non courants	(15)	12	(7)
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise (*)		(1 699)	(61)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie cédée		(8)	(30)
<b>Variation nette de la trésorerie liée aux investissements</b>		<b>(1 943)</b>	<b>(368)</b>
<i>Dont flux d'investissements liés aux activités non poursuivies</i>	(9)	(8)	(31)
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle (**)		1 967	60
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle		(6)	(1 240)
Emissions d'emprunts obligataires	(27)	750	700
Remboursements d'emprunts obligataires	(27)	-	(879)
Variation nette des emprunts courants et non courants	(27)	(1 089)	110
Variation nette des dettes sur contrats de location	(27)	(110)	(103)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers courants	(27)	(55)	(5)
<b>Variation nette de la trésorerie liée au financement</b>		<b>1 457</b>	<b>(1 357)</b>
<i>Dont flux de financement liés aux activités non poursuivies</i>		-	-
<b>(DIMINUTION)/AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		<b>(941)</b>	<b>(1 249)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		2 175	3 432
Incidence des variations de taux de conversion		21	(11)
Transfert vers actifs destinés à la vente		(5)	3
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN FIN DE PERIODE</b>	<b>(26)</b>	<b>1 250</b>	<b>2 175</b>
<i>(a) Net des intérêts reçus et payés</i>		(28)	(57)
<i>(b) Impôts payés</i>		(94)	(102)

(\*) Principalement due au prix d'acquisition de Bombardier Transport qui est partiellement payé en trésorerie pour € 2,0 milliards (voir Note 1.1), nette de la trésorerie acquise pour € 0,4 milliard.

(\*\*) Principalement due à l'émission d'instruments de capitaux propres finalisée le 7 décembre 2020 pour un montant d'environ € 2 milliards dans le cadre de l'acquisition de Bombardier Transport (voir Note 1.1)

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
<b>Analyse de la variation de la trésorerie nette/(endettement net)</b>		
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(941)	(1 249)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers courants	55	5
Variation nette des obligations	(750)	179
Variation nette des emprunts courants et non courants	1 089	(110)
Dette nette des entités acquises/cédées à leur date d'acquisition/cession et autres variations	(1 530)	28
Diminution/(Augmentation) de l'endettement net	(2 077)	(1 147)
<b>Trésorerie nette/(Endettement net) en début de période</b>	<b>1 178</b>	<b>2 325</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE/(ENDETTEMENT NET) EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>(899)</b>	<b>1 178</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'e, à l'exception du nombre d'actions)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Ecart actuariels	Couverture des flux de trésorerie	Réserve de conversion	Capitaux propres - attribuable aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres - attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Au 31 mars 2019</b>	<b>223 572 313</b>	<b>1 565</b>	<b>931</b>	<b>2 366</b>	<b>(311)</b>	<b>-</b>	<b>(460)</b>	<b>4 091</b>	<b>68</b>	<b>4 159</b>
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	(9)	36	(3)	(162)	(138)	(3)	(141)
Résultat net de la période	-	-	-	467	-	-	-	467	7	474
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>458</b>	<b>36</b>	<b>(3)</b>	<b>(162)</b>	<b>329</b>	<b>4</b>	<b>333</b>
Variation d'intérêts et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	(9)	(9)
Dividendes	-	-	-	(1 234)	-	-	-	(1 234)	(6)	(1 240)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	2 181 741	15	45	(5)	-	-	-	55	-	55
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	219 728	1	4	25	-	-	-	30	-	30
<b>Au 31 mars 2020</b>	<b>225 973 782</b>	<b>1 581</b>	<b>980</b>	<b>1 610</b>	<b>(275)</b>	<b>(3)</b>	<b>(622)</b>	<b>3 271</b>	<b>57</b>	<b>3 328</b>
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	(5)	102	6	11	113	1	114
Résultat net de la période	-	-	-	247	-	-	-	247	12	259
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>242</b>	<b>102</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>360</b>	<b>13</b>	<b>373</b>
Variation d'intérêts et autres	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	14	13
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Augmentation de capital par émission de titres	144 262 351	1 011	4 046	52	-	-	-	5 109	-	5 109
Mise à la juste valeur de la contrepartie transférée	-	-	287	-	-	-	-	287	-	287
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	862 298	5	-	(5)	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres et autres	103 362	1	2	10	-	-	-	13	-	13
<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>371 201 793</b>	<b>2 598</b>	<b>5 315</b>	<b>1 908</b>	<b>(173)</b>	<b>3</b>	<b>(611)</b>	<b>9 039</b>	<b>78</b>	<b>9 117</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE .....	10
NOTE 1.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET CHANGEMENTS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	10
B.	PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET RECOURS A DES ESTIMATIONS .....	17
NOTE 2.	PRINCIPES COMPTABLES .....	17
C.	INFORMATIONS SECTORIELLES.....	26
NOTE 3.	INFORMATIONS SECTORIELLES.....	26
D.	AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT .....	28
NOTE 4.	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT .....	28
NOTE 5.	FRAIS COMMERCIAUX ET FRAIS ADMINISTRATIFS .....	29
NOTE 6.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES .....	29
NOTE 7.	RESULTAT FINANCIER.....	30
NOTE 8.	IMPÔT SUR LES BENEFICES .....	31
NOTE 9.	RESULTATS DES ACTIVITES NON POURSUIVIES ET ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	33
NOTE 10.	RESULTAT PAR ACTION .....	35
E.	ACTIFS NON COURANTS .....	36
NOTE 11.	ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	36
NOTE 12.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	39
NOTE 13.	PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES .....	42
NOTE 14.	AUTRES TITRES NON CONSOLIDES .....	44
NOTE 15.	AUTRES ACTIFS NON COURANTS .....	45
F.	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT.....	46
NOTE 16.	ANALYSE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT .....	46
NOTE 17.	STOCKS ET EN-COURS.....	46
NOTE 18.	ACTIFS/(PASSIFS) NETS SUR CONTRATS.....	47
NOTE 19.	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS.....	48
NOTE 20.	AUTRES ACTIFS OPERATIONNELS COURANTS.....	48
NOTE 21.	AUTRES PASSIFS OPERATIONNELS COURANTS .....	49
NOTE 22.	PROVISIONS.....	49
G.	CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES .....	52
NOTE 23.	CAPITAUX PROPRES.....	52
NOTE 24.	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES .....	52

H.	FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	53
NOTE 25.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS .....	53
NOTE 26.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	53
NOTE 27.	DETTE FINANCIERE.....	53
NOTE 28.	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS .....	55
I.	ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME, ET REMUNERATIONS FONDEES SUR DES ACTIONS .....	65
NOTE 29.	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES.....	65
NOTE 30.	PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS .....	71
NOTE 31.	FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	75
J.	PASSIFS EVENTUELS ET CONTENTIEUX .....	76
NOTE 32.	PASSIFS EVENTUELS .....	76
NOTE 33.	CONTENTIEUX.....	77
K.	AUTRES INFORMATIONS .....	84
NOTE 34.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	84
NOTE 35.	PARTIES LIEES.....	84
NOTE 36.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	85
NOTE 37.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	86

Alstom est un leader mondial de l'industrie du transport ferroviaire. Ainsi, le Groupe offre une gamme complète de solutions composée de matériels roulant, systèmes, services et de signalisation pour le transport ferroviaire passagers et fret. Il bénéficie d'un marché porteur avec des fondamentaux solides. Les principaux facteurs de marché sont l'urbanisation, les préoccupations environnementales, la croissance économique, les dépenses publiques et la transformation digitale.

Dans ce contexte, Alstom a su construire une présence à la fois locale et mondiale qui le distingue de la plupart de ses concurrents et lui donne une proximité avec ses clients et une grande flexibilité industrielle. Son offre, l'une des plus complètes et des plus intégrées du marché, et sa position parmi les leaders technologiques placent Alstom dans une situation unique pour bénéficier de la croissance mondiale du marché des transports ferroviaires. Enfin, pour générer une croissance profitable, Alstom met l'accent sur l'excellence opérationnelle et l'évolution de son mix produit.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 mai 2021. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires d'Alstom lors de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2021.

## **A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE**

### **NOTE 1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET CHANGEMENTS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

#### **1.1 Evenements significatifs**

##### **1.1.1 Acquisition de Bombardier Transport**

Le 1 décembre 2020, Alstom et Bombardier ont annoncé que toutes les autorisations réglementaires nécessaires pour la réalisation de la vente de Bombardier Transport à Alstom ont été obtenues.

Le 29 janvier 2021, Alstom a annoncé la réalisation de l'acquisition de Bombardier Transport. Tirant parti de sa stratégie claire "Alstom in Motion" ainsi que de ses fondamentaux opérationnels et de sa trajectoire financière solides, Alstom, en intégrant Bombardier Transport, renforcera son leadership sur un marché de la mobilité durable en plein essor, en atteignant une taille critique dans toutes les géographies et en intégrant de nouvelles solutions et actifs pour mieux accompagner ses clients à travers le monde. Le Groupe élargi a un chiffre d'affaires pro forma 2020/21 combiné d'environ € 14,0 milliards et un carnet de commande combiné de 74,5 milliards d'euros. Il emploie 71 700 personnes dans 70 pays, possède des capacités d'innovation en R&D sans précédent et un portefeuille complet de produits et de solutions.

#### **Prix et Financement**

Le prix de référence s'est établi à 5,5 milliards d'euros, contre une fourchette de prix entre € 5,5 et € 5,9 milliards communiquée le 16 septembre 2020. Le produit de l'acquisition s'élève à € 4,4 milliards qui incluent l'impact du mécanisme d'ajustement de trésorerie minimum basé sur une position de trésorerie nette négative de Bombardier Transport au 31 décembre 2020 et d'autres ajustements contractuels pour un montant de € 1,1 milliard.

Alstom a également procédé, le 29 janvier 2021, au remboursement des € 0,75 milliard de fonds propres apportés par la CDPQ (Caisse de dépôt et placement du Québec) et Bombardier Inc. entre février 2020 et janvier 2021.

Le financement du prix d'acquisition a été réalisé comme suit :

Comme établi dans le "Sale and Purchase Agreement" (SPA), la majeure partie du prix d'acquisition, pour un total de € 3,1 milliards, a été payé par actions via une compensation de créance prenant la forme d'augmentations de capital réservées et souscrites par :

- Une filiale de la CDPQ, CDP Investissements Inc, avec deux augmentations de capital ; une première de € 1,9 milliards, soit 47 469 213 nouvelles actions ordinaires émises ; une seconde de € 0,7 milliard, soit 17 210 934 nouvelles actions ordinaires émises ;
- Bombardier UK pour un montant de € 500 millions, soit 11 504 149 nouvelles actions ordinaires émises.

La part résiduelle du prix d'acquisition, € 2,0 milliards, a été payée en numéraire. Elle a été financée par l'émission d'instruments de capitaux propres, finalisée le 7 décembre 2020, pour environ € 2 milliards avec 68 078 055 nouvelles actions ordinaires émises.

Le prix d'acquisition contractuel a été calculé en euros. Celui-ci a partiellement été payé à Bombardier UK en dollars américains au taux de change EUR/USD préétabli d'environ 1/1,17. Ce paiement en dollars américain fait l'objet d'une couverture, dont la part efficace a été comptabilisée en écarts d'acquisition pour € (64) millions et dont la part inefficace a été reconnue en résultat financier pour € (19) millions (voir Note 7).

### Comptabilisation du prix d'acquisition

D'un point de vue comptable, la contrepartie transférée s'élève à € 5,4 milliards. Elle correspond à la somme des justes valeurs des actions et de la trésorerie transférées par Alstom à la date de clôture. Le nombre d'actions Alstom a été déterminé à partir du prix d'acquisition contractuel. En conséquence et conformément à IFRS3, la souscription par mécanisme de compensation a été évaluée à partir de la juste valeur des actions Alstom émises à la date de transaction, qui correspond à la valeur de marché des actions Alstom au 29 janvier 2021.

<i>Nombre d'actions attribuées à CDPQ et Bombardier Inc. (déterminé à partir du prix d'acquisition établi dans le SPA)</i>	76 184 296
<i>Cours de clôture de l'action Alstom le 29 janvier 2021 (en €)</i>	44,86
Juste valeur de la contrepartie souscrite par Alstom via le mécanisme de compensation (en millions d'€)	3 418
Contrepartie payée en numéraire (en € millions)	1 964
<b>Juste valeur de la contrepartie transférée (en € million)</b>	<b>5 382</b>

En outre, les actifs et passifs identifiables de Bombardier Transport ont été évalués à la juste valeur à la date de prise de contrôle par Alstom. L'allocation préliminaire du prix d'acquisition de Bombardier Transport aux actifs et passifs acquis est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Juste valeur au 29 janvier 2021
Immobilisations incorporelles	(11)	2 365
Immobilisations corporelles	(12)	1 197
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	(13)	713
Stocks et en-cours	(17)	1 157
Actifs / (Passifs) nets sur contrat	(18)	(2 676)
Autres actifs / (passifs) nets (*)		(3 094)
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(29)	(934)
Dette financière nette	(27)	(1 133)
Impôts différés nets actifs / (passifs)	(8)	152
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		(13)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS/(PASSIFS) ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE</b>		<b>(2 266)</b>
<b>Contrepartie transférée</b>		<b>5 382</b>
<b>Ecart d'acquisition provisoire</b>		<b>7 648</b>

(\*) incluant € 1 509 millions de provisions (voir note 22)

Les justes valeurs des immobilisations incorporelles et corporelles et des participations dans les coentreprises et entreprises associées acquises ont été déterminées selon les méthodes suivantes :

Actifs acquis	Description de la méthode d'évaluation
<b>Immobilisations incorporelles relatives au portefeuille client : Carnet de commandes / Relation client / Options / Appels d'offres</b>	Approche "des gains excédentaires" (bénéfices excédentaires multi-périodes). Cette méthode prend en compte la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nets attendus issus des contrats clients ou relations clients, après rémunération des actifs ayant contribué à l'exécution des contrats.
<b>Immobilisations incorporelles relatives aux technologies</b>	Approche par la méthode des redevances et des bénéfices excédentaires multi-périodes. Le modèle "des redevances" prend en compte la valeur actualisée des économies attendues sur les redevances qui résulteront des technologies détenues en propre. L'approche par les coûts reflète la juste valeur d'un actifs à partir des coûts engagés (ou à engager) nécessaires au développement d'un actif similaire, après prise en compte de son obsolescence.
<b>Immobilisations corporelles</b>	Approche par les comparables de marché et la méthode du coût. Le modèle d'évaluation prend en compte les prix de marché d'actifs similaires lorsqu'ils sont disponibles, et des coûts de remplacement amortis dans certains cas.
<b>Participations dans les coentreprises et entreprises associées</b>	Méthode d'actualisation des dividendes (Discounted Dividend Method), Méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (Discounted Cash Flows Method), et/ou, situation nette.

A la date d'acquisition, la juste valeur provisoire des immobilisations incorporelles relatives au portefeuille clients s'élève à € 1 892 millions et celle des technologies acquises s'élève à € 466 millions.

Conformément à IFRS3, Alstom a évalué et comptabilisé des actifs et passifs d'impôts différés issus de la ré-évaluation des actifs acquis et passifs pris en charge dans le cadre de la transaction conformément à IAS 12 « Impôts sur le résultat », en prenant en compte le taux d'imposition applicable de chacune des entités auxquels ils appartiennent.

Le Groupe pourra ajuster les montants provisoirement reconnus s'il prend connaissance d'informations complémentaires relatives à des faits et des circonstances préalables à l'acquisition dans les douze mois suivants la date d'acquisition. S'il y a lieu, ces ajustements seront reconnus rétrospectivement en contrepartie de l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition provisoire s'établit à € 7,6 milliards au 31 mars 2021.

L'écart d'acquisition s'explique avant tout par la main-d'œuvre de Bombardier Transport, son portefeuille de contrats de produits et de solutions, les synergies attendues de l'intégration de Bombardier Transport dans Alstom (y compris des gains de productivité) et par de nouvelles opportunités commerciales portées par les tendances actuelles du marché.

## **Autres éléments relatifs à l'acquisition**

Le Groupe a encouru € (102) millions de frais relatifs à l'acquisition. Ils incluent des honoraires juridiques, de conseil, des frais comptables et d'évaluation, des frais bancaires et autres honoraires ou frais imputables à l'acquisition de Bombardier Transport. Ces coûts ont été constatés conformément à IFRS 3, et reconnus en charges de l'exercice dans lequel ils sont survenus et le service a été délivré (voir note 6).

Les frais issus des augmentations de capital ont été comptabilisés en diminution des capitaux propres dès lors qu'ils étaient jugés inhérents à ces mêmes opérations sur capital pour un montant de € (29) millions après impôt.

Conformément à IFRS 3, les relations de couvertures relatives à l'activité commerciale de Bombardier Transport ont été revues à la date d'acquisition. Les instruments dérivés de change restants ont par conséquent été ré-affectés à de nouvelles relations de couvertures au 29 janvier 2021, conduisant à la couverture de contrats commerciaux évaluée à partir du taux de change applicable à la date d'acquisition. La mise à jour des taux de couverture entraîne une amélioration de la marge brute des contrats de € 30 millions (comparativement aux taux de couverture utilisée par Bombardier Transport) qui sera reconnue sur les exercices 2020/21 à 2026/27.

Depuis l'acquisition, Bombardier Transport a contribué au chiffre d'affaires du Groupe pour € 1 125 millions et au résultat net pour € (60) millions. Cela inclut les amortissements des écarts d'évaluation pour € (71) millions sur l'exercice clos le 31 mars 2021.

Sur une base pro forma, si l'acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2020, la direction estime que le chiffre d'affaires consolidé aurait été de € 14,0 milliards, et le résultat net consolidé de l'exercice aurait été de € (0,8) milliard.

## **Actionnariat et gouvernance**

La CDPQ est devenue l'actionnaire principal avec 17,5% du capital d'Alstom. La CDPQ est engagée dans une approche d'investissement de long terme avec un historique d'investissement important dans les infrastructures et le transport.

Conformément aux résolutions approuvées lors de l'Assemblée Générale d'Alstom qui s'est tenue le 29 octobre 2020, Mme Kim Thomassin, représentante de la CDPQ, et M. Serge Godin rejoignent le Conseil d'Administration d'Alstom. M. Benoît Raillard a été nommé censeur par le Conseil d'Administration d'Alstom sur proposition de la CDPQ.

## **Prochaines étapes**

Alstom poursuivra et finalisera les ventes de certains actifs du Groupe combiné en ligne avec les engagements décrits dans le communiqué de presse de la Commission Européenne du 31 juillet 2020. Ces actifs ont été reclassés en actifs destinés à être cédés (voir note 9) :

- Un transfert de la contribution de Bombardier Transport au train à grande vitesse V300 ZEFIRO et une offre de licence à Hitachi pour le train conjointement développé par Hitachi et Bombardier Transport dans les futures appels offres à très grande vitesse au Royaume-Uni ;
- la cession du "Coradia Polyvalent" d'Alstom et du site de production de Reichshoffen en France ;
- la cession de la plateforme Bombardier TALENT 3 et des capacités de production dédiées situées sur le site d'Hennigsdorf en Allemagne.

Les engagements pris concernant certaines unités de signalisation embarquée et certains systèmes de gestion du contrôle des trains (TCMS) sont en cours de mise en oeuvre.

Les cessions se feront dans le respect des procédures sociales applicables et des consultations avec les représentants du personnel.

## 1.1.2 Crise du Covid-19

Le groupe Alstom exerce ses activités dans de nombreux pays fortement touchés par la pandémie de Covid-19. En conséquence, les opérations du Groupe ont été affectées par les confinements et les perturbations résultant des mesures gouvernementales pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Ces mesures ont affecté notre chaîne d'approvisionnement et les chaînes de production en général, ce qui a eu un impact sur le calendrier de plusieurs projets. La crise sanitaire a également eu un impact sur la dynamique des appels d'offres au cours des premiers trimestres 2020, avec un décalage de l'activité commerciale.

Dans ce contexte, après avoir mis en place les mesures d'hygiène et de sécurité nécessaires pour protéger l'ensemble de ses collaborateurs et parties prenantes, le Groupe a mis tout en œuvre pour assurer l'exécution agile et responsable de ses activités dans chacun des pays où il opère en s'adaptant rapidement aux changements liés à la situation de la crise sanitaire publique et se conformant aux décisions des autorités locales. Nos activités commerciales ont fait preuve d'une bonne résilience et, au deuxième semestre, à l'exception d'un impact modéré sur l'activité de service, les opérations se sont déroulées à un rythme en ligne avec les conditions préexistantes à la crise de la Covid-19. Les performances commerciales ont également été très positives au dernier trimestre de l'exercice, indiquant une dynamique positive du marché.

Alors que l'objectif principal était d'assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs afin d'assurer la continuité de l'exécution des projets, le Groupe a mis en place des mesures de réduction des coûts dans toute l'entreprise. Les habitudes de travail des employés ont été adaptées et les voyages et événements non-essentiels limités. Le Groupe a également encouragé la modération salariale et appliqué un contrôle strict sur les recrutements additionnels. L'entreprise a redéfini les investissements prioritaires pour protéger sa trésorerie, tout en conservant ses investissements en R&D à un niveau nécessaire au succès de sa stratégie "Alstom in Motion". Dans le cadre de la crise de la Covid-19, et dans un esprit de responsabilité envers l'ensemble de ses parties prenantes, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 11 mai 2020, a décidé à titre exceptionnel de ne pas proposer de distribution de dividende lors de la prochaine assemblée des actionnaires du 8 juillet 2020.

Le Groupe a été principalement affecté par la pandémie de Covid-19 au premier trimestre de son exercice 2020/21, avec des coûts supplémentaires s'élevant à € 68 millions, dont des coûts non-productifs et des coûts additionnels liés spécifiquement au Covid-19. Les coûts non-productifs correspondent à l'impossibilité pour certains employés de se déplacer sur leur lieu de travail en raison des confinements liés au Covid-19 et les coûts additionnels sont principalement liés au nettoyage et à l'achat d'équipements de protection pour protéger nos employés du virus.

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les activités du Groupe affecte l'ensemble du compte de résultat et du bilan et pas seulement des postes individuels.

## **Bénéfice (perte) estimé à l'achèvement des contrats comptabilisé sur la base du pourcentage d'avancement**

Les coûts non-productifs et dédiés au Covid-19 ne sont pas inclus dans la mesure de l'avancement des projets et ne génèrent pas de chiffre d'affaires. Ils ont été comptabilisés dans l'état primaire du compte de résultat sous la rubrique coût des ventes.

## **Dépréciation d'actifs**

Des tests de dépréciation ont été réalisés sur le goodwill (voir note 11), les immobilisations corporelles, incorporelles et les impôts différés (voir note 8) sans risque de dépréciation identifié à fin mars 2021. Les événements liés au Covid-19 ont conduit le Groupe à élaborer un business plan utilisé pour le test de dépréciation réalisé dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du Groupe, sur la base de ses meilleures estimations raisonnables et de la visibilité disponible pour ses opérations au 31 mars 2021. Par ailleurs, une analyse de sensibilité a été réalisée sur les hypothèses clés qui n'entraîneraient pas une perte de valeur du goodwill étant donné que la valeur recouvrable excède toujours sa valeur comptable.

## **Liquidité et position bilanciale**

Au 31 mars 2021, le Groupe dispose d'une liquidité totale d'environ 4 500 millions d'euros, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les lignes de crédit disponibles non tirées. Le Groupe dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses opérations à l'avenir.

## **Subventions gouvernementales**

Le cas échéant, les subventions au titre des différents régimes de chômage techniques et partiels mis en place par les pays où le Groupe est implanté ont été comptabilisées en déduction des frais de personnel.

## **Risque et incertitudes**

La crise n'a pas révélé de nouveaux facteurs de risque pour le Groupe.

### **1.1.3 Actionnariat et indice boursier**

Le comité de pilotage des indices Euronext a décidé d'introduire Alstom dans la liste des 40 valeurs composant l'indice français CAC40. Cette introduction est effective depuis le 21 septembre 2020.

La CDPQ est désormais l'actionnaire principal avec 17,48% du capital social d'Alstom. Bouygues détient 3,12% du capital social du groupe avec des placements réussis en novembre 2020 et mars 2021.

## **1.2 Variation de périmètre**

### **1.2.1 Variation de l'exercice**

#### **Acquisition de Bombardier Transport**

Le 29 janvier 2021, Alstom a annoncé la finalisation de l'acquisition de Bombardier Transport (voir Note 1.1).

#### **SpeedInnov**

Au travers de sa filiale SpeedInnov, co-entreprise créée en 2015 avec l'ADEME, Alstom se concentre sur son projet de "Train à Très grande Vitesse du futur" qui permettra de réduire ses coûts d'acquisition et d'exploitation d'au moins 20%, d'optimiser son empreinte environnementale et de développer son offre commerciale dans le but d'améliorer l'expérience voyageur. Dans ce contexte, Alstom a participé à une augmentation de capital de la société pour un

montant de € 27 millions d'euros au cours du mois de juin 2020, augmentant sa participation de 71,0% à 74,0%, sans entrainer de changement dans la méthode de consolidation (contrôle conjoint).

## Autres acquisitions

Le 30 juin 2020, Alstom a acquis la totalité des actions d'IBRE (International Braking & Railway Equipment), une société basée en France et renommée "Alstom IBRE". Cette société est spécialisée dans le développement, la production et la fourniture de disques de freins ferroviaires. Leurs produits fiables et de haute qualité sont reconnus par les plus importantes administrations ferroviaires européennes. L'entité est consolidée en intégration globale dans les comptes du Groupe.

Le 1er mars 2021, Alstom a acquis la totalité des actions de B&C Transit. Cette société de construction et de conception technique est spécialisée dans le transport ferroviaire et opère aux États-Unis et au Canada.

Le 31 mars 2021, Alstom a acquis la totalité des actions de RSB BV. Cette société basée à Rotterdam fournit des services de maintenance de matériel roulant pour le transport de marchandises et de passagers aux Pays-Bas.

Le tableau ci-dessous présente l'impact cumulé des autres acquisitions selon la recommandation de l'IFRS 3 :

<b>Autres acquisitions</b>	
Total des actifs non courants	17
Total des actifs courants	46
<b>Total de l'actif</b>	<b>63</b>
Total des passifs non courants	11
Total des passifs courants	18
<b>Total du passif</b>	<b>29</b>
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS/(PASSIFS) ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE</b>	<b>34</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>77</b>
<b>Ecarts d'acquisition provisoires</b>	<b>43</b>

Les écarts d'acquisition provisoires s'élèvent à € 43 millions pour les autres acquisitions. Les affectations du prix d'achat ne sont pas totalement achevées et seront finalisées dans les douze mois suivant la date d'acquisition. Leurs contributions au chiffre d'affaires du groupe ne sont pas significatives.

## **B. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET RECOURS A DES ESTIMATIONS**

### **NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES**

#### **2.1 Base d'établissement des comptes consolidés**

Les états financiers consolidés d'Alstom de l'exercice clos le 31 mars 2021 sont présentés en millions d'euros, et ont été établis :

- Conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 mars 2021 ;
- En utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2020, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire présentées ci-après.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://www.efrag.org/Endorsement>

#### **2.2 Nouvelles normes et interprétations d'applications obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2020**

Plusieurs amendements sont applicables au 1er avril 2020 :

- amendements aux références aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Réforme du benchmark des taux d'intérêt de référence ; le Groupe a choisi d'adopter par anticipation ces amendements tels qu'ils sont exprimés dans les états financiers consolidés du Groupe au 31 mars 2020 ;
- amendement à l'IFRS 16 : "Allègement de loyers liés à la Covid 19" ;
- amendements à l'IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" ;
- amendements à l'IAS 1 et à l'IAS 8 : Modification de la définition du terme "significatif" ;
- modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.

Les quatre derniers amendements en vigueur au 1er avril 2020 pour Alstom n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

#### **2.3 Nouvelles normes et interprétations d'application non encore obligatoire**

Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne d'application non encore obligatoire

- Amendements à l'IFRS 9, à l'IAS 39, à l'IFRS 7, à l'IFRS 4 et l'IFRS 16 : Réforme du benchmark des taux d'intérêt de référence Phase 2. Les amendements seront applicables à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2021.

Le groupe a choisi de ne pas adopter ces amendements de manière anticipée et travaille actuellement à sa transition vers les nouveaux taux d'intérêts de référence. Alstom ne s'attend pas à ce que cette réforme ait d'impact significatif sur ses états financiers consolidés.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

- Amendements à l'IFRS 16 : Allègement de loyers liés à la Covid 19 intervenu après le 30 juin 2021. Ces amendements sont applicables aux exercices ouverts après le 1er avril 2021 ;

- plusieurs amendements portant sur l'IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", IAS 16 "Immobilisations corporelles", IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", et les améliorations annuelles 2018-2020. Tous ces amendements seront applicables aux exercices ouverts après le 1er janvier 2022 ;
- amendements à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" : Classification des passifs comme « courants » ou « non courants ». Ces amendements seront applicables à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2023 ;
- amendements à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" et à l'Enoncé des Pratiques N°2 IFRS concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables. Ces amendements seront applicables à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2023 ;
- amendements à la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" : modification de la définition du terme « estimations comptables ». Ces amendements seront applicables à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2023.

Les impacts potentiels de ces nouveaux amendements sont en cours d'analyse.

## 2.4 Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter le montant des actifs et des passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge des "contrats de construction" et contrats de services à long terme et provisions y afférant

Le chiffre d'affaires et la marge brute de la plupart des "contrats de construction" et contrats de services à long terme qui remplissent les critères de reconnaissance de revenu progressivement, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base du pourcentage de coûts encourus à date rapportés à l'ensemble des coûts attendus à l'achèvement. De plus, si la revue du projet laisse apparaître une marge brute négative, la perte à terminaison estimée est immédiatement constatée.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du contrat. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation de la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat.

Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées sur une base contrat par contrat (une obligation de prestations correspondant dans la plupart des cas à un contrat). La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les obligations afférentes aux "contrats de construction" peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du projet, au non-respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou à des retards engendrés par des événements ou

des situations imprévues. De même, les obligations de garantie sont affectées par les taux de défaillance des produits, l'usure des matériels et le coût des opérations à réaliser pour revenir à un service normal.

Bien que le Groupe procède à une évaluation régulière et individualisée des risques, contrat par contrat, le coût réel entraîné par les obligations liées à un contrat peut s'avérer supérieur au montant initialement estimé. Il peut donc se révéler nécessaire de procéder à une ré-estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison lorsque le contrat est encore en cours ou à une ré-estimation des provisions lorsque le contrat est achevé.

#### Estimation des provisions sur litiges

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

#### Evaluation des impôts différés actifs

La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actif exige l'exercice du jugement de la Direction. Les sources futures de résultat taxable et les effets des stratégies fiscales d'ensemble du Groupe sont pris en considération pour cet exercice. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue détaillée des impôts différés par juridiction fiscale en prenant en compte la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée aux contrats en carnet, le budget et le plan à 3 ans, la durée du report en arrière et la date d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant.

#### Evaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, des gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

#### Evaluation des actifs

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables et requiert donc, l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les droits d'utilisation d'actifs en location sont également fondés sur des hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

#### Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût, soit de leur valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont calculées sur la base d'une analyse des évolutions prévisibles de la demande, de la technologie et des conditions de marché afin d'identifier les stocks et en-cours obsolètes ou excédentaires. Si les conditions de marché se dégradaient au-delà des prévisions, des dépréciations complémentaires de stocks et en-cours pourraient s'avérer nécessaires.

## 2.5 Principales méthodes comptables

### 2.5.1 Principes de consolidation

#### Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère, « participations ne donnant pas le contrôle ».

Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe et enregistrées en capitaux propres.

#### Partenariats

Les partenariats concernent les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes. La classification de ces partenariats s'effectue sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords ainsi que d'autres faits et circonstances le cas échéant (voir aussi Note 13).

- **Activités conjointes**

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel le Groupe a des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité. Le groupe comptabilise les actifs et passifs, les produits et les charges, relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe. Une activité conjointe peut être organisée avec ou sans la mise en place d'une structure juridique (un véhicule) pour porter le partenariat.

- **Coentreprises**

Une coentreprise est un partenariat dans lequel le Groupe a un droit sur l'actif net d'une entité. Les intérêts dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

## Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est comprise entre 20% et 50%.

Le cas échéant, les principes comptables des entreprises associées sont harmonisés avec les principes comptables du Groupe.

Les intérêts dans les entreprises associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

### Méthode de la mise en équivalence

Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les entreprises associées et les co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, les méthodes comptables en lien avec les entreprises associées et co-entreprises ont été modifiées pour se mettre en conformité avec le cadre des IFRS.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris écarts d'acquisition et coûts de transaction. Les compléments de prix sont initialement évalués à la juste valeur et les ajustements ultérieurs sont comptabilisés dans le coût de l'investissement, lorsque leurs paiements sont probables et peuvent être mesurés avec une fiabilité suffisante.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée ou de la co-entreprise, constaté à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition. Ce dernier est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif. Dans le cadre d'une acquisition par étape d'une participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise, le Groupe utilise la méthode du coût pour comptabiliser le passage de la catégorie « Titres non consolidés » à la catégorie « Entreprises associées ».

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont présentées sur la ligne du bilan intitulée « Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation » et sur une ligne spécifique du compte de résultat intitulée « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » alors que les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition sont reconnus en réserves.

La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise.

Le cas échéant, la charge de dépréciation des participations dans les entreprises associées est enregistrée sur la ligne « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Quand, conformément aux dispositions de la norme IAS 28, les états financiers d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise utilisés pour l'application de la méthode de la mise en équivalence sont établis à des dates de reporting différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions ou événements significatifs qui se sont produits entre cette date et la date des états financiers de l'investisseur. En aucun cas l'écart entre les dates de reporting de l'entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit être supérieur à trois mois.

### 2.5.2 Actifs destinés à la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne séparée du bilan dès lors que (i) le Groupe a pris la décision de vendre le (les) actif(s) concerné(s) et (ii) la vente est considérée hautement probable. Ces

actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

### **2.5.3 Couverture des flux de trésorerie**

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la part efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global.

Si la couverture d'une transaction prévue conduisant à comptabiliser un actif non financier est qualifiée de couverture de flux de trésorerie, l'entité doit alors reclasser les profits ou pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, en résultat net au cours de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affectent le résultat net.

### **2.5.4 Conversion des états financiers dans une monnaie autre que l'euro**

La devise fonctionnelle d'une entreprise consolidée est la devise de l'environnement économique de base dans lequel cette entité réalise ses opérations. Dans la majorité des cas, la devise fonctionnelle correspond à la devise locale. Cependant, une devise fonctionnelle autre que la devise locale peut être retenue pour certaines entreprises dès lors qu'elle représente la devise des principales transactions réalisées par l'entité et qu'elle assure une représentation fidèle de son environnement économique.

Les actifs et passifs des entreprises dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en euros au cours en vigueur à la clôture de chaque période alors que les éléments de compte de résultat et de tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises ; ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au taux de clôture de chaque période.

### **2.5.5 Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 mars 2010 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3R.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition aussi appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise :

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du « goodwill » complet),
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquése évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison mère (méthode dite du « goodwill » partiel).

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

L'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur du prix d'acquisition augmenté du montant des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) dans l'entreprise acquise, et
- la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les compléments de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les variations de valeur ultérieures intervenant au-delà de la période de douze mois suivant l'acquisition sont systématiquement comptabilisées en contrepartie du résultat.

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

## **2.5.6 Chiffres d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles**

Evaluation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client. IFRS15 fournit des directives restrictives sur l'estimation du prix de transaction et spécialement les éléments de prix variables et les modifications de contrats. L'entité doit inclure dans le prix de transaction tout ou partie du montant de contrepartie variable estimé et/ou de modifications de contrats dans la mesure où il est hautement probable qu'aucun ajustement réduisant significativement le montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisé n'interviendra lorsque l'incertitude relative à ces éléments sera dénouée ultérieurement. L'introduction de cette contrainte sur l'estimation des révisions de prix d'une part, ainsi que sur la prise en compte d'amendements aux contrats en cours de négociation d'autre part, a conduit à reconnaître ces effets sur la valeur du contrat ultérieurement, c'est-à-dire lorsqu'ils deviennent exécutoires.

S'agissant des "contrats de construction", les réclamations ne sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat que lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

Les pénalités viennent dans un premier temps en augmentation des coûts du contrat, puis dans un deuxième temps en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont acceptées.

Enfin, une composante significative de financement doit être introduite à la hausse ou à la baisse dans le chiffre d'affaires, lorsque le calendrier des encaissements diffère substantiellement de la reconnaissance du chiffre d'affaires selon l'avancement par les coûts.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières, main-d'œuvre et coûts de garantie) et les coûts indirects. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les frais commerciaux et les frais administratifs ne sont pas inclus dans les coûts de production.

## Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires afférent à la vente de produits manufacturés est comptabilisé selon IFRS15 à un moment précis, c'est-à-dire principalement lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison. Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de services à court terme est comptabilisé également à un moment précis qui correspond à la réalisation de la prestation de service.

Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont comptabilisés en coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de la plupart des "contrats de construction" et contrats de services à long terme est comptabilisé en accord avec IFRS15 selon la méthode de l'avancement, car ils remplissent les conditions pour la reconnaissance du chiffre d'affaires progressivement : l'état d'avancement est défini selon l'avancement par les coûts. Le chiffre d'affaires est reconnu pour chaque obligation de prestation sur la base du pourcentage de coûts encourus à date rapportés à l'ensemble des coûts attendus à l'achèvement. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes constitue le chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux "contrats de construction" et aux contrats de services à long terme est calculé de la même manière. La différence entre le coût des ventes évalué en fonction de l'état d'avancement et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des coûts des contrats, du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux, sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de façon fiable, bien que le Groupe s'attende à recouvrer les coûts engagés pour remplir celui-ci, le chiffre d'affaires ne doit alors être comptabilisé qu'à hauteur des coûts engagés, jusqu'à ce qu'une évaluation raisonnable du contrat puisse être faite.

Les coûts encourus qui sont attribuables à de l'inefficacité significative au regard de la performance du Groupe et qui n'étaient pas reflétés dans le prix du contrat lorsque celui-ci a été négocié avec le client, ne doivent pas être inclus dans la mesure de l'avancement et doivent être comptabilisés en charges quand ils sont engagés.

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue à terminaison est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat. Les coûts d'offres sont comptabilisés directement en charges commerciales quand elles sont encourues.

### **2.5.7 Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des droits d'utilisation relatifs aux actifs en location**

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie – principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles en cours – ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que des droits d'utilisation relatifs aux actifs en location amortis ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. Dans la situation d'un test de dépréciation d'écart d'acquisition affecté à un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée, en premier lieu, sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs au prorata de leurs valeurs comptables.

Une unité génératrice de trésorerie se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Si un actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable est déterminée par unité génératrice de trésorerie.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est retenue comme étant représentative de la valeur recouvrable. L'évaluation réalisée s'appuie sur le plan interne à trois ans du Groupe. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance perpétuel à long terme pour les années ultérieures. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital.

Les pertes de valeur reconnues sur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprise.

Les pertes de valeur reconnues sur des actifs autres que les écarts d'acquisition peuvent faire l'objet de reprises au cours d'une période ultérieure ; ces reprises sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

## C. INFORMATIONS SECTORIELLES

### NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'organisation du Groupe, orientée « clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés pour délivrer des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (régions, sites, fonctions, contrats, produits). Aucun de ces axes pris indépendamment ne permet une mesure complète des résultats ou des actifs et passifs par segment.

L'information sectorielle émise à destination du comité exécutif du Groupe, principal décideur opérationnel, présente les indicateurs clés de performance au niveau du Groupe. Les décisions stratégiques et les allocations de ressources sont validées sur la base de ce reporting consolidé. L'information sectorielle présentée au niveau du Groupe est construite selon une méthode similaire à celles retenues dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

#### 3.1 Chiffre d'affaires par produit

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2021	31 mars 2020
Matériels roulants	4 530	3 942
Services	1 745	1 469
Systèmes	947	1 301
Signalisation	1 563	1 489
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>8 785</b>	<b>8 201</b>

#### 3.2 Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2021	31 mars 2020
Europe	5 316	4 675
<i>dont France</i>	<i>1 679</i>	<i>1 556</i>
Amériques	1 351	1 280
Asie/Pacifique	1 093	889
Afrique / Moyen-Orient / Asie Centrale	1 025	1 357
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>8 785</b>	<b>8 201</b>

Actifs non courants par pays d'origine

Les actifs non-courants par pays d'origine sont définis comme les actifs non-courants tels que présentés au bilan à l'exception de ceux directement associés à la dette financière, aux engagements de retraite et aux impôts différés actifs (voir section E).

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Europe	4 370	1 969
<i>dont France</i>	1 109	872
Amériques	790	169
Asie /Pacifique	1 519	330
Afrique/ Moyen-Orient/Asie Centrale	349	182
<b>Total hors écarts d'acquisition</b>	<b>7 028</b>	<b>2 650</b>
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>9 200</b>	<b>1 567</b>
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>16 228</b>	<b>4 217</b>

### 3.3 Carnet de commandes

Détail par produits

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Matériels roulants	39 052	20 677
Services	24 737	13 794
Systèmes	4 692	2 288
Signalisation	6 056	4 144
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>74 537</b>	<b>40 903</b>

Détail par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Europe	40 804	21 321
<i>dont France</i>	12 226	7 974
Amériques	10 491	5 539
Asie/Pacifique	11 209	6 120
Afrique / Moyen-Orient / Asie Centrale	12 033	7 923
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>74 537</b>	<b>40 903</b>

Lors des exercices budgétaires, Alstom réévalue l'impact de l'évolution du carnet de commandes de l'entreprise sur les futurs cycles de vente. Les processus budgétaires permettent une réestimation, sur la base des dernières hypothèses de coûts de contrat et des calendriers de planification, de l'évolution des ventes à venir des contrats à partir du carnet de commandes. La contribution du carnet de commandes de mars 2021 au chiffre d'affaires des trois prochains exercices devrait se situer entre € 31 milliards et € 33 milliards.

### 3.4 Information relative aux principaux clients

Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

## D. AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

### NOTE 4. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant les critères permettant de les immobiliser (voir Note 11). Les coûts de développement englobent également des coûts encourus liés à l'amélioration des produits existants et la gestion de l'obsolescence.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2021	31 mars 2020
Dépenses de recherche et développement avant financements reçus	(443)	(442)
Financement reçus	91	117
<b>Dépenses de recherche et développement, net</b>	<b>(352)</b>	<b>(325)</b>
Coûts de développement capitalisés au cours de la période	106	79
Dotations aux amortissements (*)	(72)	(56)
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (AU COMPTE DE RESULTAT)</b>	<b>(318)</b>	<b>(302)</b>

(\*) inclus € (9) millions de dotations aux amortissements liées à l'allocation du prix d'acquisition de Bombardier Transport

Au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2021, le groupe a investi € 443 millions en recherche et développement, notamment pour développer :

- le « Train à Grande Vitesse » Avelia Horizon™, dont les premières livraisons pour tests sur voie ont eu lieu sur l'exercice, dans le cadre du projet Amtrack aux Etats-Unis. Le développement pour le marché français est encore en cours ;
- les batteries train BEMU, pour lesquelles un premier marché a été gagné en Allemagne ;
- la solution de maintenance prédictive HealthHub™, qui est désormais le pilier pour les solutions de maintenance du matériel roulant et des infrastructures ;
- la locomotive TRAXX Multi-System 3, dont le développement a démarré en 2018 pour couvrir le marché européen ;
- la nouvelle génération de solution d'interlocking, dont le partenariat ARGOS a été signé en Septembre 2020 avec la SNCF.
- Le Bogie FLEXX Compact de 5ème génération, qui sera mis en œuvre sur les segments Grandes Lignes et Régionaux, jusqu'à 250km/h ;
- la solution embarquée de contrôle des trains ERTMS niveau 2 ATLAS™, qui équipera notamment toute la flotte norvégienne ;
- les solutions CBTC Urbalis Fluence™ et Urbalis 400™ pour les métros et tramways ;
- la suite ICONIS™ pour les Centres de Contrôle, permettant de maximiser la fluidité du trafic et d'orchestrer les opérations à distance ;
- le développement continu de solutions innovantes, basées sur 3 piliers : le train autonome, la mobilité ferroviaire axée sur les données, et la multimodalité et gestion de flux.

## NOTE 5. FRAIS COMMERCIAUX ET FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais commerciaux correspondent principalement aux coûts encourus pour la promotion et la vente de produits ou services. Les frais commerciaux comprennent généralement des coûts des départements Marchés & stratégie, Ventes et développement commercial et Communication ainsi que les coûts salariaux des employés opérationnels tels que les ingénieurs travaillant sur les appels d'offre.

Les frais administratifs correspondent aux coûts de structure et de support des opérations. Les frais administratifs comprennent généralement les dépenses du siège et des fonctions des sites ayant un rôle transverse, dont notamment les fonctions Finance, Ressources Humaines, Juridique et Systèmes d'information.

Les frais commerciaux et les frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Des efforts sur la baisse des coûts des fonctions supports ont permis de contenir les frais commerciaux et administratifs.

## NOTE 6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les produits et charges qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en « autres produits / charges ».

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, tout produit relatif aux cessions passées, ainsi qu'une partie des produits sur engagements de retraite et engagements assimilés (incidences des modifications de plan, incidences des réductions et fermetures de plans et gains actuariels relatifs aux avantages à long terme autres que postérieurs à l'emploi).

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, les coûts de rationalisation, les pertes de valeur significatives d'actifs, les coûts encourus pour réaliser des regroupements d'entreprises, les coûts liés à des litiges n'entrant pas dans le cours normal des affaires et la charge d'amortissement d'actifs exclusivement acquis dans le cadre de précédents regroupements d'entreprises (technologie, marge en carnet, relations clients, marges sur stocks), ainsi qu'une partie des charges sur engagements de retraite et engagements assimilés.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2021	31 mars 2020
Plus / Moins-values sur cessions d'activités	(2)	-
Charges de restructuration et coûts de rationalisation	(14)	(18)
Dépréciations et autres	(118)	(5)
<b>AUTRES PRODUITS / (CHARGES)</b>	<b>(134)</b>	<b>(23)</b>

Au 31 mars 2021, les charges de restructuration et les coûts de rationalisation sont liés principalement à l'adaptation des moyens de production.

Au cours de la période close au 31 mars 2021, les dépréciations et autres représentent principalement :

- € (13) millions d'amortissement d'actifs incorporels et de coûts d'intégration liés aux anciens regroupements d'entreprises, tels que GE Signalling, EKZ et Nomad ;
- € (117) millions de coûts de transaction incrémentaux liés à l'acquisition de Bombardier Transport (principalement des coûts d'acquisition, voir Note 1.1) ;
- € 47 millions liés à la reprise de dépréciations (voir Note 9) ;

- € (36) millions liés à la dépréciation d'actifs de l'E-Bus (voir Note 36) ;
- € 8 millions liés à certaines procédures judiciaires (voir Note 33) et d'autres risques, survenant en dehors du cours normal des affaires.

## NOTE 7. RESULTAT FINANCIER

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie ;
- les charges d'intérêts relatifs à la dette financière c'est-à-dire la dette obligataire, les autres emprunts et les dettes liées aux contrats de location ;
- les autres charges payées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- le coût (points de terme) des couvertures de change opérationnelles et financières ;
- la composante financière de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés (charges et produits d'intérêts nets et coûts d'administration).
- la composante de financement sur contrats sous IFRS 15

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2021	31 mars 2020
Produit d'intérêts financiers	4	5
Charge d'intérêts financiers sur emprunts et sur dettes sur contrats de location	(32)	(57)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(28)</b>	<b>(52)</b>
Coût net des couvertures de change	(3)	(17)
Charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés	(17)	(11)
Composante de financement sur contrats	11	11
Autres produits / (charges) financiers	(31)	(7)
<b>RESULTAT FINANCIER NET</b>	<b>(68)</b>	<b>(76)</b>

Les charges et produits de l'endettement financier net sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Au 31 mars 2021, les produits d'intérêts financiers de € 4 millions proviennent de la rémunération des positions de trésorerie du Groupe sur la période et les charges d'intérêts financiers sur emprunts s'élèvent à € (32) millions. Sur la période au 31 mars 2021, les charges d'intérêt sur les dettes de location s'élèvent à € (9) millions.

Le coût net des couvertures de change de € (3) millions inclut principalement le coût amorti de portage (points de terme) des dérivés de change opérationnels afin de couvrir les expositions transactionnelles des contrats commerciaux ainsi que les positions financières intra-groupes. De plus, il comprend la partie inefficace de l'acquisition des dérivés Bombardier Transport pour un montant de € (19) millions.

La charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés de € (17) millions représente la charge d'intérêts sur les engagements, nette des produits d'intérêts sur les actifs de couverture calculés en utilisant le même taux d'actualisation.

La composante de financement sur contrats de € 11 millions correspond à la reconnaissance de résultat financier sous IFRS 15 relatif à un contrat spécifique.

Les autres charges financières de € (31) millions incluent principalement des commissions bancaires, des commissions d'engagement versées sur des obligations et des lignes de cautions, des prêts syndiqués et des lignes de crédit renouvelables.

## NOTE 8. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Le management évalue périodiquement les positions fiscales prises au regard de la réglementation fiscale applicable dès lors qu'elle est sujette à interprétation, et détermine le cas échéant, les montants qu'il s'attend à verser aux autorités fiscales.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés sont identifiés dans chaque entité imposable (ou groupe fiscal, le cas échéant). Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables sur lesquels les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, co-entreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé. Cependant, cette exception n'est pas applicable dans le cas d'investissements/filiales en cours de cession dans la mesure où il est probable que les différences temporaires se renverseront dans un avenir prévisible, au moment de la cession. Dans ce cas spécifique, des impôts différés passifs sont reconnus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant, et
- les actifs et passifs d'impôt différé ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en autres éléments du résultat global ; dans ce cas, il est également directement enregistré en autres éléments du résultat global.

### 8.1 Analyse de la charge d'impôt

Le tableau suivant fournit la décomposition de la charge d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2021	31 mars 2020
Charge d'impôt courant	(135)	(61)
Charge d'impôt différé	72	(57)
<b>CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>(63)</b>	<b>(118)</b>

Le tableau suivant fournit un rapprochement de la charge d'impôt au taux d'imposition applicable en France, hors contributions exceptionnelles, et de la charge réelle d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2021	31 mars 2020
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>232</b>	<b>469</b>
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	32,02%	34,43%
<b>Produit (charge) d'impôt théorique</b>	<b>(74)</b>	<b>(162)</b>
Incidence :		
- de la différence entre le taux normal d'imposition applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères	6	16
- de la variation des impôts différés actifs non comptabilisés	(3)	(16)
- des variations de taux d'imposition	(1)	2
- des autres impôts (retenue à la source, CVAE en France et IRAP en Italie)	(30)	(25)
- des différences permanentes et autres	39	67
<b>CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>(63)</b>	<b>(118)</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>27%</b>	<b>25%</b>

## 8.2 Impôts différés actifs et passifs

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2021	31 mars 2020
Impôts différés actifs	541	234
Impôts différés passifs	(108)	(17)
<b>IMPÔTS DIFFERES NETS</b>	<b>433</b>	<b>217</b>

Le tableau suivant fournit l'analyse des actifs et passifs d'impôt différé nets :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 Mars	Variation en	Variation en	Variation de	Ecarts de	Au 31 mars 2021
	2020	compte de	situation	périmètre (*)	conversion et	
		résultat	nette		autres variations	
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	28	(2)	-	(262)	-	(236)
Provisions pour avantages au personnel	19	-	(7)	44	1	57
Autres provisions et charges à payer non déductibles	64	(19)	-	213	(6)	252
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des "contrats de construction"	14	16	-	73	3	106
Pertes fiscales reportables	95	52	-	56	(1)	202
Autres	(3)	25	(1)	28	3	52
<b>IMPÔTS DIFFERES NETS ACTIF/(PASSIF)</b>	<b>217</b>	<b>72</b>	<b>(8)</b>	<b>152</b>	<b>-</b>	<b>433</b>

(\*) la variation de périmètre est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport (voir Note 1.1)

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars	Variation en	Variation en	Ecarts de	Au 31 mars 2020
	2019	compte de	situation	conversion et	
		résultat	nette	autres variations	
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	39	(12)	-	1	28
Provisions pour avantages au personnel	23	3	(4)	(3)	19
Autres provisions et charges à payer non déductibles	75	(8)	-	(3)	64
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des "contrats de construction"	3	12	-	(1)	14
Pertes fiscales reportables	144	(41)	-	(8)	95
Autres	(6)	(10)	3	10	(3)
<b>IMPÔTS DIFFERES NETS ACTIF/(PASSIF)</b>	<b>278</b>	<b>(56)</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>217</b>

L'examen de l'extrapolation du dernier business plan à 3 ans conduit à une assurance raisonnable sur l'utilisation des impôts différés nets actifs dans un délai maximum de 5 ans conformément à la stratégie du groupe, pour un montant de € 433 millions à fin mars 2021, principalement en France et aux Etats-Unis pour un montant de € 217 millions.

Au 31 mars 2021, sur la base de la meilleure estimation des résultats opérationnels et fiscaux, les impôts différés actifs nets relatifs aux reports de pertes fiscales et aux différences temporaires déductibles reconnus au bilan en France s'élèvent à € 66 millions sur un total de € 656 millions incluant € 424 millions de pertes fiscales. Les pertes fiscales peuvent être reportées indéfiniment en France sur 50 % du bénéfice fiscal de l'exercice.

Aux États-Unis, les impôts différés actifs relatifs aux reports de pertes fiscales sont comptabilisés pour un montant total de € 122 millions sur un total de € 169 millions. Depuis 2018, les pertes fiscales générées peuvent être reportées indéfiniment.

Le montant des impôts différés actifs non reconnus s'élève à € 2 211 millions au 31 mars 2021 (€ 1 120 millions au 31 mars 2020). L'augmentation des impôts différés actifs non reconnus sur l'exercice clos au 31 mars 2021 est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport.

La majeure partie de ces impôts différés actifs non reconnus a pour origine des déficits fiscaux (€ 1 388 millions au 31 mars 2021 et € 800 millions au 31 mars 2020), dont € 957 millions indéfiniment reportables au 31 mars 2021 (€ 623 millions au 31 mars 2020).

## NOTE 9. RESULTATS DES ACTIVITES NON POURSUIVIES ET ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les activités abandonnées arrêtées, cédées ou en cours de cession, dès lors qu'elles :

- représentent une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe,
- ou font partie d'un plan unique de vente d'une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe,
- ou se réduisent à une filiale acquise uniquement dans un but de revente,

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés à la date de clôture de l'exercice.

Le caractère significatif est apprécié par le Groupe selon différents critères qualitatifs (technologie, marché, produit, zone géographique) ou quantitatifs (chiffre d'affaires, rentabilité, flux de trésorerie, actifs). Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession.

En application de la norme IFRS 5, le Groupe a effectué les évaluations spécifiques suivantes :

- Les actifs non courants et les passifs correspondant classés comme détenus en vue de la vente ont été évalués dans leur ensemble au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente ;
- Les écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles ne font plus l'objet de tests de dépréciation ;
- L'exception d'IAS 12 consistant à ne pas reconnaître les impôts différés résultant de la différence entre les valeurs fiscales et consolidées des participations/filiales vendues n'est plus applicable, car il devient probable que la différence temporaire se renversera dans un avenir proche. Ainsi les impôts différés passifs sont reconnus avec un impact en résultat présenté sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ;
- L'amortissement des actifs non courants classés en « actifs détenus en vue de la vente » est arrêté à la date d'application d'IFRS 5 ;
- Les coûts spécifiquement encourus dans le contexte de la transaction sont présentés en résultat sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ;
- L'ensemble des positions réciproques du bilan et du compte de résultat sont éliminés.

### 9.1 Activités non poursuivies

Le « Résultat net des activités non poursuivies », présenté dans les compte de résultat consolidés d'Alstom inclut la réévaluation des passifs liés aux précédentes cessions d'activité. Au 31 mars 2021, le Groupe a ainsi constaté un produit de € 7 millions.

Le tableau des flux de trésorerie consolidés d'Alstom intègre les flux de trésorerie des actifs dont le transfert est échelonné, ainsi que les coûts directement liés aux opérations de cession des activités Energie. Les flux de trésorerie des activités non poursuivies sur l'exercice s'élèvent à € (8) millions.

Dans le cadre de la cession des activités Energie à General Electric, la main levée de certaines garanties maisons mères conditionnelles et inconditionnelles, émises précédemment principalement par Alstom Holdings SA pour couvrir des obligations liées aux anciennes filiales Energie, reste à obtenir pour un montant de € 5,7 milliards. Le Groupe bénéficie d'une indemnisation générale de General Electric sur ces sujets.

## 9.2 Actifs détenus en vue de la vente

Comme mentionné dans la Note 1.1, Alstom considère que les conditions d'application de la norme IFRS5 sont remplies en ce qui concerne les engagements liées à l'acquisition de Bombardier Transport le 29 janvier 2021.

Par conséquent, les actifs et passifs destinés à la vente correspondent à la cession de :

- La plateforme "Coradia Polyvalent" d'Alstom et le site de production Reichshoffen en France ;
- l'ancienne plateforme "Talent 3" de Bombardier Transport et une partie des installations de production connexe situées à Hennigsdorf en Allemagne ;
- des actifs de Bombardier Transport qui contribuent actuellement à sa plateforme commune à très grande vitesse avec Hitachi, le "Zefiro V300".

Les deux premières cessions devraient être cédées ensemble dans une seule transaction et considérées comme un groupe de cession, tandis que le "Zefiro V300" sera traité par une autre transaction.

Immédiatement avant la classification initiale comme détenu pour la vente ainsi que lors des réévaluations ultérieures de ce groupe de cession, les valeurs comptables des actifs et des passifs sont réévaluées selon les normes IFRS applicables. Ces considérations ont entraîné la reprise d'une dépréciation précédemment comptabilisée (IAS 36) pour € 47 millions liés aux actifs à long terme du site de Reichshoffen.

En outre, le groupe d'actifs détenus en vue de la vente considéré pour chaque transaction est évaluée au plus bas de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif non courant, lorsqu'il fait partie d'une cession classée comme détenue en vue de la vente, n'est ni amorti ni déprécié.

<i>(en million d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2021</b>
Ecarts d'acquisition & immobilisations incorporelles (*)	49
Immobilisations corporelles	49
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>98</b>
Stocks et en-cours & Actifs sur contrat	173
Clients et comptes rattachés & Autres actifs courants	59
<b>Total des actifs courants</b>	<b>232</b>
<b>TOTAL ACTIFS DESTINES A LA VENTE</b>	<b>330</b>

(\*) dont € 28 millions d'écart d'acquisition

<i>(en million d'€)</i>	Au 31 mars 2021
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>19</b>
Provisions courantes & Passifs sur contrat	523
Fournisseurs et comptes rattachés & Autres passifs courants	75
<b>Total des passifs courants</b>	<b>599</b>
<b>TOTAL PASSIFS DESTINES A LA VENTE</b>	<b>617</b>

Comme ce groupe de cessions ne répond pas à la définition des activités abandonnées, le résultat est présenté dans les activités courantes du Groupe. Les coûts de vente de ce groupe de cessions s'élèvent à € 11 millions au 31 mars 2021.

## NOTE 10. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet dilutif des seules obligations remboursables en actions restant à convertir (ORA).

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période hors charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs (ORA, stock-options, actions gratuites de performance).

### 10.1 Résultat

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère :		
- Provenant des activités poursuivies	240	446
- Provenant des activités non poursuivies	7	21
<b>RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE</b>	<b>247</b>	<b>467</b>

### 10.2 Nombre d'actions

<i>nombre d'actions</i>	Exercice clos le	
	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat de base par action</b>	<b>262 142 375</b>	<b>224 491 689</b>
Effet des instruments dilutifs autres que les obligations remboursables en actions :		
- Options de souscription d'actions et actions de performance (plans LTI)	1 455 955	2 080 594
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>263 598 330</b>	<b>226 572 283</b>

### 10.3 Résultat par action

<i>(en €)</i>	Exercice clos le	
	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Résultat de base	0,94	2,08
Résultat dilué	0,94	2,06
Résultat de base des activités poursuivies	0,92	1,99
Résultat dilué des activités poursuivies	0,91	1,97
Résultat de base des activités non poursuivies	0,02	0,09
Résultat dilué des activités non poursuivies	0,03	0,09

## E. ACTIFS NON COURANTS

### NOTE 11. ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Au sein du Groupe, il n'est pas possible d'affecter les écarts d'acquisition sur une base non arbitraire à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement, mais uniquement à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. En conséquence, le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi interne peut comprendre plusieurs unités génératrices de trésorerie auxquelles correspondent les écarts d'acquisition, mais entre lesquelles ils ne peuvent être répartis.

L'organisation du Groupe, orientée « clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés, pour fournir des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (régions, sites, fonctions, produits). Le Cash-Flow Libre, qui sous-tend les tests de dépréciation, n'est pertinent qu'au niveau du Groupe. En conséquence, les écarts d'acquisition résultant de regroupement d'entreprises sont uniquement suivis et ultimement testés au niveau du Groupe.

#### 11.1 Ecarts d'acquisition

<i>(en millions d'€)</i>	Acquisition et ajustements sur les écarts d'acquisition préliminaires	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2021	
Au 31 mars 2020	1 567	7 691	-	(58)	9 200
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>1 567</b>	<b>7 691</b>	<b>-</b>	<b>(58)</b>	<b>9 200</b>
dont :					
Valeur brute	1 567	7 691	-	(58)	9 200
Dépréciation	-	-	-	-	-

Les mouvements de la période proviennent principalement de :

- l'acquisition de Bombardier Transport pour un montant de € 7,6 milliards (voir Note 1.1) ;
- les acquisitions d'IBRE SAS, de B&C Transit et de RSB BV pour un total de € 43 millions (voir Note 1.2) ;
- le reclassement du site de Reichshoffen en actifs destinés à la vente pour € (27) millions (voir Note 9).

#### Test de dépréciation de l'écart d'acquisition

Au 31 mars 2021, le Groupe Alstom a testé la valeur de l'écart d'acquisition en appliquant les mêmes méthodes d'évaluation que celles appliquées au cours des exercices précédents et s'est assuré que la valeur recouvrable du regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie excédait leur valeur nette comptable, y compris les écarts d'acquisition.

## Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, en utilisant des projections de flux de trésorerie sur les trois prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe, une extrapolation des deux années suivantes et les prévisions les plus récentes préparées par le Groupe.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements des hypothèses suivantes : taux d'actualisation après impôt, taux de croissance long terme et taux de marge sur résultat d'exploitation ajusté de l'année terminale (correspondant au ratio aEBIT sur chiffre d'affaires).

Alstom a opté pour l'inclusion de la quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence dans l'aEBIT lorsque celles-ci sont considérées comme faisant partie des activités opérationnelles du groupe (car il existe des flux opérationnels significatifs et/ou la réalisation de projets communs avec ces entités). Cela comprend principalement les coentreprises chinoises, à savoir la joint-venture CASCO pour Alstom ainsi que, suite à l'intégration de Bombardier Transport, Bombardier Sifang (Qingdao) Transportation Ltd., Bombardier NUG Propulsion System Co. Ltd. et Changchun Bombardier Railway Vehicles Company Ltd.

L'indicateur « aEBIT » correspond au résultat d'exploitation ajusté des éléments suivants :

- coûts nets de restructuration et de rationalisation ;
- dépréciation des actifs incorporels et corporels ;
- plus ou moins-values sur cessions de titres ou réévaluations de titres, ou encore dans les cas de changement de contrôle ;
- tout élément non récurrent comme des coûts encourus ou des dépréciations d'actifs évalués dans le cadre de regroupements d'entreprise, ainsi que des charges liées à des procédures judiciaires n'entrant pas dans le cadre normal des affaires.
- La quote-part des résultats nets des sociétés opérationnelles mises en équivalence

Un événement non récurrent est un événement exceptionnel, dont les impacts sont significatifs et n'ayant pas vocation à se reproduire dans le futur.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 mars 2021 (en millions d'€)	9 200
Valeur retenue comme représentative de la valeur recouvrable	value in use
Nombre d'années pour lesquelles des prévisions de flux de trésorerie sont disponibles	3 years
Période d'extrapolation des prévisions de flux de trésorerie	2 years
<b>Taux de croissance à long terme au 31 mars 2021</b>	<b>2,5%</b>
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2020	2,5%
<b>Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2021 (*)</b>	<b>8,5%</b>
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2020 (*)	8,5%

(\*) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

Le taux d'actualisation est basé sur le calcul du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC), calculé au niveau du Groupe, en prenant en compte le taux de rendement sans risque et la prime de risque du marché. L'évaluation des risques du marché propres à l'activité du Groupe est effectuée en prenant en compte le facteur bêta des industries similaires, le coefficient de risque et le coût de la dette. Les paramètres utilisés pour le calcul du taux d'actualisation sont basés sur les sources d'information externes.

La sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses peut être présentée de la manière suivante :

(en millions d'€)

Marge sur résultat d'exploitation ajusté (valeur terminale)	-25bp (505)	+25bp 505
Taux d'actualisation après impôt	-25bp 954	+25bp (878)
Taux de croissance à long terme	-10 bp (277)	+10 bp 287

Les événements liés au covid-19 ont conduit le Groupe à prendre en considération le ralentissement global de l'économie mondiale ainsi que les conditions actuelles de marché et d'établir le business plan utilisé pour le test de dépréciation effectué dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés du Groupe, sur la base de ses meilleures estimations raisonnables et de la visibilité disponible pour ses opérations au 31 mars 2021.

Les tests de dépréciation élargis ont confirmé que la valeur recouvrable des actifs était largement supérieure à leur valeur comptable au 31 mars 2021. Une analyse de sensibilité élargie a été réalisée sur les hypothèses clés. Elle n'entraîne pas de perte de valeur car la valeur recouvrable excède confortablement la valeur comptable.

## 11.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des actifs incorporels acquis (comme la technologie et les accords de licence) et les immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

### Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité de ces actifs peut s'étendre jusqu'à 20 ans, compte tenu de la nature à long terme des contrats et activités susceptibles de les utiliser. Lorsque l'acquisition de l'actif est une transaction ordinaire, la charge d'amortissement de cet actif est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction de l'actif concerné. Lorsque l'actif est acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la charge d'amortissement est comptabilisée en coût des ventes pour le carnet de commandes, les produits et les projets de même que les relations clients, et en R&D pour les technologies acquises (anciennement en autres charges).

### Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement ne sont reconnus comme des actifs que si le projet auquel ils se rapportent remplit les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet a été démontrée,
- il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont les frais engagés, directement attribuables au projet (matériaux, services, redevances ...), y compris la quote-part appropriée des frais généraux.

Les coûts de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2020	Acquisitions / cessions / amortissements / pertes de valeur	Variation de périmètre (*)	Autres variations dont écarts de conversion (**)	Au 31 mars 2021
Coûts de développement capitalisés	1 361	106	-	(56)	1 411
Autres immobilisations incorporelles	460	4	2 540	36	3 040
<b>Valeur brute</b>	<b>1 821</b>	<b>110</b>	<b>2 540</b>	<b>(20)</b>	<b>4 451</b>
Coûts de développement capitalisés	(1 054)	(92)	-	57	(1 089)
Autres immobilisations incorporelles	(297)	(74)	(175)	(16)	(562)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(1 351)</b>	<b>(166)</b>	<b>(175)</b>	<b>41</b>	<b>(1 651)</b>
Coûts de développement capitalisés	307	14	-	1	322
Autres immobilisations incorporelles	163	(70)	2 365	20	2 478
<b>Valeur nette</b>	<b>470</b>	<b>(56)</b>	<b>2 365</b>	<b>21</b>	<b>2 800</b>

(\*) la variation de périmètre est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport (voir Note 1.1)

(\*\*) les autres variations incluent le reclassement IFRS 5 (voir Note 9)

<i>(in € million)</i>	Au 31 mars 2019	Acquisitions / cessions / amortissements / pertes de valeur	Autres variations dont écarts de conversion	Au 31 mars 2020
Coûts de développement capitalisés	1 283	79	(1)	1 361
Autres immobilisations incorporelles	457	12	(9)	460
<b>Valeur brute</b>	<b>1 740</b>	<b>91</b>	<b>(10)</b>	<b>1 821</b>
Coûts de développement capitalisés	(1 000)	(56)	2	(1 054)
Autres immobilisations incorporelles	(270)	(27)	-	(297)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(1 270)</b>	<b>(83)</b>	<b>2</b>	<b>(1 351)</b>
Coûts de développement capitalisés	283	23	1	307
Autres immobilisations incorporelles	187	(15)	(9)	163
<b>Valeur nette</b>	<b>470</b>	<b>8</b>	<b>(8)</b>	<b>470</b>

## NOTE 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Quand une immobilisation corporelle est constituée de composants présentant des durées d'utilité différentes, le coût d'acquisition est réparti entre les différents composants qui sont amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durées d'utilité estimées en années
Bâtiments	7-40
Matériels et outillages	3-25
Petits outillages, mobiliers, agencements et autres	1-10

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les coûts d'emprunt attribuables à un actif dont la période de construction est supérieure à un an sont capitalisés comme un élément du coût de cet actif jusqu'à ce que cet actif soit prêt à être mis en service ou à être vendu.

Lorsque le Groupe est le preneur, les contrats de location (à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur inférieurs à 5 000 euros à l'état neuf, pour lesquels les loyers à payer sont imputés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location concerné) sont comptabilisés comme un actif de droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour utilisation. La dette correspondante envers le bailleur est incluse dans le bilan en tant qu'obligation de

financement. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de l'obligation de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif.

Le coût des actifs du droit d'utilisation comprend le montant des dettes de location comptabilisées, les coûts directs initiaux encourus et les paiements de location effectués à la date de commencement ou avant, moins les incitations à la location reçues ainsi que les coûts de restauration si une obligation est identifiée. En général, les actifs du droit d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du contrat de location. Néanmoins, lorsque le contrat de location transfère la propriété de l'actif sous-jacent au preneur à la fin de la durée du contrat de location ou que le coût de l'actif du droit d'utilisation reflète le fait que le preneur exercera une option d'achat, le preneur doit amortir l'actif du droit d'utilisation de la date de début à la fin de la durée de vie économique de l'actif sous-jacent. Les actifs du droit d'utilisation peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Lorsque le groupe est le bailleur, les actifs faisant l'objet de contrats de location simple sont également inclus dans les immobilisations corporelles. Les revenus provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2020	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur	Cessions	Variation de périmètre (*)	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre (**)	Au 31 mars 2021
Terrains	95	-	(1)	183	(1)	276
Bâtiments	1 445	80	(8)	1 113	(36)	2 594
Matériel et outillage	907	49	(42)	985	15	1 914
Constructions en cours	135	76	(1)	49	(106)	153
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	225	15	(10)	91	9	330
<b>Valeur brute</b>	<b>2 807</b>	<b>220</b>	<b>(62)</b>	<b>2 421</b>	<b>(119)</b>	<b>5 267</b>
Terrains	(6)	-	-	(8)	-	(14)
Bâtiments	(600)	(107)	6	(489)	47	(1 143)
Matériel et outillage	(664)	(72)	41	(645)	24	(1 316)
Constructions en cours	(3)	-	-	-	-	(3)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(163)	(36)	9	(65)	14	(241)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(1 436)</b>	<b>(215)</b>	<b>56</b>	<b>(1 207)</b>	<b>85</b>	<b>(2 717)</b>
Terrains	89	-	(1)	175	(1)	262
Bâtiments	845	(27)	(2)	624	11	1 451
Matériel et outillage	243	(23)	(1)	340	39	598
Constructions en cours	132	76	(1)	49	(106)	150
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	62	(21)	(1)	26	23	89
<b>Valeur nette</b>	<b>1 371</b>	<b>5</b>	<b>(6)</b>	<b>1 214</b>	<b>(34)</b>	<b>2 550</b>

(\*) la variation de périmètre est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport (voir Note 1.1)

(\*\*) les autres variations incluent le reclassement IFRS 5 (voir Note 9)

Les engagements d'actifs immobilisés s'élèvent à € 43 millions au 31 mars 2021 (respectivement € 56 millions au 31 mars 2020), dont € 22 millions sont liés à des actifs loués (respectivement aucun au 31 mars 2020).

<i>(en millions d'€)</i>	Première application d'IFRS 16		Acquisitions / amortissements / pertes de valeur	Cessions	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 31 mars 2020
	Au 31 mars 2019	16				
Terrains	92	4	2	(3)	-	95
Bâtiments	950	349	146	(19)	19	1 445
Matériel et outillage	852	14	53	(22)	10	907
Constructions en cours	149	-	84	-	(98)	135
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	217	25	12	(22)	(7)	225
<b>Valeur brute</b>	<b>2 260</b>	<b>392</b>	<b>297</b>	<b>(66)</b>	<b>(76)</b>	<b>2 807</b>
Terrains	(9)	-	-	3	-	(6)
Bâtiments	(494)	(12)	(126)	19	13	(600)
Matériel et outillage	(635)	-	(62)	20	13	(664)
Constructions en cours	(3)	-	-	-	-	(3)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(166)	-	(22)	21	4	(163)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(1 307)</b>	<b>(12)</b>	<b>(210)</b>	<b>63</b>	<b>30</b>	<b>(1 436)</b>
Terrains	83	4	2	-	-	89
Bâtiments	456	337	20	-	32	845
Matériel et outillage	217	14	(9)	(2)	23	243
Constructions en cours	146	-	84	-	(98)	132
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	51	25	(10)	(1)	(3)	62
<b>Valeur nette</b>	<b>953</b>	<b>380</b>	<b>87</b>	<b>(3)</b>	<b>(46)</b>	<b>1 371</b>

Les immobilisations corporelles incluent les droits d'utilisation relatifs aux actifs loués pour les montants suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur		Cessions	Variation de périmètre (*)	Autres variations dont écarts de conversion (**)	Au 31 mars 2021
	Au 31 mars 2020					
Terrains	6	-	-	3	-	9
Bâtiments	463	59	(21)	180	(1)	680
Matériel et outillage	20	5	(2)	2	-	25
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	33	11	(7)	8	(1)	44
<b>Valeur brute</b>	<b>522</b>	<b>75</b>	<b>(30)</b>	<b>193</b>	<b>(2)</b>	<b>758</b>
Bâtiments	(98)	(81)	16	-	(1)	(164)
Matériel et outillage	(8)	(5)	2	-	1	(10)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(12)	(13)	7	-	(1)	(19)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(118)</b>	<b>(99)</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(193)</b>
Terrains	6	-	-	3	-	9
Bâtiments	365	(22)	(5)	180	(2)	516
Matériel et outillage	12	-	-	2	1	15
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	21	(2)	-	8	(2)	25
<b>Valeur nette</b>	<b>404</b>	<b>(24)</b>	<b>(5)</b>	<b>193</b>	<b>(3)</b>	<b>565</b>

(\*) la variation de périmètre est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport (voir Note 1.1)

(\*\*) les autres variations incluent le reclassement IFRS 5 (voir Note 9)

<i>(en millions d'€)</i>	Première application d'IFRS 16		Acquisitions / amortissements / pertes de valeur	Cessions	Autres variations dont écarts de conversion	Au 31 mars 2020
	Au 31 mars 2019	16				
Terrains	-	4	2	-	-	6
Bâtiments	30	350	96	-	(13)	463
Matériel et outillage	4	14	2	-	-	20
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	2	24	8	-	(1)	33
<b>Valeur brute</b>	<b>36</b>	<b>392</b>	<b>108</b>	<b>-</b>	<b>(14)</b>	<b>522</b>
Bâtiments	(18)	(12)	(74)	-	6	(98)
Matériel et outillage	(4)	-	(4)	-	-	(8)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(1)	-	(12)	-	1	(12)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(23)</b>	<b>(12)</b>	<b>(90)</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>(118)</b>
Terrains	-	4	2	-	-	6
Bâtiments	12	338	22	-	(7)	365
Matériel et outillage	-	14	(2)	-	-	12
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	1	24	(4)	-	-	21
<b>Valeur nette</b>	<b>13</b>	<b>380</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>404</b>

## NOTE 13. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Informations financières

<i>(en millions d'€)</i>	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	
	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020	Exercice clos le 31 mars 2021	Exercice clos le 31 mars 2020
TMH Limited	480	469	44	66
Bombardier Sifang (Qingdao) Transportation Ltd	400	-	2	-
Autres entreprises associées	248	137	43	39
<b>Entreprises associées</b>	<b>1 128</b>	<b>606</b>	<b>89</b>	<b>105</b>
Bombardier NUG Propulsion System Co. Ltd.	148	-	2	-
SpeedInnov JV	101	86	(9)	(3)
Autres coentreprises	89	1	1	-
<b>Coentreprises</b>	<b>338</b>	<b>87</b>	<b>(6)</b>	<b>(3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 466</b>	<b>693</b>	<b>83</b>	<b>102</b>

Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>693</b>	<b>711</b>
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence après dépréciation	83	102
Dividendes	(55)	(80)
Acquisitions (*)	27	56
Variation de périmètre (**)	713	-
Ecart de conversion et autres variations	5	(96)
<b>SOLDE DE CLOTURE</b>	<b>1 466</b>	<b>693</b>

(\*) augmentation de capital dans SpeedInnov en juin 2020 (voir note 1.2)

(\*\*) la variation de périmètre inclue l'acquisition des participations dans les coentreprises et entreprises associées de Bombardier Transport (voir Note 1)

### 13.1 TMH Limited

Pour des raisons pratiques et pour être en mesure de fournir de l'information exacte et dans les délais impartis, les données au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 sont retenues et comptabilisées pour les comptes consolidés d'Alstom au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020. La durée des périodes de présentation de l'information financière et l'écart entre les dates de clôture restent identiques d'une période à l'autre pour permettre la comparabilité et l'homogénéité. Les informations financières résumées présentées ci-dessous (à 100%) sont les montants figurant dans les états financiers de TMH Limited au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 et établis en application des normes IFRS. Ces états financiers, établis en roubles, ont été convertis en euros aux taux utilisés par le Groupe au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020.

## Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	TMH Limited Au 31 décembre 2020	TMH Limited Au 31 décembre 2019
Actifs non courants	3 424	3 335
Actifs courants	2 452	1 851
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 876</b>	<b>5 186</b>
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	2 626	2 601
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	258	206
Passifs non courants	1 189	865
Passifs courants	1 803	1 514
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>5 876</b>	<b>5 186</b>
Pourcentage de détention du groupe	20%	20%
<b>ACTIF NET</b>	<b>525</b>	<b>520</b>
Ecart d'acquisition	37	38
Dépréciation	(30)	(30)
Autres (*)	(52)	(59)
<b>VALEUR COMPTABLE DES INTERETS DU GROUPE</b>	<b>480</b>	<b>469</b>

(\*) Correspond aux retraitements à la valeur historique de la participation dans TMH avant l'opération de rapprochement, au 30 juin 2018

## Compte de résultat

<i>(en millions d'€)</i>	TMH Limited Exercice clos le 31 December 2020	TMH Limited Exercice clos le 31 December 2019
Chiffres d'affaires	4 569	5 406
Résultat net des activités poursuivies	221	315
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(10)	(27)
<b>Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>211</b>	<b>288</b>
Pourcentage de détention du groupe	20%	20%
<b>Quote-part dans le résultat net</b>	<b>42</b>	<b>58</b>
Total quote-part dans le résultat net	42	58
Autres éléments (*)	2	8
<b>QUOTE-PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT NET</b>	<b>44</b>	<b>66</b>

(\*) Correspond aux retraitements à la valeur historique de la participation dans TMH au moment de l'acquisition

### 13.2 Bombardier Sifang (Qingdao) Transportation Ltd

Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières résumées (à 100%) issues du management de Bombardier Sifang (Qingdao) Transportation Ltd au 31 mars 2021.

## Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	BST Ltd Au 31 mars 2021
Actifs non courants	296
Actifs courants	1 173
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 469</b>
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	675
Passifs courants	793
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>1 468</b>
Pourcentage de détention du groupe	50%
<b>ACTIF NET</b>	<b>338</b>
Ecart d'acquisition provisoire	62
<b>VALEUR COMPTABLE DES INTERETS DU GROUPE</b>	<b>400</b>

*(en millions d'€)*

Chiffres d'affaires	36
Résultat net des activités poursuivies	4
<b>Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>4</b>
Pourcentage de détention du groupe	50%
<b>Quote-part dans le résultat net</b>	<b>2</b>
Total quote-part dans le résultat net	2
<b>QUOTE-PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT NET</b>	<b>2</b>

### 13.3 Autres coentreprises et entreprises associées

Les intérêts détenus par le Groupe dans les autres entreprises associées comprennent les intérêts du Groupe (49%) dans la société CASCO pour € 145 millions (dont € 45 millions de résultat net) ainsi que d'autres entreprises associées qui sont individuellement non significatives et représentent dans leur ensemble, une valeur nette comptable de € 248 millions au 31 mars 2021 (€ 137 millions au 31 mars 2020).

#### NOTE 14. AUTRES TITRES NON CONSOLIDES

Les entités sur lesquelles le Groupe n'a pas d'influence notable, ou dont la valeur n'est pas significative, ne sont pas consolidées. Le Groupe a exprimé son intention et sa capacité à détenir ces participations dans une perspective long terme. En conséquence, ces participations sont considérées comme des participations non détenues à des fins de transaction. Le Groupe a choisi pour son portefeuille de titres non consolidés de comptabiliser les changements de valeur de ces titres en Autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite réévaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat. Quand la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les participations non consolidées sont mesurées au coût.

De plus, le Groupe a exprimé son intention et sa capacité à conserver tous les actifs représentatifs d'un droit de créance jusqu'à leur échéance dans le but d'encaisser les flux de trésorerie contractuels correspondants. Ils sont dans cette optique évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et éventuellement dépréciés afin de constater les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif calculé à la date de comptabilisation initiale. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures.

Enfin, les valeurs mobilières sont des actifs détenus à des fins de transaction qui ne peuvent pas être considérés comme des équivalents de trésorerie. Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Leurs variations de juste valeur sont constatées dans les charges et produits financiers.

## Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>60</b>	<b>64</b>
Variations de juste valeur	3	(6)
Acquisitions / cessions	14	2
<b>Solde de clôture</b>	<b>77</b>	<b>60</b>

Les autres intérêts détenus par le Groupe dans les autres titres de participation sont individuellement non significatifs et comprennent notamment des intérêts dans des sociétés qui portent des contrats de PPP (Partenariats Public-Privé) ou de concessions, généralement pour une participation inférieure à 20%.

### NOTE 15. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts sont enregistrés en « autres actifs non courants » lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois ; ils sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

Certaines créances relatives à des contrats long terme correspondant à des paiements incitatifs sont classées à la juste valeur par le compte de résultat. Les changements ultérieurs de la juste valeur de ces instruments financiers sont enregistrés dans les charges (produits) financiers.

Les actifs faisant l'objet de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location et sont inclus dans les actifs financiers non courants associés à la dette financière. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la durée des contrats de location applicables selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (*)	165	177
Autres prêts et dépôts à long terme	270	56
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>435</b>	<b>233</b>

(\*) Ces actifs non courants sont afférents à un contrat de location de longue durée de trains et d'équipements connexes conclu avec un exploitant de métro à Londres (voir Notes 27).

L'augmentation des autres actifs non courants sur l'exercice est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport. Le montant acquis au 29 janvier 2021 est de € 156 millions (see Note 1.1).

## F. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

### NOTE 16. ANALYSE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>Au 31 mars 2020</b>	<b>Variation</b>
Stocks	2 962	1 743	1 219
Actifs sur contrat	2 715	1 644	1 071
Clients et comptes rattachés	2 299	1 581	718
Autres actifs / (passifs) opérationnels courants	(1 551)	(528)	(1 023)
Passifs sur contrat	(5 457)	(3 148)	(2 309)
Provisions	(2 309)	(1 013)	(1 296)
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 207)	(1 653)	(1 554)
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(4 548)</b>	<b>(1 374)</b>	<b>(3 174)</b>

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Pour l'exercice clos Au 31 mars 2021</b>
<b>Besoin en fonds de roulement en début de période</b>	<b>(1 374)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	985
Variation du besoin en fonds de roulement liée aux investissements	(1)
Variation de périmètre (*)	(4 359)
Ecart de conversion et autres variations	201
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(3 174)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement en fin de période</b>	<b>(4 548)</b>

(\*) la variation de périmètre est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport (voir Note 1.1)

### NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et fournitures, les travaux en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

Les travaux-en-cours comprennent les coûts engagés dans le cadre de contrat de produits et de contrat de service à court terme dont l'exécution s'achèvera sur une prochaine période. Ils incluent également les coûts encourus sur les "contrats de construction" non encore alloués sur projets à la fin de la période, mais qui seront transférés en coûts projets dans des périodes subséquentes quand l'actif sera suffisamment particularisé et ne pourra pas être détourné pour un autre usage sans modifications substantielles.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des produits dans le cours normal de l'activité diminué des coûts d'achèvement et des coûts commerciaux estimés à venir.

(en millions d'€)	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Matières premières et marchandises	1 887	1 099
Travaux en cours	1 153	692
Produits finis	142	146
<b>Stocks et en-cours, valeur brute</b>	<b>3 182</b>	<b>1 937</b>
Matières premières et marchandises	(211)	(129)
Travaux en cours	(4)	(58)
Produits finis	(5)	(7)
<b>Dépréciations</b>	<b>(220)</b>	<b>(194)</b>
<b>Stocks et en-cours, valeur nette</b>	<b>2 962</b>	<b>1 743</b>

L'augmentation des stocks et en-cours sur l'exercice est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport. Le montant acquis au 29 janvier 2021 est de € 1 157 millions (see Note 1.1).

## NOTE 18. ACTIFS/(PASSIFS) NETS SUR CONTRATS

De nouveaux agrégats nommés "Actifs sur contrats" et "Passifs sur contrats" sont publiés pour les "contrats de construction" ainsi que les contrats de service long terme en cours d'exécution et ils sont déterminés contrat par contrat. La rubrique « Actifs sur contrats » correspond à la part du chiffre d'affaires non encore facturé à date nette des avances à la commande reçues des clients. La part du revenu non encore facturée correspond à la différence entre le chiffre d'affaires reconnu à date et les factures émises. A l'opposé, quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date, le montant net est comptabilisé en produits différés et agrégé avec les avances à la commande reçues des clients sous la rubrique « Passifs sur contrats ».

Certaines dépenses engagées afin d'obtenir des contrats, qui n'entrent pas dans le périmètre normatif liés aux actifs corporels et incorporels, ainsi que les stocks, sont comptabilisés sous le nouvel agrégat « coût d'obtention et de réalisation d'un contrat » lorsqu'elles sont éligibles à la capitalisation.

IFRS9 prend en compte la reconnaissance du risque de crédit sur les actifs financiers, en particulier pour les créances clients, sur la base du modèle de pertes attendues. Le modèle de comptabilisation retenu pour les actifs sur contrat est le modèle général qui permet l'estimation du risque attendu sur les douze prochains mois, tant qu'il n'y a pas signe de dégradation majeure du risque de non-recouvrement.

(en millions d'€)	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020	Variation
Coût d'obtention et de réalisation d'un contrat	26	15	11
Actifs sur contrat	2 689	1 629	1 060
<b>Total actifs sur contrat</b>	<b>2 715</b>	<b>1 644</b>	<b>1 071</b>
Passifs sur contrat	(5 457)	(3 148)	(2 309)
<b>Actifs/(Passifs) nets sur contrats</b>	<b>(2 742)</b>	<b>(1 504)</b>	<b>(1 238)</b>

L'augmentation nette des actifs/passif sur contrat sur l'exercice est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport. Le montant net acquis au 29 janvier 2021 est de € (2,676) millions (see Note 1.1).

Les actifs/(passifs) nets sur contrats incluent les avances et acomptes ainsi que, dans certains cas spécifiques, les paiements progressifs reçus en échange d'engagements de paiement irrévocables et inconditionnels émis par le client. Cette transaction est analysée comme un paiement anticipé reçu pour le compte du client dans le cadre du contrat de fourniture.

Les avances et acomptes totaux représentent un montant de € 2 242 millions au 31 mars 2021\* (€ 2 238 millions au 31 mars 2020), dont € 245 millions d'acomptes spécifiques (comme décrit ci-dessus).

\*les chiffres de l'ancien groupe Bombardier Transport ne sont pas disponibles

## NOTE 19. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Une créance se définit comme un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie. Le droit à recevoir une contrepartie est considéré comme inconditionnel lorsque seul le passage du temps détermine que la contrepartie devient exigible.

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il apparaît ultérieurement que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise en cas d'augmentation de la valeur recouvrable. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en résultat d'exploitation.

IFRS9 prend en compte la reconnaissance du risque de crédit sur les actifs financiers, en particulier pour les créances clients, sur la base du modèle de pertes attendues. Le modèle de comptabilisation retenu pour les créances commerciales est l'approche simplifiée des « pertes attendues sur la durée de vie de l'actif », tant qu'il n'y a pas signe de dégradation majeure du risque de non-recouvrement.

En effet, en raison de la nature des activités exercées par le Groupe, les créances restant impayées au-delà de la date d'échéance contractuelle représentent souvent des montants confirmés par les clients, mais dont le règlement est soumis à l'apurement des réserves soulevées lors de l'inspection des travaux. De telles créances demeurent entièrement recouvrables ; les coûts à supporter au titre de la levée des réserves sont inclus dans la détermination de la marge à terminaison des contrats considérés.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits contractuels via une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée.

	Créances échues à la date de clôture				
		Créances non échues à la date de clôture	Moins de 60 jours	Entre 60 et 180 jours	Au-delà de 180 jours
<i>(en millions d'€)</i>					
<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>2 299</b>	<b>1 632</b>	<b>164</b>	<b>82</b>	<b>421</b>
Dont valeur brute	2 381	1 655	164	82	480
Dont dépréciation	(82)	(23)	-	-	(59)
<b>Au 31 mars 2020</b>	<b>1 581</b>	<b>1 265</b>	<b>104</b>	<b>31</b>	<b>181</b>
Dont valeur brute	1 610	1 277	104	31	198
Dont dépréciation	(29)	(12)	-	-	(17)

L'augmentation des créances clients sur l'exercice est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport. Le montant acquis au 29 janvier 2021 est de € 1 047 millions (see Note 1.1).

## NOTE 20. AUTRES ACTIFS OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Avances à la commande versées aux fournisseurs	237	63
Impôt sur les sociétés	64	85
Autres taxes	488	326
Charges constatées d'avance	113	55
Autres créances	335	209
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	280	207
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet d'une couverture	396	247
<b>Autres actifs opérationnels courants</b>	<b>1 913</b>	<b>1 192</b>

L'augmentation des autres actifs opérationnels courants sur l'exercice est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport. Le montant acquis au 29 janvier 2021 est de € 572 millions (see Note 1.1).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le Groupe a conclu un accord de cession de créances qui conduit à la décomptabilisation des créances fiscales pour un montant de € 72 millions, conformément aux critères IFRS 9. Au 31 mars 2021, l'encours total cédé s'élève à € 150 millions.

## NOTE 21. AUTRES PASSIFS OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>Au 31 mars 2020</b>
Dettes de personnel	794	531
Impôt sur les sociétés	310	93
Autres taxes	245	137
Produits constatés d'avance	9	9
Dettes fournisseurs avec délais de paiement étendus	408	-
Autres dettes	1 092	572
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	400	199
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet de couverture	206	179
<b>Autres passifs opérationnels courants</b>	<b>3 464</b>	<b>1 720</b>

L'augmentation des autres passifs opérationnels courants sur l'exercice est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport. Le montant acquis au 29 janvier 2021 est de € 1 447 millions (see Note 1.1).

Bombardier Transport a négocié des délais de paiement prolongés de 210 à 240 jours après la livraison avec certains de ses fournisseurs, qui ont la possibilité de financer leurs créances par anticipation grâce à un programme de financement de la chaîne d'approvisionnement mis en place par des tiers. Ces tiers ne sont pas engagés, et les fournisseurs ont le droit de revenir aux conditions de paiement initiales pour les dettes futures en respectant une période de préavis minimale. Le Groupe considère que les dettes commerciales concernées par le programme de financement de la chaîne d'approvisionnement ne peuvent pas être qualifiées de dette financière car l'extension des conditions de paiement n'est pas contractuellement liée à l'existence du programme de financement de la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, suite à la mise à jour de l'IFRIC publiée en décembre 2020, le Groupe a choisi de présenter les montants des dettes commerciales concernées par le programme de financement de la chaîne d'approvisionnement et dépassant les conditions de paiement habituelles sur une ligne dédiée de son bilan dans les autres passifs courants.

## NOTE 22. PROVISIONS

Tant qu'un "contrat de construction" ou un contrat de services à long terme demeure en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison.

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts, si elles répondent aux critères suivants :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces obligations sont présentées sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, elles sont présentées sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

A une exception, en conformité avec IAS37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, la provision pour les contrats déficitaires est reportée dans les provisions courantes, dès qu'elle ait été identifiée. Les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles qui sont considérés pour définir si un contrat est déficitaire sont tous les coûts qui sont directement liés à ce contrat.

Les obligations résultant de transactions autres que les "contrats de construction" ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisées dans les provisions dès qu'elles répondent aux critères précités. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé avant la date de clôture des comptes, que la Direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférant ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés et sur les coûts estimés de fermeture de sites. En complément de ces provisions, les coûts de restructuration peuvent inclure des dépréciations d'actifs des activités concernées.

(en millions d'€)	Au 31 mars 2020	Dotations	Reprises	Utilisations	Variation de périmètre (*)	Ecart de conversion et autres variations (**)	Au 31 mars 2021
Garanties	275	214	(50)	(119)	284	(13)	591
Risques sur contrats	578	159	(171)	(261)	1 083	35	1 423
<b>Provisions courantes</b>	<b>853</b>	<b>373</b>	<b>(221)</b>	<b>(380)</b>	<b>1 367</b>	<b>22</b>	<b>2 014</b>
Litiges et risques fiscaux	63	11	(4)	(1)	52	(5)	116
Restructurations	30	10	(1)	(25)	38	-	52
Autres provisions non courantes	67	13	(6)	(2)	54	1	127
<b>Provisions non courantes</b>	<b>160</b>	<b>34</b>	<b>(11)</b>	<b>(28)</b>	<b>144</b>	<b>(4)</b>	<b>295</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>1 013</b>	<b>407</b>	<b>(232)</b>	<b>(408)</b>	<b>1 511</b>	<b>18</b>	<b>2 309</b>

(\*) la variation de périmètre est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport (voir Note 1.1)

(\*\*) les autres variations incluent le reclassement IFRS 5 (voir Note 9)

(en millions d'€)	Au 31 mars 2019	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars 2020
Garanties	227	144	(41)	(55)	-	275
Risques sur contrats	620	190	(109)	(135)	12	578
<b>Provisions courantes</b>	<b>847</b>	<b>334</b>	<b>(150)</b>	<b>(190)</b>	<b>12</b>	<b>853</b>
Litiges et risques fiscaux	165	22	(4)	(2)	(118)	63
Restructurations	43	13	(7)	(18)	(1)	30
Autres provisions non courantes	138	15	(41)	(28)	(17)	67
<b>Provisions non courantes</b>	<b>346</b>	<b>50</b>	<b>(52)</b>	<b>(48)</b>	<b>(136)</b>	<b>160</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>1 193</b>	<b>384</b>	<b>(202)</b>	<b>(238)</b>	<b>(124)</b>	<b>1 013</b>

Les provisions pour garantie sont relatives aux coûts estimés restant à encourir sur la durée résiduelle de garantie contractuelle des contrats terminés.

Les provisions pour autres risques sur contrats correspondent à des désaccords commerciaux et risques opérationnels non directement rattachés aux contrats en cours d'exécution.

Concernant les litiges fiscaux, les déclarations fiscales des entités du Groupe sont soumises au contrôle des autorités fiscales dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe réalise des opérations. Les redressements qui peuvent être notifiés à l'issue de ces contrôles peuvent ensuite faire l'objet de transactions avec les autorités concernées ou d'appels auprès des tribunaux compétents. Le Groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense, qu'il met en œuvre toutes les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable et qu'il a constitué toutes les provisions nécessaires pour faire face aux décaissements jugés probables sur les procédures estimées

défavorables. Suite à l'application de l'IFRIC 23 en avril 2019, il est rappelé que les traitements fiscaux incertains liés à l'impôt sur les sociétés sont désormais présentés en tant que passifs fiscaux dans la ligne impôts sur les sociétés dans les autres passifs opérationnels courants.

Les provisions pour restructuration sont liées à l'adaptation des moyens de production du Groupe dans certains pays, dont notamment l'Allemagne.

Les autres provisions non courantes couvrent des risques relatifs à des cessions, des litiges salariés, des procédures judiciaires et des obligations d'ordre environnemental.

La Direction identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et autres risques, sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture, afin d'évaluer, le cas échéant, les provisions nécessaires. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles. Les principaux contentieux sont exposés en note 33.

## **G. CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES**

### **NOTE 23. CAPITAUX PROPRES**

En ce qui concerne la gestion de son capital, l'objectif du Groupe est de préserver la continuité de l'exploitation afin d'assurer un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Divers moyens peuvent être mis en œuvre par le Groupe pour réaliser cet objectif :

- déterminer de manière pertinente le montant des dividendes à verser aux actionnaires ;
- rembourser une partie du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions, ou ;
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

#### **23.1 Variations du capital social**

Au 31 mars 2021, le capital social d'Alstom s'élève à € 2 598 412 551 et se compose de 371 201 793 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7. Au 31 mars 2021, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice s'élève à 262 142 375 après prise en compte de l'effet dilutif des obligations remboursables en actions, et à 263 598 330 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 :

- 144 262 351 actions ordinaires ont été émises dans le cadre d'augmentations de capital. Elles sont composées d'une émission d'instruments de capitaux propres finalisée le 7 décembre 2020 pour 68 078 055 nouvelles actions ordinaires et d'une augmentation de capital réservée pour 76 184 296 nouvelles actions ordinaires le 29 janvier 2021 (voir Note 1.1) ;
- 71 530 obligations remboursables en actions (ORA) ont été remboursées par émission de 4 466 actions d'une valeur nominale de € 7 par action ;
- 98 896 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des paiements fondés sur des actions payées en instruments de capitaux propres ;
- 862 298 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme.

#### **23.2 Ecarts de conversion part du Groupe**

Le montant des réserves de conversion au 31 mars 2021 s'élève à € (611) millions.

Les écarts de conversion, présentés dans l'état du résultat global consolidé, pour un montant de € 14 millions reflètent principalement la variation de la livre sterling (€ 36 million), du dollar américain (€ (35) millions), du yuan (€ 17 millions), du real brésilien (€ (17) millions), de la couronne suédoise (€ (15) millions), par rapport à l'euro pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

### **NOTE 24. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Comme approuvé par l'assemblée Générale d'Alstom du 8 juillet 2020, Alstom n'a pas distribué de dividende au titre de l'année fiscale 2019/20 dans le contexte de la crise sanitaire.

## H. FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER

### NOTE 25. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Au 31 mars 2021, les autres actifs financiers courants comprennent la valeur de marché positive des instruments dérivés de change financiers destinés à couvrir les prêts, dépôts et positions de trésorerie centralisée du Groupe.

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>Au 31 mars 2020</b>
Instruments dérivés liés aux activités de financement et autres	28	45
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>28</b>	<b>45</b>

### NOTE 26. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements très liquides mobilisables dans un délai inférieur ou égal à trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif, conformément aux critères de la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent tous les soldes bancaires, des dépôts à terme, des instruments de dette négociables, et des OPCVM monétaires.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>Au 31 mars 2020</b>
Trésorerie	1 095	1 060
Equivalents de trésorerie	155	1 115
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>1 250</b>	<b>2 175</b>

En complément de la trésorerie composée de dépôts à vue pour € 1 095 millions, le Groupe a investi dans des équivalents de trésorerie, principalement dans des dépôts à terme mobilisables avec un délai de prévenance de moins de trois mois pour un montant de € 155 millions (€ 262 millions au 31 mars 2020).

### NOTE 27. DETTE FINANCIERE

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'Alstom est le preneur, la dette de location est évaluée à la valeur actuelle des paiements à effectuer sur la durée du contrat de location, actualisée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur à la date de commencement du contrat de location, si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé. Les paiements au titre de la location comprennent les paiements fixes moins les sommes éventuellement reçues du bailleur en vue d'encourager la conclusion du contrat, les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux ainsi que les montants éventuels à payer en vertu des garanties de valeur résiduelle. Les paiements de location comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont il est raisonnablement certain que celle-ci sera exercée par le Groupe ainsi que le paiement de pénalités pour résiliation d'un contrat de location lorsque la durée du contrat de location reflète l'exercice par le locataire d'une option de résiliation. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de la dette de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif.

	Flux avec impact sur la trésorerie		Flux sans impact sur la trésorerie		Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars 2021
	Au 31 mars 2020	Variation nette de trésorerie	Variation de périmètre			
<i>(en millions d'€)</i>						
Emprunts obligataires	694	739	-	1		1 434
Autres emprunts	290	(1 114)	1 501	3		680
Instruments dérivés liés aux activités de financement	57	(26)	21	10		62
Intérêts courus (*)	1	(28)	-	28		1
<b>Emprunts</b>	<b>1 042</b>	<b>(429)</b>	<b>1 522</b>	<b>42</b>		<b>2 177</b>
<b>Dettes sur contrats de location (**)</b>	<b>596</b>	<b>(110)</b>	<b>193</b>	<b>72</b>		<b>751</b>
<b>Total dette financière</b>	<b>1 638</b>	<b>(539)</b>	<b>1 715</b>	<b>114</b>		<b>2 928</b>

(\*) Les intérêts payés sont présentés dans les flux liés aux opérations dans le tableau des flux de trésorerie. Les intérêts nets payés et reçus s'élèvent à € (19) millions et ceux liés aux dettes sur contrats de location s'élèvent à € (9) millions pour l'année.

(\*\*) Les dettes sur contrats de location de longue durée correspondant à des passifs afférents à des contrats de location de trains et équipements connexes s'élèvent à € 165 millions au 31 mars 2021 et € 177 millions au 31 mars 2020 (voir Note 15).

La variation de la dette financière sur la période est principalement due à :

- L'émission en janvier 2021 des obligations senior à 0,0% arrivant à échéance en janvier 2029 pour un montant total de € 750 millions ;
- L'acquisition de la dette financière de Bombardier Transport (voir Note 1.1) comprenant principalement :
  - Une facilité de crédit renouvelable de € 952 millions et des découverts bancaires pour € 74 millions, remboursés après l'acquisition ;
  - Des passifs dus à des fournisseurs d'avances tiers pour € 453 millions - Bombardier Transport a conclu dans le passé des accords pour un contrat spécifique en vertu desquels des paiements ont été reçus de fournisseurs d'avances tiers en échange de droits à des paiements de clients (ni inconditionnels ni irrévocables). Ces montants ont été reclassés en dette financière à la date d'acquisition pour € 240 millions au 29 janvier 2021 (encours de € 218 millions au 31 mars 2021). Ce mécanisme arrive à son terme et sera complètement terminé au cours du premier trimestre 2022/23. Bombardier Transport a également cédé certaines créances. Ces mécanismes ne remplissent pas les critères IFRS9 de décomptabilisation, ils sont par conséquent également reclassés à la date d'acquisition en tant que dette financière pour € 213 millions et ont pris fin avant le 31 mars 2021.
- L'émission de billets de trésorerie dans le cadre du programme NEU CP du groupe pour un montant de € 174 millions avec des échéances en septembre 2021 (€ 76 millions émis en mars 2020).

Le tableau suivant fournit une synthèse des emprunts obligataires du Groupe :

	Valeur nominale initiale (en millions d'€)	Date d'échéance (jj/mm/aa)	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable au 31 mars 2021	Valeur de marché au 31 mars 2021
Alstom octobre 2026	700	14/10/2026	0,25%	0,38%	695	705
Alstom janvier 2029	750	11/01/2029	0,00%	0,18%	739	731
<b>Total et taux moyen pondéré</b>			<b>0,12%</b>	<b>0,28%</b>	<b>1 434</b>	<b>1 436</b>

Les autres emprunts comprennent des lignes de crédit souscrites par les filiales et des dettes envers des fournisseurs d'avances tiers, comme décrit ci-dessus.

L'analyse de la dette financière externe par devise est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>Au 31 mars 2020</b>
Euro	2 044	1 110
Franc suisse	227	-
Livre sterling	216	223
Roupie indienne	112	178
Dollar canadien	62	7
Tenge kazakh	56	18
Dollar américain	48	17
Dollar australien	36	3
Dinar algérien	29	43
Rand sud africain	25	24
Autres devises	73	15
<b>DETTE FINANCIÈRE EN VALEUR NOMINALE</b>	<b>2 928</b>	<b>1 638</b>

La dette externe libellée en CHF d'un montant de € 227 millions d'euros est principalement due à des fournisseurs d'avances tiers pour € 218 millions qui ont été reclassés en dette financière comme mentionné ci-dessus.

La dette externe libellée en GBP d'un montant de € 216 millions s'explique essentiellement par l'opération de location à long-terme de train de € 165 millions dont London Underground est partie prenante. Cette dette est contrebalancée par des créances à long terme de même montant et maturité également libellées en livres sterling qui sont comptabilisées en autres actifs non courants (voir Notes 15 et ci-avant).

## **NOTE 28. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

### **28.1 Instruments financiers présentés dans les états financiers**

Les principaux passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts ainsi que des dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Les principaux actifs financiers du Groupe comprennent des prêts, des créances clients et comptes rattachés, des actifs opérationnels courants ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Le Groupe est exposé au risque de variation des taux de change et des taux d'intérêts, au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- lorsqu'ils ne font pas l'objet de couvertures de taux, les emprunts sont évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- la juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché ou à partir des taux en vigueur proposés au Groupe pour des instruments de même échéance ;
- la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances clients et comptes rattachés et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est considérée identique à leur valeur comptable, en raison de leur courte maturité, ou égale à leur valeur de marché dans le cas des OPCVM ;
- la juste valeur des instruments de couverture est calculée, sur la base des taux de change comptant et à terme à la date de clôture, ou sinon, sur la base d'une courbe de taux d'intérêt par devise.

L'application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » qui requiert la prise en compte du risque de crédit dans la valorisation des instruments dérivés n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

## Exercice clos le 31 mars 2021

### Contribution au bilan au 31 mars 2021

Au 31 mars 2021 (en millions d'€)	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)					Juste valeur des éléments classés en instruments financiers			
			JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne		Total
									basé sur des données de marché observables	non basé sur des données de marché observables	
Autres titres de participation	77	-	-	77	-	-	-	-	20	57	77
Autres actifs non courants	435	135	70	-	230	-	300	-	300	-	300
Clients et comptes rattachés	2 299	-	-	-	2 299	-	2 299	-	2 299	-	2 299
Autres actifs opérationnels courants	1 913	902	396	-	335	280	1 011	-	1 011	-	1 011
Autres actifs financiers courants	28	-	-	-	-	28	28	-	28	-	28
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 250	-	-	-	1 250	-	1 250	-	1 250	-	1 250
<b>ACTIF</b>	<b>6 002</b>	<b>1 037</b>	<b>466</b>	<b>77</b>	<b>4 114</b>	<b>308</b>	<b>4 965</b>	<b>-</b>	<b>4 908</b>	<b>57</b>	<b>4 965</b>
Emprunts non courants	1 651	-	-	-	1 651	-	1 651	1 435	34	-	1 469
Dettes non courantes sur contrats de location	590	-	-	-	590	-	590	-	590	-	590
Emprunts courants	526	-	-	-	464	62	526	-	526	-	526
Dettes courantes sur contrats de location	161	-	-	-	161	-	161	-	161	-	161
Fournisseurs et comptes rattachés	3 207	-	-	-	3 207	-	3 207	-	3 207	-	3 207
Autres passifs opérationnels courants	3 464	1 358	206	-	1 500	400	2 106	-	2 106	-	2 106
<b>PASSIF</b>	<b>9 599</b>	<b>1 358</b>	<b>206</b>	<b>-</b>	<b>7 573</b>	<b>462</b>	<b>8 241</b>	<b>1 435</b>	<b>6 624</b>	<b>-</b>	<b>8 059</b>

(\*) JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; JV par OCI signifie Juste Valeur par Autres éléments du résultat global ; PCD signifie Prêts ; Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés.

### Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2021

(en millions d'€)	JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	-	-	(19)	(19)
Produits d'intérêts	-	-	4	4
Charges d'intérêts	-	-	(23)	(23)
Résultat de change et divers	-	-	(34)	(34)
<b>RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(53)</b>	<b>(53)</b>

## Exercice clos le 31 mars 2020

### Contribution au bilan au 31 mars 2020

Au 31 mars 2020 (en millions d'€)	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)					Juste valeur des éléments classés en instruments financiers				
			JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total	
Autres titres de participation	60	-	-	60	-	-	-	60	-	20	40	60
Autres actifs non courants	233	-	-	-	233	-	-	233	-	233	-	233
Clients et comptes rattachés	1 581	-	-	-	1 581	-	-	1 581	-	1 581	-	1 581
Autres actifs opérationnels courants	1 192	529	247	-	209	207	663	-	663	-	-	663
Autres actifs financiers courants	45	-	-	-	-	45	45	-	45	-	-	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 175	-	853	-	1 322	-	2 175	853	1 322	-	-	2 175
<b>ACTIF</b>	<b>5 286</b>	<b>529</b>	<b>1 100</b>	<b>60</b>	<b>3 345</b>	<b>252</b>	<b>4 757</b>	<b>853</b>	<b>3 864</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>4 757</b>
Emprunts non courants	772	-	-	-	772	-	772	662	78	-	-	740
Dettes non courantes sur contrats de location	465	-	-	-	465	-	465	-	465	-	-	465
Emprunts courants	270	-	-	-	213	57	270	-	270	-	-	270
Dettes courantes sur contrats de location	131	-	-	-	131	-	131	-	131	-	-	131
Fournisseurs et comptes rattachés	1 653	-	-	-	1 653	-	1 653	-	1 653	-	-	1 653
Autres passifs opérationnels courants	1 720	770	179	-	571	200	950	-	950	-	-	950
<b>PASSIF</b>	<b>5 011</b>	<b>770</b>	<b>179</b>	<b>-</b>	<b>3 805</b>	<b>257</b>	<b>4 241</b>	<b>662</b>	<b>3 547</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 209</b>

(\*) JV par résultat signifie Juste Valeur par résultat ; JV par OCI signifie Juste Valeur par Autres éléments du résultat global ; PCD signifie Prêts ; Créances et Dettes et DER signifie instruments dérivés.

### Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2020

(en millions d'€)	JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	(2)	-	(42)	(44)
Produits d'intérêts	(2)	-	7	5
Charges d'intérêts	-	-	(49)	(49)
Résultat de change et divers	-	-	(24)	(24)
<b>RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>(66)</b>	<b>(68)</b>

## 28.2 Gestion du risque de change

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Afin d'atténuer le risque lié à la volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les règles de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée et s'il est démontré que la couverture reste efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Les relations de couverture sont principalement des couvertures de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes.

Les instruments dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur.

#### Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

Quel que soit le type de couverture, les parts efficaces et inefficaces de l'instrument de couverture sont comptabilisées au compte de résultat tout comme les gains et pertes de change réalisés ou non réalisés sur les éléments couverts et les instruments de couverture.

Comme la part efficace de l'instrument de couverture compense la différence entre le cours comptant à la date de mise en place de la couverture et le cours comptant à la date d'échéance, le chiffre d'affaires et les coûts relatifs à un contrat client sont comptabilisés tout au long de la vie du contrat au cours comptant de la mise en place de leur couverture sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Concernant un projet de Transport significatif en Afrique du Sud, les éléments couverts sont évalués sur la base du taux à terme. Sous réserve que les relations de couverture correspondantes respectent les conditions d'application de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des dérivés et les variations de juste valeur des éléments couverts comptabilisés au cours à terme se compensent.

Le Groupe a recours à des couvertures d'assurance export afin de se prémunir contre son risque de change sur certains contrats pendant la période d'appel d'offres. Lorsque les contrats sont obtenus, les polices d'assurance sont liquidées et substituées par des contrats de change à terme comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de juste valeur décrits ci-dessus.

#### Instruments dérivés liés aux opérations de financement

Quand Alstom Holdings en a la possibilité, elle agit en qualité de banque interne pour le compte de ses filiales, au travers d'accords de centralisation de trésorerie ou de conventions de prêts/ dépôts. Les positions inter-compagnies ainsi générées sont couvertes au travers de swaps de change, dont le coût de la couverture est inclus dans le coût net de change (voir Note 7). La centrale de trésorerie des sociétés affiliées de l'ancien groupe Bombardier Transport est Bombardier Transport Treasury Canada Inc ("BTTCI"). Les positions inter-compagnies de BTTCI sont couvertes par des swaps de change contractés par Alstom Holdings.

Au 31 mars 2021, la juste valeur des instruments de couverture représente un passif net de € (34) millions et comprend principalement des ventes à terme de dollars américains, de franc suisse et de rands sud-africains. .

(en millions d'€)	Instruments dérivés		2022		2023		2024-2026		2027 et au-delà	
	Montant net	Juste valeur	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Devise 1/Devise 2 (*)										
EUR/GBP	(71)	(7)	-	(8)	-	(63)	-	-	-	-
EUR/USD	(99)	(10)	-	(99)	-	-	-	-	-	-
EUR/AUD	330	3	-	330	-	-	-	-	-	-
EUR/ZAR	(237)	(10)	-	(237)	-	-	-	-	-	-
EUR/CHF	(117)	(10)	-	(117)	-	-	-	-	-	-
EUR/BRL	(40)	-	-	(40)	-	-	-	-	-	-
EUR/PLN	(180)	5	-	(180)	-	-	-	-	-	-
Autres		(5)								
<b>Instruments dérivés nets liés aux activités de financement</b>		<b>(34)</b>								

(\*) Montant positif : la devise 2 est achetée contre la devise 1. Montant négatif : la devise 2 est vendue contre la devise 1

## Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, sur les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le Groupe a été exposé de façon significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 sont le zloty polonais, le real brésilien, le rand sud-africain, le dollar américain et le dollar canadien.

Pendant la période d'appel d'offres, en fonction de la probabilité d'obtention du contrat, de son cadre contractuel et des conditions de marché, le Groupe peut être amené dans de rares cas à couvrir une partie des offres en utilisant des options ou des polices d'assurance exportation. Une fois le contrat signé, le Groupe utilise des contrats à terme pour couvrir son exposition durant la réalisation du contrat.

Les contrats à terme doivent être réalisés dans la même devise que les éléments couverts. Généralement, la maturité des instruments correspond à celle des sous-jacents couverts. Toutefois, le Groupe peut décider, en fonction des conditions de marché, de traiter les instruments de couverture de plus courte maturité et de les reporter ultérieurement. Enfin dans de rares cas, le Groupe peut renoncer à se couvrir du fait du coût de couverture ou d'absence de marché efficient.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille de contrats à terme est d'environ un an. Toutefois il peut arriver que le Groupe ait des dérivés à terme dont la maturité soit supérieure à cinq ans, en cohérence avec le caractère à long terme de certains contrats. Le Groupe se couvre sur plus d'une quarantaine de devises, avec de nombreux couples de devises différentes en fonction des entités du Groupe. La variation des taux de change est compensée par la réévaluation au compte de résultat de la juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 mars 2021, la juste valeur des instruments de couverture représente un passif net de € 120 millions. Elle s'analyse comme suit :

Devise 1/Devise 2 (*)	Instruments dérivés		2022		2023		2024-2026		2027 et au-delà	
	Montant net	Juste valeur	Remboursement		Remboursement		Remboursement		Remboursement	
			Intérêts	nt	Intérêts	nt	Intérêts	nt	Intérêts	nt
EUR/USD	(323)	(4)	-	(147)	-	(121)	-	(37)	-	(18)
EUR/CAD	(166)	(25)	-	(107)	-	(22)	-	(37)	-	-
EUR/BRL	171	(21)	-	28	-	33	-	83	-	27
EUR/ZAR	(175)	(20)	-	(175)	-	-	-	-	-	-
EUR/PLN	986	(8)	-	543	-	235	-	191	-	17
EUR/CHF	(715)	13	-	(533)	-	(99)	-	(38)	-	(45)
EUR/QAR	(13)	(8)	-	(12)	-	(1)	-	-	-	-
EUR/SAR	(110)	(10)	-	(10)	-	(10)	-	(21)	-	(69)
EUR/SEK	(249)	(3)	-	(249)	-	-	-	-	-	-
AUD/INR	249	(17)	-	71	-	96	-	39	-	43
Autres		(17)								
<b>Instruments dérivés nets liés aux activités opérationnelles</b>										
										<b>(120)</b>

(\*) Montant positif : la devise 2 est achetée contre la devise 1. Montant négatif : la devise 2 est vendue contre la devise 1

La plupart des instruments de couverture sont négociés par Alstom Holdings et répliqués par des accords de couverture internes entre Alstom Holdings et les filiales exposées (BTTCI étant utilisé comme pivot intermédiaire pour les sociétés affiliées de l'ancien groupe Bombardier Transport). Lorsque la réglementation locale ne le permet pas, les instruments de couverture sont négociés directement par les filiales avec des banques locales sous la supervision de la centrale de trésorerie du Groupe.

## Positions globales d'instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés assurant la couverture du risque de change est inscrite au bilan comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2021		Au 31 mars 2020	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments dérivés rattachés à une couverture de juste valeur	308	462	252	256
<i>Dont instruments dérivés liés aux activités de financement</i>	28	62	45	57
<i>Dont instruments dérivés liés aux activités opérationnelles</i>	280	400	207	199

Depuis la mise en place des dérivés, la volatilité des taux de change au comptant, et dans une moindre mesure, la variation relative des courbes de taux d'intérêt des devises couvertes, entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2021, expliquent le montant de la juste valeur des instruments dérivés (positive ou négative).

Pour les instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur provenant des taux de change au comptant sont presque intégralement compensées par la réévaluation des expositions sous-jacentes (qu'il s'agisse d'actifs et passifs comptabilisés au bilan ou d'engagements hors bilan).

La sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation du taux de change des devises de certains instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture n'est pas significative.

Alstom conclut avec des banques partenaires des conventions bilatérales qui, de manière générale, ne prévoient pas une collatéralisation des valeurs de marché des instruments dérivés.

Ces accords nécessitent généralement la compensation des montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces dérivés entrent dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation et sont présentés dans les tableaux suivants :

Au 31 mars 2021	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
				Instruments financiers	Cash collatéral reçus	
<i>(en millions d'€)</i>						
Instruments dérivés - passifs	(462)	-	(462)	(277)	-	(182)
Instruments dérivés - actifs	308	-	308	277	-	31

Au 31 mars 2020	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
				Instruments financiers	Cash collatéral reçus	
<i>(in € million)</i>						
Instruments dérivés - passifs	(256)	-	(256)	(181)	-	(75)
Instruments dérivés - actifs	252	-	252	181	-	71

### 28.3 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé, à l'inefficacité de la couverture près. S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés au compte de résultat.

Au 31 mars 2021, le Groupe conserve des actifs financiers à court terme à taux variable, alors que sa dette est plutôt constituée d'obligations à taux fixe.

Le Groupe ne met pas en œuvre de politique de gestion active de son risque de taux. En revanche, sous la supervision du Comité exécutif, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché.

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Taux fixe</b>	<b>Taux variable</b>	<b>Total</b>
Actifs financiers	165	1 520	1 685
Dettes financières portant des intérêts	(1 497)	(680)	(2 177)
<b>Position totale avant couverture</b>	<b>(1 332)</b>	<b>840</b>	<b>(492)</b>
Position de couverture	-	-	-
<b>Position totale après couverture</b>	<b>(1 332)</b>	<b>840</b>	<b>(492)</b>

#### **Au 31 mars 2020**

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Taux fixe</b>	<b>Taux variable</b>	<b>Total</b>
Actifs financiers	177	2 231	2 408
Dettes financières portant des intérêts	(752)	(290)	(1 042)
<b>Position totale avant couverture</b>	<b>(575)</b>	<b>1 941</b>	<b>1 366</b>
Position de couverture	-	-	-
<b>Position totale après couverture</b>	<b>(575)</b>	<b>1 941</b>	<b>1 366</b>

L'analyse de sensibilité est réalisée sur la base de la position nette de trésorerie après couverture au 31 mars 2021, en prenant l'hypothèse que cette position reste constante sur une année.

En l'absence d'instrument de couverture de taux, les effets de l'augmentation ou de la diminution des taux d'intérêt sont symétriques : une augmentation des taux d'intérêt de 0,1% améliorerait le résultat financier net de € 2 millions alors qu'une diminution de 0,1% le détériorerait pour le même montant.

## **28.4 Gestion du risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients et des actifs sur contrat) et de par ses activités financières au travers des dépôts, des contrats de couverture de change et des autres instruments financiers contractés auprès des banques et des institutions financières.

### Risque lié aux créances commerciales

Les actifs financiers qui entrent dans le périmètre de la norme IFRS 9 Risque crédit client concernent principalement les créances commerciales (qui sont court terme) et les actifs sur contrats sous IFRS 15 (qui ont potentiellement une maturité plus longue). Le modèle de comptabilisation des pertes attendues retenu pour ces expositions est respectivement l'approche simplifiée de « pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif » pour les créances commerciales et le modèle général qui permet l'estimation du risque attendu dans les douze mois pour les actifs sur contrat, tant qu'il n'y a pas signe de dégradation majeure du risque de non-recouvrement. Le Groupe considère que le

risque d'une défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante ou ont accès à un financement dédié pour satisfaire leurs obligations contractuelles, ou peuvent encore faire l'objet de polices d'assurances souscrites par le Groupe (voir aussi Note 19). Toutefois, la durée des contrats du Groupe, dans un environnement économique changeant notamment dans les pays émergents, peut rendre ces mécanismes de protection incomplets, incertains ou inefficaces, conduisant à la reconnaissance d'une perte pour dépréciation déterminée au cas par cas selon le risque de non-recouvrement estimé.

#### Risque lié aux autres actifs financiers

L'exposition du Groupe au risque de crédit lié aux autres actifs financiers est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : outre le recouvrement des actifs destinés à la vente, l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Les instruments financiers sont négociés avec plus de 30 contreparties différentes et le risque est, donc, très dilué, la plus forte exposition avec une seule contrepartie (notée A+) étant limitée à € (27) millions.

### **28.5 Gestion du risque de liquidité**

En complément de sa trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, qui s'élèvent à € 1 250 millions au 31 mars 2021, le Groupe a renforcé sa liquidité par des capacités à court terme.

Dans le cadre de l'acquisition de Bombardier Transport et de la Covid-19, Alstom a pris des mesures supplémentaires pour renforcer ses liquidités.

Le groupe a souscrit une facilité de crédit renouvelable de € 1,5 milliard qui remplace les facilités de crédit renouvelables existantes d'Alstom et de Bombardier Transport. La nouvelle facilité aura une durée de cinq ans avec deux options d'extension d'un an.

En outre, Alstom a obtenu début février une facilité de crédit renouvelable à court terme de € 1 750 millions avec une échéance de 18 mois, et deux options d'extension de 6 mois à la discrétion de l'emprunteur.

Cette facilité de crédit renouvelable supplémentaire de € 1 750 millions vise à remplacer le programme de billets de trésorerie européens négociables d'Alstom, d'un montant de 1,5 milliard d'euros, au cas où le marché des billets de trésorerie ne serait plus accessible, et à fournir un tampon de liquidité supplémentaire.

Grâce à ces décisions, le nouveau groupe dispose de liquidités importantes.

#### Centralisation de la trésorerie du Groupe

Le risque de crédit provenant des soldes en banque et dans les institutions financières est géré de façon centralisée par le service Trésorerie du Groupe conformément à sa stratégie.

Le Groupe diversifie ses placements pour limiter le risque de contrepartie. En sus des dépôts à court terme placés auprès de contreparties bancaires de premier plan, le Groupe a investi dans des OPCVM qualifiés de « monétaires » ou « monétaires court terme » selon la classification de l'Autorité des Marchés Financiers. Les placements réalisés sont revus régulièrement conformément aux procédures du Groupe, sous l'angle de la stricte conformité aux critères d'éligibilité édictés par IAS 7 et des recommandations de l'AMF.

La société-mère du Groupe a accès aux liquidités des filiales détenues à 100 % par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accords de prêt entre les sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès.

De plus, bien que la société-mère ait le pouvoir de contrôler les décisions des filiales au capital desquelles elle est majoritaire, ses filiales sont des entités juridiques distinctes et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à la société-mère peuvent faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles et peuvent être conditionnés à la réalisation de bénéfices ou être sujets à d'autres restrictions. Parmi ces limitations, peuvent être mentionnées les réglementations locales relatives à l'assistance financière et les lois sur les bénéfices des sociétés.

La politique du Groupe consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société-mère dans la mesure du possible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions juridiques au niveau des filiales s'élevaient respectivement à € 201 millions et € 86 millions, pour les activités poursuivies, au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020.

## Flux futurs de trésorerie

L'objectif du Groupe est de maintenir un niveau élevé de liquidités, en adéquation avec la variation du besoin en fonds de roulement nécessaire à son activité opérationnelle.

Les tableaux suivants présentent le montant des paiements en principal et intérêts de tous les instruments financiers détenus au 31 mars 2021 et 31 mars 2020.

Les données prévisionnelles représentatives de futurs actifs ou passifs ne sont pas indiquées. Les montants libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Les versements d'intérêts à taux variable sont calculés en utilisant les derniers taux d'intérêt disponibles à la date de clôture. Les actifs et passifs pouvant faire l'objet de règlement à tout moment sont toujours affectés à l'échéance la plus proche.

## Instruments financiers détenus au 31 mars 2021

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2021

(en millions d'€)	Valeur comptable	2022		2023		2024 - 2026		2027 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs financiers courants, nets	28	-	28	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 250	-	1 250	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>1 278</b>	-	<b>1 278</b>	-	-	-	-	-	-
Emprunts non courants	(1 651)	(2)	-	(2)	-	(2)	-	(2)	(1 651)
Emprunts courants	(526)	(13)	(526)	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>(2 177)</b>	<b>(15)</b>	<b>(526)</b>	<b>(2)</b>	-	<b>(2)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>(1 651)</b>
<b>Trésorerie/(dette) nette</b>	<b>(899)</b>	<b>(15)</b>	<b>752</b>	<b>(2)</b>	-	<b>(2)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>(1 651)</b>

Flux de trésorerie issus des instruments dérivés opérationnels au 31 mars 2021

(en millions d'€)	Valeur comptable	2022		2023		2024 - 2026		2027 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	280	-	230	-	29	-	20	-	1
<b>Actifs</b>	<b>280</b>	-	<b>230</b>	-	<b>29</b>	-	<b>20</b>	-	<b>1</b>
Autres passifs courants	(400)	-	(269)	-	(56)	-	(68)	-	(7)
<b>Passifs</b>	<b>(400)</b>	-	<b>(269)</b>	-	<b>(56)</b>	-	<b>(68)</b>	-	<b>(7)</b>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>(120)</b>	-	<b>(39)</b>	-	<b>(27)</b>	-	<b>(48)</b>	-	<b>(6)</b>

## Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2021

Valeur (en millions d'€)	comptable	2022		2023		2024 - 2026		2027 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres titres de participation	77	-	-	-	-	-	-	-	77
Autres actifs non courants	270	-	-	-	-	-	-	-	270
Clients et comptes rattachés	2 299	-	2 299	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	731	-	731	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>3 377</b>	-	<b>3 030</b>	-	-	-	-	-	<b>347</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 207)	-	(3 207)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs opérationnels courants	(1 914)	-	(1 914)	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>(5 121)</b>	-	<b>(5 121)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs et passifs financiers</b>	<b>(1 744)</b>	-	<b>(2 091)</b>	-	-	-	-	-	<b>347</b>

## Instruments financiers détenus au 31 mars 2020

### Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2020

Valeur (en millions d'€)	comptable	2021		2022		2023 - 2025		2026 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs financiers courants, nets	45	-	45	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 175	(1)	2 175	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>2 220</b>	<b>(1)</b>	<b>2 220</b>	-	-	-	-	-	-
Emprunts non courants	(772)	(8)	-	(8)	(15)	(12)	(41)	(3)	(716)
Emprunts courants	(270)	(10)	(270)	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>(1 042)</b>	<b>(18)</b>	<b>(270)</b>	<b>(8)</b>	<b>(15)</b>	<b>(12)</b>	<b>(41)</b>	<b>(3)</b>	<b>(716)</b>
<b>Trésorerie/(dette) nette</b>	<b>1 178</b>	<b>(19)</b>	<b>1 950</b>	<b>(8)</b>	<b>(15)</b>	<b>(12)</b>	<b>(41)</b>	<b>(3)</b>	<b>(716)</b>

### Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2020

Valeur (en millions d'€)	comptable	2021		2022		2023 - 2025		2026 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	207	-	100	-	46	-	57	-	4
<b>Actifs</b>	<b>207</b>	-	<b>100</b>	-	<b>46</b>	-	<b>57</b>	-	<b>4</b>
Autres passifs courants	(199)	-	(104)	-	(34)	-	(50)	-	(11)
<b>Passifs</b>	<b>(199)</b>	-	<b>(104)</b>	-	<b>(34)</b>	-	<b>(50)</b>	-	<b>(11)</b>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>8</b>	-	<b>(4)</b>	-	<b>12</b>	-	<b>7</b>	-	<b>(7)</b>

### Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2020

Valeur (en millions d'€)	comptable	2021		2022		2023 - 2025		2026 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres titres de participation	60	-	-	-	-	-	-	-	60
Autres actifs non courants	56	-	-	-	-	-	-	-	56
Clients et comptes rattachés	1 581	-	1 581	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	456	-	456	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>2 153</b>	-	<b>2 037</b>	-	-	-	-	-	<b>116</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 653)	-	(1 653)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs opérationnels courants	(830)	-	(830)	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>(2 483)</b>	-	<b>(2 483)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs et passifs financiers</b>	<b>(330)</b>	-	<b>(446)</b>	-	-	-	-	-	<b>116</b>

## 28.6 Gestion du risque sur les matières premières

L'essentiel des matières premières achetées par le Groupe a déjà été transformé par incorporation dans des composants usinés. Le Groupe inclut généralement dans les contrats clients une clause d'ajustement de prix, de telle sorte que le Groupe ne connaisse qu'une exposition limitée à la variation des prix des matières premières. Occasionnellement, le Groupe est amené à couvrir son exposition par des instruments dérivés (cuivre, aluminium) dont les notionnels et valeurs de marché demeurent non significatifs au 31 mars 2021.

**I. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME, ET REMUNERATIONS FONDEES SUR DES ACTIONS****NOTE 29. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES**

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi tels que retraites, indemnités de départ en retraite et couverture médicale, ainsi que divers autres avantages à long terme tels que médailles du travail et plans de rémunération différée. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chaque filiale.

Les plans de couverture médicale du Groupe prévoient généralement une participation des salariés qui fait l'objet de réajustements annuels.

**Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

En situation de régime à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés correspondants. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat et leur espérance de vie estimée.

La plupart des plans à prestations définies est financé par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. D'autres régimes de retraite complémentaire accordés par le Groupe à certains employés donnent lieu à des paiements directs par l'employeur à leur date d'échéance. La majeure partie des régimes de couverture médicale postérieurs à l'emploi n'est pas préfinancée.

Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués. Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels ainsi que l'incidence de tout plafonnement d'actif.

Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat d'exploitation. Le produit/ (coût) des services passés ainsi que les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres produits et charges. Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies ainsi que les coûts d'administration sont inclus dans les produits (charges) financiers.

**Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

En situation de régime à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération des employés. Ces cotisations sont enregistrées en charges opérationnelles.

**Autres avantages à long terme**

La méthode comptable utilisée pour reconnaître les obligations encourues au titre des autres avantages à long terme est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que les gains ou pertes actuariels sont reconnus immédiatement pour leur totalité en « Autres produits et charges » dans le compte de résultat.

Les régimes à prestations définies s'élèvent à € (1 224) millions au 31 mars 2021 (voir Note 29.2) et s'analysent comme suit :

- des plans de retraite à hauteur de € 940 millions ;
- d'autres avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de € 216 millions, comprenant des plans d'indemnités de fin de carrière en France et en Italie ;
- des régimes d'avantages à long terme à hauteur de € 68 millions, qui correspondent principalement aux médailles du travail en France et en Allemagne.

Le rapprochement de la couverture financière avec les actifs et passifs reconnus au bilan est le suivant :

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>Au 31 mars 2020</b>
<b>Dettes actuarielles</b>	<b>(4 713)</b>	<b>(967)</b>
Juste valeur des actifs de couverture	3 519	476
<b>Couverture financière</b>	<b>(1 194)</b>	<b>(491)</b>
Incidence du plafonnement des actifs	(30)	-
<b>PROVISION NETTE</b>	<b>(1 224)</b>	<b>(491)</b>
dont :		
<i>Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	<i>(1 359)</i>	<i>(491)</i>
<i>Excédents des actifs de couverture</i>	<i>135</i>	<i>-</i>

Comme détaillées dans la suite de cette note, les provisions nettes pour engagements de retraite et avantages assimilés s'élèvent à € 1 224 millions au 31 mars 2021 contre € 491 millions au 31 mars 2020. Les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 mars 2021 proviennent principalement de l'acquisition de Bombardier Transport et des pays suivants : le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse, la Suède, les Etats-Unis, le Canada et la France.

L'actif net de € 135 millions lié aux régimes de retraite de l'ancien Bombardier Transport au Royaume-Uni et au Canada s'explique par des remboursements attendus à venir, conformément à l'IFRIC 14.

## 29.1 Description des régimes de retraite

Les avantages postérieurs à l'emploi sont octroyés aux salariés au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de ses cotisations. Les cotisations versées sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice.

Les engagements de retraites et avantages assimilés se situent principalement au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada, en Allemagne, et en France. Les caractéristiques spécifiques des plans de retraite (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables à chaque pays d'implantation du Groupe.

Au Royaume-Uni, huit plans de retraite à prestations définies couvrent différentes populations. Six de ces plans sont des sections du vaste plan de pension « *UK Railways* » et assurent le versement d'une rente de retraite indexée. Tous ces plans sont fermés aux nouveaux entrants qui ont accès à un régime de retraite collectif à cotisations définies (*Group Personal Pension* ou « *GPP* »), à un plan d'assurance vie et à une couverture en cas d'invalidité.

Au Canada, il existe sept régimes de retraite à prestations définies couvrant différentes populations (trois régimes sont soumis à des conventions collectives). De 2012 à 2016, six régimes ont été fermés aux nouveaux membres. Les nouveaux employés doivent cotiser au volet à cotisations définies des régimes. Les régimes de retraite réservés aux employés syndiqués sont fondés sur une prestation forfaitaire en dollars et les autres régimes sont fondés sur la meilleure rémunération moyenne. Aucun des régimes n'offre d'indexation.

En Allemagne, les différents régimes couvrent les retraites et les risques de décès et d'invalidité. Dans le passé, les droits à la retraite accumulés étaient liquidés en rente. Afin de réduire les risques liés aux régimes à prestations définies,

ces plans ont été profondément modifiés pour l'acquisition des droits futurs en 2010. Ces plans sont toujours comptabilisés comme des régimes à prestations définies sous IAS19R, mais présentent des risques bien moindres pour le Groupe. En ce qui concerne les cotisations des employés, elles sont versées dans des plans de retraite à cotisations définies. Pour les entités allemandes de Bombardier Transport, il existe un plan de type "cash balance" qui est ouvert aux employés actifs et aux nouveaux participants. Il couvre les retraites et les risques de décès et d'invalidité. Le plan a été introduit en 2008 - les anciens engagements de retraite pour les employés actifs ont été intégrés en tant que composante de la pension initiale (Initialbaustein). Il s'agit d'un plan entièrement financé par l'employeur. Il existe divers anciens régimes de retraite à prestations définies, qui - à quelques exceptions près - ne s'appliquent qu'aux droits acquis et aux retraités. Tous les plans sont comptabilisés comme des plans de retraite à prestations définies selon la norme IAS 19.

Aux Etats-Unis, il existe deux régimes de retraite majeurs et quatre régimes mineurs, qui, à l'exception des conventions collectives, s'accompagnent de deux plans médicaux après la retraite. Les nouveaux employés bénéficient généralement de pensions à cotisations définies améliorées dans le cadre de régimes 401(k).

En France, les régimes à prestations définies sont principalement des indemnités de fin de carrière prévus conformément aux accords de convention collective ou aux accords de Groupe.

Dans certains pays, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs sont évalués de manière indépendante.

La valeur de marché des fonds vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, pour la détermination du déficit provisionné, ou des excédents des actifs de couverture reconnus à l'actif sous réserve de conditions particulières.

Dans les tableaux ci-après, la zone "Autres" représente principalement la Suède et la Suisse.

## 29.2 Evolution de la dette actuarielle

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2021	Royaume-Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
<b>Dette actuarielle en début d'exercice</b>	<b>(967)</b>	<b>(411)</b>	<b>(417)</b>	<b>(62)</b>	<b>(77)</b>
Coût des services rendus	(44)	(10)	(16)	(10)	(8)
Cotisations des employés	(4)	(3)	-	-	(1)
Intérêts sur la dette actuarielle	(29)	(15)	(6)	(5)	(3)
Frais de gestion	(6)	(4)	(1)	(1)	-
Acquisitions/cessions de filiales (*)	(3 656)	(1 960)	(594)	(746)	(356)
Liquidations	1	-	-	-	1
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	(4)	(2)	-	-	(2)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses démographiques	16	16	-	1	(1)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses financières	11	(3)	(39)	43	10
Prestations versées	81	28	33	9	11
Ecart de change et autres	(112)	(91)	(2)	(28)	9
<b>DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>(4 713)</b>	<b>(2 455)</b>	<b>(1 042)</b>	<b>(799)</b>	<b>(417)</b>
dont :					
Plans financés	(3 791)	(2 455)	(301)	(739)	(296)
Plans non financés	(922)	-	(741)	(60)	(121)

(\*) principalement dues à l'acquisition de Bombardier Transport (see Note 1.1)

(en millions d'€)	Au 31 mars 2020	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
<b>Dettes actuarielle en début d'exercice</b>	<b>(1 044)</b>	<b>(471)</b>	<b>(457)</b>	<b>(116)</b>
Coût des services rendus	(34)	(8)	(15)	(11)
Cotisations des employés	(3)	(3)	-	-
Intérêts sur la dette actuarielle	(21)	(11)	(6)	(4)
Modifications de régime	6	-	6	-
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	(9)	(4)	(2)	(3)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses démographiques	1	-	-	1
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses financières	75	51	33	(9)
Prestations versées	49	20	24	5
Ecart de change et autres	13	15	-	(2)
<b>DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>(967)</b>	<b>(411)</b>	<b>(417)</b>	<b>(139)</b>
dont :				
Plans financés	(734)	(411)	(238)	(85)
Plans non financés	(233)	-	(179)	(54)

## 29.3 Evolution des actifs de couverture

Comme précisé dans la Note 29.1, dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de pension ont été progressivement constitués par le versement de cotisations par l'employeur et les salariés, principalement au Royaume-Uni, au Canada, en Allemagne, en Suède, en Suisse, et aux Etats-Unis.

(en millions d'€)	Au 31 mars 2021	Royaume-Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
<b>Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice</b>	<b>476</b>	<b>346</b>	<b>73</b>	<b>21</b>	<b>36</b>
Produit d'intérêts	18	14	1	3	-
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	98	83	6	(1)	10
Cotisations versées par le Groupe	19	11	-	6	2
Cotisations des employés	4	3	-	-	1
Acquisitions/cessions de filiales (*)	2 836	1 978	22	554	282
Prestations versées	(40)	(28)	-	(7)	(5)
Ecart de change et autres	108	91	-	24	(7)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 519</b>	<b>2 498</b>	<b>102</b>	<b>600</b>	<b>319</b>

(\*) principalement dues à l'acquisition de Bombardier Transport (see Note 1.1)

(en millions d'€)	Au 31 mars 2020	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
<b>Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice</b>	<b>511</b>	<b>385</b>	<b>76</b>	<b>50</b>
Produit d'intérêts	10	8	1	1
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	(29)	(26)	(4)	1
Cotisations versées par le Groupe	13	8	-	5
Cotisations des employés	3	3	-	-
Prestations versées	(21)	(19)	-	(2)
Ecart de change et autres	(11)	(13)	-	2
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>476</b>	<b>346</b>	<b>73</b>	<b>57</b>

## 29.4 Allocation des actifs de couverture

(en millions d'€)	Au 31 mars 2021	% Royaume-Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
Actions	1 621	46%	47%	24%	51%
Obligations	1 776	51%	53%	49%	46%
Contrats d'assurance	25	1%	-	22%	-
Autres	97	2%	-	5%	3%
<b>Total</b>	<b>3 519</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(en millions d'€)	Au 31 mars 2020	% Royaume-Uni	Zone euro	North America
Actions	296	62%	74%	26%
Obligations	158	33%	26%	68%
Contrats d'assurance	4	1%	-	3%
Autres	18	4%	-	3%
<b>Total</b>	<b>476</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Il existe un marché actif pour l'ensemble des actifs de couverture à l'exception des actifs immobiliers. Les actifs de chaque fonds sont gérés par un comité d'investissement dédié, conformément aux dispositions statutaires et

réglementations locales. Le Groupe est représenté dans ces comités, et y promeut des stratégies d'investissements simples et diversifiés.

L'objectif est de limiter les risques d'investissement à ceux nécessaires à la couverture des engagements (gestion actif-passif). Il en résulte une allocation stratégique qui privilégie les actifs liquides, et notamment les obligations longues. Au 31 mars 2021, les fonds ne détiennent pas de titres émis par le Groupe.

## 29.5 Hypothèses (taux moyens pondérés)

Une évaluation actuarielle des engagements a été réalisée pour les clôtures au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020.

Ces évaluations prennent en compte :

- des hypothèses de taux de rotation de personnel, de mortalité et d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite variant entre 60 et 65 ans selon les pays et législations applicables ;
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par pays et par plan.

<i>(en %)</i>	Au 31 mars		Amérique du		
	2021	Royaume-Uni	Zone euro	Nord	Autres
Taux d'actualisation	1,96	2,15	0,98	3,22	0,93
Taux d'augmentation des salaires	2,64	2,98	2,58	2,19	1,66

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars			
	2020	Royaume-Uni	Zone euro	Autres
Taux d'actualisation	2,12	2,55	1,54	2,60
Taux d'augmentation des salaires	2,62	2,95	2,15	2,94

Au 31 mars 2021, les durations moyennes des engagements sont les suivantes :

<i>(en années)</i>	Au 31 mars		Amérique du		
	2021	Royaume-Uni	Zone euro	Nord	Autres
Duration moyenne pondérée	17	19	13	16	13

### Taux d'actualisation

Conformément aux exigences de la norme IAS 19R, les taux d'actualisation sont déterminés chaque année par référence aux taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dans les zones monétaires adéquates. Dans certains pays, en l'absence de marché actif pour de telles obligations, les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux des emprunts d'Etat. Les informations requises sont fournies par les actuaires externes du Groupe et divers indices et cotations de marché.

### Taux d'augmentation des salaires

Les taux d'augmentation des salaires sont déterminés localement, puis revus au niveau du Groupe.

### Hypothèses relatives aux plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi

Le taux d'augmentation des coûts médicaux prévu est de 3,86% au 31 mars 2021 puis diminue jusqu'à atteindre un taux ultime de 1,13%.

## Analyse de sensibilité

Une hausse ou une baisse de 25 points de base des principales hypothèses auraient les impacts suivants sur les engagements de retraite et avantages assimilés :

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2021</b>
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'actualisation	(187) / +196
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'augmentation des salaires	+26 / (26)

### 29.6 Analyse de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés

Au 31 mars 2021, la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés, pour l'ensemble du Groupe, s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2021</b>	<b>Royaume-Uni</b>	<b>Zone euro</b>	<b>Amérique du Nord</b>	<b>Autres</b>
<b>Coût des services rendus</b>	<b>(44)</b>	<b>(10)</b>	<b>(16)</b>	<b>(10)</b>	<b>(8)</b>
Régimes à cotisations définies	(106)	(8)	(73)	(2)	(23)
Gains (pertes) actuariels des autres avantages à long terme	(1)	-	(1)	-	-
Gains (pertes) sur services passés	1	-	-	-	1
<b>Impact sur le résultat d'exploitation</b>	<b>(150)</b>	<b>(18)</b>	<b>(90)</b>	<b>(12)</b>	<b>(31)</b>
<b>Produits financiers (charges financières)</b>	<b>(17)</b>	<b>(5)</b>	<b>(6)</b>	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>
<b>Total de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés</b>	<b>(167)</b>	<b>(23)</b>	<b>(96)</b>	<b>(15)</b>	<b>(34)</b>

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2020</b>	<b>United Kingdom</b>	<b>Euro Zone</b>	<b>Other</b>
<b>Coût des services rendus</b>	<b>(34)</b>	<b>(8)</b>	<b>(15)</b>	<b>(11)</b>
Régimes à cotisations définies	(92)	(8)	(68)	(16)
Gains (pertes) actuariels des autres avantages à long terme	(1)	-	-	(1)
Gains (pertes) sur services passés	6	-	6	-
<b>Impact sur le résultat d'exploitation</b>	<b>(121)</b>	<b>(16)</b>	<b>(77)</b>	<b>(28)</b>
<b>Produits financiers (charges financières)</b>	<b>(11)</b>	<b>(3)</b>	<b>(5)</b>	<b>(3)</b>
<b>Total de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés</b>	<b>(132)</b>	<b>(19)</b>	<b>(82)</b>	<b>(31)</b>

### 29.7 Cotisations et prestations payées par l'employeur

Conformément aux législations et pratiques locales, le Groupe verse des cotisations aux plans financés, ainsi que des prestations aux bénéficiaires des plans non financés.

Le montant total des cotisations et prestations versées au titre des régimes à prestations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élève à € 41 millions, ce qui couvre à la fois les cotisations liées aux services rendus au cours de l'exercice et les cotisations exceptionnelles en cas de sous-financement.

Les montants estimés de cotisations et prestations qui seront versées au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

- € 62 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- € 52 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- € 60 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Le montant total des versements effectués dans le cadre des plans à cotisations définies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élève à € 106 millions.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe estime que les paiements seront affectés par l'acquisition de Bombardier Transport au cours des prochaines années.

**NOTE 30. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS**

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions, acquittés soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

**Paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres**

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché) selon le modèle de Black-Scholes pour les plans émis à compter de 2009, et selon le modèle Monte Carlo pour les plans émis à compter de 2016. La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

A la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, sur la base des conditions d'acquisition non liées au marché, ses estimations du nombre d'options qui seront finalement acquises. L'impact de cette ré-estimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

**Paiements fondés sur des actions, acquittés en trésorerie**

Les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie donnent lieu à la constatation d'un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus évaluée à sa juste valeur. La juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et aux dates de dénouement, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote accordée et du nombre d'actions qui seront acquises.

### 30.1 Options de souscription d'actions et actions de performance

#### Caractéristiques principales

	Plans décidés par l'assemblée générale du 22 juin 2010				Plans décidés par l'assemblée générale du 18 décembre 2015		Plans décidés par l'assemblée générale du 17 juillet 2018	Plans décidés par l'assemblée générale du 10 juillet 2019
	Plan n°15	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°16	PSP 2017	PSP 2018	PSP 2019	PSP 2020
	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Options de souscription d'actions	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance
Date d'octroi	10/12/2012	10/12/2012	01/10/2013	01/10/2013	17/03/2017	13/03/2018	12/03/2019	10/03/2020
Période d'exercice	10/12/2015 09/12/2020	n/a	03/10/2016 30/09/2021	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Nombre de bénéficiaires	538	1 763	292	1 814	755	732	820	878
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (*)	1 512 000	883 140	784 294	1 130 791	1 022 400	1 102 789	1 176 801	1 252 619
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	674 667	391 458	590 201	1 022 311	862 803	-	525	-
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	837 333	491 682	72 625	108 480	159 597	98 424	58 526	22 500
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2021	-	-	121 468	-	-	1 004 365	1 117 750	1 230 119
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif	-	-	39 068	-	-	218 885	282 218	311 754
Prix d'exercice ajusté (**) (en €)	21,83	n/a	21,24	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	5,80	26,70	3,84	22,62	21,74	25,59	28,92	36,58

(\*) Le nombre d'options et d'actions de performance et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impactées le nombre d'actions après les dates d'octroi.

(\*\*) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) et ajusté quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

Au 31 mars 2021, toutes les conditions d'exercice des options attribuées par les plans 15 et 16 ont été réalisées. Pour les plans 15 et 16, cette fin de période se situe cinq ans après la fin de la période d'acquisition. Pour le plan 15, la période d'exercice est arrivée à expiration en décembre 2020.

Les plans de motivation et de fidélisation sur le long terme, mis en place depuis 2007, combinent l'allocation d'options de souscription et l'attribution d'actions de performance. Depuis 2016, seules des actions de performance sont attribuées.

L'attribution de ces droits est subordonnée aux conditions de performance.

#### Plan LTI 16 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013

Dans le contexte de la vente des activités Energie, les conditions de performance sont réputées atteintes au 31 mars 2015 et 2016, conformément à la proposition du Conseil d'Administration. En conséquence, toutes les options sont exerçables au titre de ce plan et 100% des actions de performance ont été attribuées le 2 octobre 2017.

De plus, la condition de présence n'est pas applicable aux bénéficiaires ayant quitté le Groupe dans le cadre de la Transaction, sous réserve qu'ils étaient toujours salariés du Groupe Alstom à la date de finalisation de la transaction.

Cela a conduit à une accélération de la charge des options et des actions de performance dans le compte de résultat des activités non poursuivies.

PSP 2017 en date du 17 mars 2017

Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Administration du 17 mars 2017. 1 022 400 droits à recevoir des actions de performances ont été attribué à 755 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de deux conditions internes basées sur la marge sur résultat d'exploitation ajusté (« *Adjusted EBIT Margin* » sans la prise en compte de la quote part de résultat de CASCO) et le Cash-Flow Libre du Groupe, pour les exercices clos les 31 mars 2018, 2019, 2020, ainsi que sur une condition externe basée sur la performance de l'action de la société. Compte-tenu des conditions de performance atteintes pour les exercices clos le 31 mars 2018, le 31 mars 2019 et le 31 mars 2020, 96,33% de l'octroi initial est atteint et 3,67% des actions de performance ont été annulées. Au 19 mai 2020, 862 298 actions de performances ont été distribuées.

PSP 2018 en date du 13 mars 2018

Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mars 2018. 1 016 025 droits à recevoir des actions de performances ont été attribué à 732 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend d'une condition interne basée sur la marge sur résultat d'exploitation ajusté (« *Adjusted EBIT Margin* » sans la prise en compte de la quote part de résultat de CASCO ) à l'issue de l'exercice fiscal clos le 31 mars 2021, ainsi que sur une condition externe basée sur la performance de l'action de la société. La livraison finale aura lieu cinq jours après la publication des résultats annuels du 31 mars 2021.

PSP 2019 en date du 12 mars 2019

Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Administration du 12 mars 2019. 1 080 150 droits à recevoir des actions de performances ont été attribué à 820 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de deux conditions internes basées sur la marge sur résultat d'exploitation ajusté (« *Adjusted EBIT Margin* » sans la prise en compte de la quote part de résultat de CASCO) et sur un taux de conversion du résultat net en Cash-Flow Libre du Groupe à l'issue de l'exercice fiscal clos le 31 mars 2022, ainsi que sur une condition externe basée sur la performance de l'action de la société. La livraison finale aura lieu, au plus tard, vingt jours après la publication des résultats annuels du 31 mars 2022.

PSP 2020 en date du 10 mars 2020

Ce plan a été approuvé par le conseil d'administration du 10 mars 2020. Il attribue 1 145 625 actions de performance à 878 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de trois conditions de performance internes basées sur la marge EBIT ajustée du groupe, un taux de conversion du résultat net en Cash-Flow Libre pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et un objectif de réduction de la consommation d'énergie des solutions proposées aux clients, ainsi qu'une condition relative liée à la performance de l'action de la société. La livraison finale aura lieu au plus tard vingt jours après la publication des résultats du 31 mars 2023.

Aucun plan d'actions de performance n'a été attribué au cours de l'exercice 2020/2021.

## Evolution

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en €)	Nombre d'actions de performance
<b>En-cours au 31 mars 2019</b>	<b>504 201</b>	<b>23,52</b>	<b>3 732 688</b>
Attribuées (*)	-	-	1 145 625
Exercées	(219 615)	23,40	(733 103)
Annulées	(49 039)	22,96	(140 147)
<b>En-cours au 31 mars 2020</b>	<b>235 547</b>	<b>23,75</b>	<b>4 005 063</b>
Attribuées (**)	15 520	21,36	290 409
Exercées	(98 896)	21,74	(862 298)
Annulées	(30 703)	21,83	(80 940)
<b>EN-COURS AU 31 MARS 2021</b>	<b>121 468</b>	<b>21,24</b>	<b>3 352 234</b>
<i>dont exerçables</i>	<i>121 468</i>		<i>N/A</i>

(\*) Incluant 1 145 625 actions gratuites attribuées au travers du PSP 2020

(\*\*) Incluant des ajustements dus à l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription en décembre 2020 sur les plans d'options sur actions 15, 16 et PSP 2018, 2019 et 2020. Le prix d'exercice moyen pondéré est également impacté par cette augmentation de capital.

## Valorisation

	Plan n°15 Options de souscription d'actions	Plan n°15 Actions de performance	Plan n°16 Options de souscription d'actions	Plan n°16 Actions de performance	PSP 2017 Actions de performance	PSP 2018 Actions de performance	PSP 2019 Actions de performance	PSP 2020 Actions de performance
Date d'octroi	10/12/2012	10/12/2012	01/10/2013	01/10/2013	17/03/2017	13/03/2018	12/03/2019	10/03/2020
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	4,0	2,5 ou 4,0	3,0	4,0	3,2	3,2	3,2	3,2
Fin de la période d'acquisition des droits	09/12/2015	31/05/2015 ou 09/12/2016	30/09/2016	30/09/2017	12/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023
Prix d'exercice ajusté (*) (en €)	21,83	n/a	21,24	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	29,77	29,77	26,33	26,33	26,56	34,19	37,75	42,82
Volatilité	30%	n/a	28%	n/a	22%	20%	19%	17%
Taux d'intérêt sans risque	0,5%	0,5%	0,9%	0,9%	-0,1%	-0,2%	-0,3%	-0,7%
Dividendes par action (en %)	3,4%	3,4%	3,8%	3,8%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%

(\*) Prix d'exercice correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) et ajusté quand nécessaire suite à l'opération de rachat d'actions.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle de Black & Scholes pour les plans 15 et 16 et un modèle Monte Carlo pour le PSP 2017, PSP 2018, PSP 2019 et le PSP 2020 avec anticipation de l'exercice des options de souscriptions d'actions ainsi que des actions performance lissé sur la période d'acquisition des droits de manière linéaire.

La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi pour les plans 15 et 16 et celle d'Alstom pour les plans à compter du PSP 2017.

Le Groupe a comptabilisé une charge de € 10 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (à comparer à € 25 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2020).

Le Conseil d'administration a pris l'engagement, en cas de changement majeur dans la stratégie ou la structure du Groupe, ou dans le cas d'une évolution des normes comptables, d'adapter ces conditions de performance aux nouveaux enjeux mis en exergue pour les années à venir, tant dans leur nature que dans les niveaux de résultat à atteindre, tout en maintenant un haut degré d'exigence.

## NOTE 31. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Dans les tableaux ci-dessous, les effectifs des opérations conjointes sont intégralement pris en compte, les effectifs des coentreprises et des entreprises associées ne sont pas pris en compte.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Frais de personnel	2 342	2 087
Charges sociales	531	472
Charges liées aux engagements de retraites et avantages assimilés (voir Note 29)	167	132
Coûts liés aux paiements fondés sur des actions (voir Note 30)	10	25
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>3 050</b>	<b>2 716</b>

	Exercice clos le	
	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
<b>Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice</b>		
Ingénieurs et cadres	35 786	20 791
Autres employés	35 906	18 088
<b>EFFECTIFS TOTAUX</b>	<b>71 692</b>	<b>38 879</b>

L'augmentation de personnel sur l'exercice clos au 31 mars 2021 est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport.

	Exercice clos le	
	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
<b>Effectifs moyens des sociétés consolidées durant l'exercice</b>		
Ingénieurs et cadres	23 799	19 907
Autres employés	21 031	17 668
<b>EFFECTIFS TOTAUX</b>	<b>44 830</b>	<b>37 575</b>

(\*) L'effectif moyen est une moyenne pondérée incluant deux mois de personnel de Bombardier Transport

**J. PASSIFS EVENTUELS ET CONTENTIEUX****Engagements découlant de l'exécution d'opérations contrôlées par le Groupe**

Dans le cadre habituel de son activité, le Groupe est engagé par des obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients (parmi lesquelles l'obligation de bonne exécution et l'obligation de garantie). Le Groupe peut être également amené à prendre des engagements dans des contrats de location, ainsi que pour satisfaire à des dispositions d'ordre fiscal et douanier et à des réglementations liées à l'environnement, la santé et la sécurité. Ces obligations peuvent être couvertes ou non par des garanties émises par des banques ou des compagnies d'assurance.

Le Groupe étant en mesure de contrôler l'exécution de ces obligations, un passif n'est déclaré qu'une fois survenu le fait générateur de l'obligation (tel qu'un litige ou un achèvement tardif de contrat), rendant possible ou probable une sortie de ressources. Ce passif est déclaré comme un passif éventuel lorsqu'il est seulement considéré comme possible mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable.

Lorsque ce passif est probable et peut être mesuré de manière fiable, les états financiers sont affectés comme suit :

- si le passif supplémentaire est lié directement à l'exécution d'un contrat client en cours, la marge brute du contrat à terminaison est ré-estimée ; la marge cumulée reconnue à l'avancement du contrat et, éventuellement, la perte à terminaison sont ajustées en conséquence,
- si le passif supplémentaire n'est pas directement lié à un contrat en cours, un passif est immédiatement constaté au bilan.

Les engagements contractuels des sous-traitants envers le Groupe sont de nature identique à celles du Groupe envers ses clients. Ils peuvent être couverts par des garanties du même type que celles fournies par le Groupe à ses clients.

Aucun actif éventuel n'est déclaré tant que l'hypothèse d'une obligation à la charge d'un tiers demeure éloignée ou n'est pas possible. Un actif éventuel n'est déclaré que quand l'obligation devient probable. Ce n'est que lorsque cette obligation est quasi certaine que le revenu supplémentaire résultant de l'engagement d'un tiers est pris en considération.

**Engagements découlant de l'exécution d'opérations non totalement contrôlées par le Groupe**

Des obligations envers des tiers peuvent découler de procédures judiciaires, de garanties de crédit couvrant des engagements financiers délivrés dans le cadre d'opérations de financement des ventes et de garanties délivrées lors de cessions d'activités.

Dans le cas de procédures judiciaires, un passif éventuel est déclaré lorsque ce passif est seulement considéré comme éventuel mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable. Dans le cas d'engagements découlant de garanties délivrées, les passifs éventuels sont déclarés dès que les garanties ont été délivrées et aussi longtemps qu'elles ne sont pas arrivées à échéance.

Une provision est enregistrée dès que l'obligation est considérée comme probable et peut être évaluée de manière fiable. Les actifs éventuels découlant de procédures judiciaires ou de garanties obtenues de tiers lors d'acquisition d'activités ne sont déclarés que lorsqu'ils deviennent probables.

**NOTE 32. PASSIFS EVENTUELS****Obligations commerciales**

Les obligations contractuelles du Groupe envers ses clients peuvent faire l'objet de garanties délivrées par des banques ou des sociétés d'assurance. Ces garanties peuvent couvrir aussi bien des passifs déjà inscrits au bilan que des passifs éventuels.

Pour émettre ces garanties, le Groupe dispose, d'une part, de lignes bilatérales non confirmées dans de nombreux pays et, d'autre part, d'une ligne confirmée « Committed Guarantee Facility Agreement » ("CGFA") avec Alstom Holdings agissant pour le compte de ses filiales. Par ailleurs, cette ligne bilatérale contient une clause de changement de contrôle, dont la mise en jeu pourrait entraîner la suspension de la facilité, l'obligation de substituer de nouvelles cautions aux cautions en cours de validité ou l'obligation de fournir un dépôt de garantie, ainsi que le remboursement anticipé des autres dettes du Groupe par la mise en jeu des clauses de défaut croisé ou d'exigibilité anticipée.

Afin d'intégrer le portefeuille de garanties de Bombardier Transport, Alstom Holdings a signé le 26 Novembre 2020 avec douze banques de premier ordre, un amendement de la CGFA l'augmentant de €3 milliards à € 9 milliards, permettant l'émission de garanties jusqu'au 26 Février 2024 d'une durée maximale de 7 ans.

Au 31 mars 2021, l'encours total des garanties sur contrats délivrées par les banques et les sociétés d'assurance s'élève à € 21,7 milliards (€ 9,6 milliards au 31 mars 2020). L'augmentation est principalement due à l'acquisition de Bombardier Transport.

Suite au transfert de € 2,8 milliards de garanties Bombardier sur la CGFA, l'encours disponible pour émissions au titre de la CGFA s'élève à € 3,2 milliards au 31 mars 2021 (contre € 1,7 milliard au 31 mars 2020).

## **NOTE 33.       CONTENTIEUX**

### **33.1 Contentieux dans le cadre des activités courantes du Groupe**

Le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux, principalement liés à des contrats dans le cadre de ses activités courantes. Ces procédures, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquentes dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets à long terme importants. Dans certains cas, les montants, qui peuvent être significatifs, sont réclamés au Groupe, parfois solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortiums.

Lors de certaines actions judiciaires engagées le montant réclamé n'est pas chiffré au début de la procédure. Les montants retenus au titre de ces litiges sont pris en compte dans l'estimation de la marge à l'achèvement en cas de contrats en cours ou inclus dans les provisions et les autres passifs courants en cas de contrats terminés, lorsqu'ils sont jugés correspondre à une estimation fiable de passifs probables. Les coûts définitifs peuvent excéder le montant des provisions du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

### **33.2 Autres contentieux**

#### **Amiante**

Certaines filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante en France essentiellement, ainsi qu'en Espagne, au Royaume-Uni et aux Etats Unis. En France, ces procédures sont engagées par certains employés ou anciens employés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation complémentaire de la part de la Caisse de Sécurité Sociale. D'autre part, des salariés et anciens salariés du Groupe non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante ont intenté des actions judiciaires devant les tribunaux français en vue d'obtenir l'indemnisation de préjudices ayant pour origine leur exposition présumée à l'amiante, dont le préjudice spécifique d'anxiété.

Le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter les conséquences financières de telles procédures ne constituent pas un risque significatif. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence négative significative sur sa situation financière.

## Allégations de pratiques anti-concurrentielles

### *Activités de Transport au Brésil*

En juillet 2013, l'Autorité brésilienne de la concurrence (« CADE ») a perquisitionné plusieurs sociétés engagées dans les activités de transport au Brésil, dont les filiales d'Alstom et de Bombardier Transport, à la suite d'allégations de pratiques anticoncurrentielles. Après une phase d'enquête préliminaire, CADE a notifié en mars 2014 l'ouverture d'une procédure administrative à l'encontre de plusieurs sociétés, dont les filiales brésiennes d'Alstom et de Bombardier Transport, et de certains employés d'Alstom (actuels et anciens). CADE a rendu sa décision en juillet 2019, imposant une amende de BRL 133 millions (environ € 20 millions) à la filiale brésilienne d'Alstom, ainsi que son exclusion des marchés publics au Brésil émanant des administrations publiques fédérales, étatiques et municipales pour une période de 5 ans. De même, CADE a appliqué une pénalité financière de BRL 23 millions (environ € 3,5 millions) à la filiale brésilienne de Bombardier Transport (aucune interdiction de participer à des appels d'offres publics au Brésil).

En Septembre et Octobre 2020, à la fois la filiale d'Alstom et celle de Bombardier Transport au Brésil ont intenté une action civile auprès du Tribunal Civil de Brasilia afin de suspendre et annuler la décision de juillet 2019. Les deux filiales ont obtenu une injonction de suspendre les effets de la décision administrative jusqu'à ce qu'un jugement définitif soit rendu sur le fond. En parallèle de cette phase principale ouverte par CADE uniquement à l'encontre des entités et individus formellement notifiés lors du lancement de la procédure en 2014, CADE a lancé au printemps 2018 des notifications formelles à l'encontre de personnes qui n'avaient pas encore été notifiées, essentiellement des étrangers ne résidant pas au Brésil. La procédure à l'encontre de ces personnes fait l'objet d'une seconde phase du dossier. Des employés d'Alstom, actuels et anciens, font également l'objet de poursuites engagées par le procureur public de l'État de Sao Paulo dans le cadre de projets liés aux activités de transport faisant l'objet de la procédure de CADE.

Le Procureur de l'État de Sao Paulo a initié en mai 2014 une action à l'encontre d'une filiale du Groupe au Brésil et de plusieurs autres sociétés (y compris la filiale brésilienne Bombardier Transport), pour un montant total à l'encontre de l'ensemble de ces sociétés de BRL 2,5 milliards (environ € 384 millions) hors intérêts et pénalités éventuelles, concernant un projet relatif à des activités de transport. Cette filiale se défend activement face à cette action.

En décembre 2014, le procureur public de l'État Sao Paulo a intenté une action judiciaire contre la filiale d'Alstom au Brésil, ainsi qu'un certain nombre d'autres sociétés, portant sur des allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant la première phase d'un projet de maintenance de trains qui fait également l'objet de procédures administratives depuis 2013. Dans le dernier trimestre 2016, cette filiale d'Alstom au Brésil, ainsi qu'un certain nombre d'autres sociétés (incluant la filiale brésilienne de Bombardier Transport), a fait face à l'ouverture par le procureur public de l'État Sao Paulo d'une autre action judiciaire portant sur des allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant la deuxième phase de ce projet de maintenance de trains. En cas de pratiques illicites avérées, les condamnations possibles peuvent inclure l'annulation des contrats concernés, le paiement de dommages et intérêts, le paiement de dommages et intérêts punitifs et/ou la dissolution des sociétés brésiennes concernées.

### *Italie*

Le 23 juin 2020, une série de perquisitions et d'arrestations a été effectuée par la police de Milan sur instruction du Procureur de Milan, dans le cadre d'une enquête portant sur de possibles pratiques de corruption et de manipulations de soumissions d'offres en lien avec des marchés publics de l'Azienda Transporti Milanese (« ATM »), la société municipale opératrice du métro milanais. L'enquête porte sur au moins sept sociétés et 28 individus, parmi lesquels trois collaborateurs actuels et un ancien collaborateur d'Alstom Ferroviaria S.p.A. (les « collaborateurs d'Alstom Italie »).

Le Procureur soupçonne les collaborateurs d'Alstom Italie d'avoir commis des pratiques de manipulations de soumissions d'offres à des marchés publics en violation de l'article 353 du Code pénal italien, notamment avec la complicité d'un collaborateur d'ATM, afin d'obtenir des informations techniques confidentielles permettant de s'assurer un avantage indu dans le cadre d'un appel d'offres pour un contrat lié au Métro de Milan en 2019. Alstom n'avait finalement pas participé à l'appel d'offres relatif à ce contrat.

Alstom Ferroviaria S.p.A., pour sa part, fait l'objet d'une enquête en lien avec une possible violation du décret législatif n°231/2001 (la « loi n°231/2001 »), pour ne pas avoir mis en place (ou ne pas avoir effectivement appliqué) un système de contrôle à même de prévenir les actes de corruption par ses préposés. La responsabilité d'une société ne peut être

engagée au titre de la loi n°231/2001 qu'à condition que l'infraction commise par ses salariés soit établie. Dans une telle situation, pour ne pas engager sa responsabilité au titre de la loi n°231/2001, cette société peut démontrer qu'elle a adopté et effectivement mis en place un dispositif (un « Modello ») en vue de prévenir tout manquement, et a établi un organe de supervision indépendant (l' « organismo di vigilanza ») afin de veiller au respect du Modello. Alstom Ferroviaria a adopté un Modello et a établi un organismo di vigilanza.

Alstom mène une enquête interne sur ces allégations en coordination avec un cabinet externe, et a pris certaines mesures provisoires afin de répondre aux allégations portées par le Procureur, notamment la suspension de l'un des collaborateurs d'Alstom Italie. Parallèlement, l'enquête préliminaire menée par le Procureur se poursuit. A l'issue de celle-ci, le Procureur décidera s'il doit requérir un non-lieu ou d'une mise en examen.

## *Espagne*

L'Autorité de la Concurrence espagnole (« CNMC ») a ouvert une procédure officielle à la fin du mois d'août 2018 contre huit sociétés concurrentes actives sur le marché espagnol de la signalisation dont la société Bombardier European Investments, SLU (« BEI »), sa société mère Bombardier Transport (Global Holding) UK limited, Alstom Transport SA et sa société mère Alstom SA. Cette procédure vise des irrégularités présumées dans le cadre d'appels d'offres publics avec l'Administrateur des Infrastructures Ferroviaires espagnoles ("ADIF"). L'implication de la société mère est caractéristique des autorités européennes de la concurrence en début de procédure. Aucun dirigeant de la société Alstom ou de la société Bombardier n'a été inclus dans le dossier. En septembre 2020, les entreprises ont obtenu l'accès à la communication des griefs dans laquelle la CNMC expose les preuves recueillies contre les différents participants à l'entente présumée. A la fois Alstom et Bombardier ont déposé leur mémoire en défense rejetant toutes les allégations de la CNMC sur la base d'absence de preuves. La Sous-direction de la CNMC a soumis une proposition de résolution à la fin du mois de mars 2021, rejetée à la fois par Alstom et par Bombardier. Les deux sociétés ont soumis leurs défenses au Conseil de la CNMC qui prendra alors la décision administrative finale sur la proposition de résolution sur la base du manque de preuves. Par la suite, cette décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal judiciaire (Audiencia Nacional).

## *Enquêtes en cours liées à Bombardier Transport*

Les sujets décrits dans cette section se rapportent à la conduite passée de Bombardier Transport avant l'acquisition d'Alstom.

Bombardier Transport fait l'objet d'un audit de la vice-présidence à l'intégrité de la Banque Mondiale et participe à plusieurs enquêtes relatives à des allégations de corruption, notamment par le parquet suédois, l'Unité d'Enquête Spéciale (Special Investigation Unit – SIU) en Afrique du Sud et le Département de la Justice des Etats-Unis (Department of Justice – DOJ).

En ce qui concerne les sujets susmentionnés, Alstom et/ou Bombardier coopèrent avec les autorités ou institutions concernées. Ces enquêtes ou procédures peuvent entraîner des sanctions pénales, incluant des amendes pouvant être importantes, l'exclusion des filiales du Groupe aux appels d'offres ainsi que l'exposition à des actions de tiers. Dans ce contexte, Alstom a obtenu un certain nombre de protections contractuelles dans le cadre de l'Acquisition pour atténuer les risques potentiels.

Le sujet principal faisant l'objet d'une enquête concerne un contrat signé en 2013 pour la fourniture d'équipements et de services aux Chemins de Fer d'Azerbaïdjan pour un montant d'environ \$ 340 millions (financés principalement par la Banque Mondiale) et attribué à un consortium soumissionnaire composé de la filiale Bombardier Transport Sweden (BT Sweden), une filiale russe de Bombardier Transport (avec des actionnaires tiers) et une tierce partie (ci-après le contrat « ADY »). La propriété de la filiale a ensuite été transférée à une entité bien établie sur le marché russe et de la CEI, avec laquelle BT Suède avait une relation historique, et dont la filiale avait été approuvée après la soumission en tant que sous-traitant du projet. L'incertitude demeure quant aux services fournis par ces entités en échange de certains paiements qu'elles ont reçus. L'analyse interne de Bombardier Inc. concernant ce contrat ADY est toujours en cours.

## *Suède*

Les autorités suédoises ont ouvert une enquête concernant le contrat ADY en 2016, et en 2017 ont déposé plainte contre l'ancien responsable des ventes de la région Nord Europe, RCS, BT Suède («ex-employé BTS ») pour corruption aggravée et subsidiairement trafic d'influence. Les autorités ont allégué que l'ex-employé BTS avait eu des contacts et

une correspondance avec un représentant du tiers membre au consortium et qui était également employé par les chemins de fer d'Azerbaïdjan pendant la période de soumission de l'offre en vue d'influencer de manière illicite le résultat de l'appel d'offres.

En 2017 après un procès, l'ex-employés BTS a été acquitté des deux chefs d'accusation. Les autorités ont fait appel de la décision et, à ce jour, seule l'accusation de corruption aggravée est en attente de jugement. Bien qu'aucune accusation n'ait été déposée contre BT Suède à ce jour, les autorités suédoises enquêtent sur d'autres ex-employés de BTS (Bombardier Transport Sweden) et ont adressé des demandes de traité d'entraide judiciaire aux autorités de nombreuses juridictions. Les autorités suédoises ont récemment achevé des enquêtes sur d'autres ex-employés de BTS et il est toujours possible qu'elles portent plainte contre eux ou déposent des réclamations.

### *Banque Mondiale*

La Banque Mondiale a audité le contrat ADY et en 2018 l'INT a envoyé à Bombardier une lettre confidentielle de justification qui a été divulguée. La lettre décrit la position de l'INT concernant les allégations de collusion de corruption et de fraude dans le contrat ADY ainsi que l'obstruction à l'enquête de l'INT. L'audit pourrait entraîner une certaine forme d'exclusion de Bombardier Transport et de BT Suède à soumissionner sur des contrats financés par la Banque Mondiale pendant un certain nombre d'années.

### *Département de la Justice des Etats-Unis (Department of Justice – DOJ)*

Comme dévoilé par Bombardier le 10 février 2020 dans ses états financiers du premier semestre 2020, le DOJ a informé Bombardier qu'il avait ouvert une enquête. En réponse à ses demandes depuis mars 2020, Bombardier a volontairement fourni des documents et des informations au DOJ concernant le contrat ADY et pourrait le faire à court terme dans le cadre d'autres projets dans les pays de la CEI. Le DOJ a également formulé des demandes d'informations concernant des contrats avec Transnet (cf ci-dessous Contentieux liés à l'exécution des projets – Afrique du Sud) et l'Agence Ferroviaire d'Afrique du Sud.

### *Afrique du Sud*

Le contrat de Bombardier Transport Afrique du Sud pour la fourniture de locomotives à Transnet Freight Rail fait partie des nombreuses affaires faisant l'objet d'une enquête de la part de la commission judiciaire d'enquête sur les allégations de capture d'Etat (« Commission Zondo ») par l'Unité d'Enquête Spéciale en Afrique du Sud (« SIU ») et par l'Autorité Nationale des Poursuites (« NPA »). Bombardier Transport a fourni des informations à la SIU et les sujets sont toujours en cours de traitement.

## **Contentieux liés à l'exécution de projets**

### *Infrastructures ferroviaires CR-1 Marmaray – Turquie*

En mars 2007, le Ministère turc des Transports (DLH) a attribué le contrat de modernisation d'environ 75 km d'infrastructures ferroviaires dans la région d'Istanbul, connu sous le nom de « Marmaray Commuter Rail Project (CR-1) », au consortium Alstom Dogus Marubeni (AMD) dont est membre la filiale principale française d'Alstom Transport. Ce projet, qui incluait des travaux de tunnel ferroviaire transcontinental sous le Bosphore, a subi d'importants retards essentiellement imputables à des difficultés de mise à disposition du site de construction par DLH. Le consortium AMD a de ce fait résilié le contrat en 2010. Cette résiliation a été contestée par DLH qui a alors appelé les garanties bancaires émises par le consortium à hauteur d'un montant d'environ € 80 millions. À la suite d'injonctions, le paiement de ces garanties bancaires a été interdit et le consortium AMD a immédiatement initié une procédure d'arbitrage en vue de régler le litige au fond. Le tribunal arbitral a décidé en décembre 2014 que le contrat devait être considéré comme résilié en application du droit turc et a autorisé les parties à produire leurs réclamations respectives pour les dommages résultant de cette résiliation. A la suite de cette décision sur le bien-fondé des demandes, DLH a fait de nouvelles tentatives en 2015 afin d'obtenir le paiement des garanties bancaires mais les actions en défense du consortium AMD ont permis à ce stade le rejet de ces demandes de paiement.

Dans la procédure d'arbitrage, la phase d'évaluation des dommages est terminée. Les audiences ont eu lieu en octobre 2017 et les échanges de mémoires post-audiences ont eu lieu en février 2018. En mai 2018, le tribunal arbitral a sollicité des compléments d'informations de la part des parties sur certaines réclamations et les parties ont échangé leurs mémoires sur ces aspects jusqu'en juillet 2018. Une seconde sentence finale partielle sur le préjudice a été émise aux parties le 20 septembre 2019, qui a établi (a) les retards importants causés par DLH et les droits d'AMD à la somme

d'environ € 41 millions et, (b) les pertes réclamées par DLH à un montant d'environ € 68 millions, résultant à un montant principal net, après compensation, payable par le consortium AMD à DLH d'un montant d'environ € 27 millions. Un avenant de la deuxième sentence partielle a été délivré par le tribunal le 23 décembre 2019, réduisant l'exposition d'AMD à € 21 millions. Une troisième sentence finale, concernant uniquement les frais de justice, intérêts, taxes et quatre requêtes mineures, a été communiquée à Alstom le 24 juillet 2020. La compensation des différents montants accordés par le tribunal aux parties se traduit par un montant net supplémentaire d'environ € 6 millions dû par AMD au Ministère (soit un total d'environ € 28 millions). Le 12 Novembre 2020, le tribunal arbitral a délivré un avenant à la troisième et sentence finale partielle en réduisant de 322 000 Euros la responsabilité nette de d'AMD envers le Ministère. En Décembre 2020 l'AMD a reçu une demande de paiement de la part du Ministère. Jusqu'à présent les partenaires de l'AMD n'ont pas été en mesure de s'entendre sur la répartition des responsabilités entre eux.

Le 17 mars 2021, le Ministère a déposé une requête auprès du tribunal turc pour lever l'injonction sur la garantie bancaire à première demande de € 80 millions. Les partenaires ont contesté la motion séparément. Le 13 avril 2021, le tribunal suisse a accueilli la requête d'Alstom et ordonné aux partenaires du consortium de s'acquitter au 21 avril 2021 de la sentence selon leur quote-part nette respective (Alstom : € 8,5 millions ; Marubeni € 0,3 millions ; Dogus : € 18,6 millions).

Les paiements ont été effectués par toutes les parties. Le consortium et le Ministère discutent actuellement des étapes à suivre pour clore la procédure turque dans les prochains jours

Par ailleurs, en vertu d'une demande d'arbitrage notifiée le 29 septembre 2015, la société Marubeni a lancé une procédure à l'encontre de la société Alstom Transport SA, prise en sa qualité de chef de file du consortium, en vue d'être indemnisée des conséquences de la résiliation du contrat avec AMD. Selon une approche identique, en vertu d'une demande d'arbitrage en date du 15 mars 2016, l'autre partenaire consorsial Dogus a lancé une procédure à l'encontre de la société Alstom Transport SA avec des prétentions similaires et une demande de consolidation des litiges entre les membres du consortium en une procédure unique. Alstom Transport SA rejette ces demandes d'indemnisation et se défend en conséquence dans cette procédure entre les membres du consortium qui, tout en ayant fait l'objet d'une consolidation des demandes, a toutefois été suspendue par le tribunal arbitral en attendant l'issue de la procédure d'arbitrage principale entre AMD et DLH. En octobre 2018, Dogus a sollicité du tribunal des mesures provisoires ayant pour objet de clarifier certains aspects de l'accord de consortium, cette requête a été rejetée par le tribunal arbitral en raison de la suspension. En Janvier 2021 Dogus a déposé une demande de reprise de la procédure d'arbitrage tandis qu'Alstom déposait une demande d'ordre de paiement calculée selon les parts proportionnelles nettes des partenaires, qui a été acceptée (voir ci-dessus). Une téléconférence concernant la gestion du dossier sera organisée par le tribunal arbitral pour définir les prochaines étapes et le calendrier associé.

### *Trains régionaux Minuetto & Trains à grande vitesse Pendolino – Italie*

La filiale d'Alstom Transport en Italie est engagée dans deux procédures contentieuses avec la société de chemins de fer italienne Trenitalia. L'une liée à un contrat de fourniture de trains régionaux Minuetto attribué en 2001 (le « litige Minuetto »), l'autre à un contrat de fourniture de rames de trains à grande vitesse Pendolino attribué en 2004 (le « litige Pendolino »). Chacun de ces contrats a subi des problèmes techniques ainsi que des retards conduisant la société Trenitalia à appliquer des pénalités techniques et de retards et, par voie de conséquence, des rétentions de paiement. Les parties étant en désaccord sur certains aspects techniques, les causes des retards survenus et les responsabilités y afférentes, les différends relatifs à ces contrats ont été portés devant les tribunaux italiens en 2010 et 2011 respectivement. Dans le cadre du litige Minuetto, le rapport d'expertise a été produit et Alstom en a contesté le contenu par des demandes de modifications. L'expert technique a soumis son rapport final au mois d'avril 2017 et certaines demandes de modifications ont été prises en compte. Les parties ont échangé les derniers mémoires récapitulatifs et la prochaine étape sera le jugement du tribunal sur le litige. Le 26 juin 2019, le tribunal de Cueno a rendu son jugement, établissant principalement (i) que Trenitalia avait abusé de la situation de dépendance économique d'Alstom (qui avait de ce fait été contraint d'accepter des conditions contractuelles injustes, dont certaines ont été déclarées nulles), (ii) reconnaissant un montant substantiel de pénalités pour lesquelles le tribunal statue néanmoins que Trenitalia ne pourrait pas en obtenir paiement pour des raisons de procédure et, (iii) rejetant toutes les autres réclamations des parties. Le 24 janvier 2020, Alstom a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Turin. Le 12 Mai 2020, Trenitalia

a déposé son mémoire en défense et son contre-appel. Lors de la première audience au 4 Novembre 2020, la Cour d'Appel de Turin a fixé au 14 Avril 2021 l'audience pour la clarification des conclusions.

Dans le cadre du litige Pendolino, le rapport d'expertise a été produit et Alstom a obtenu certaines corrections à ce rapport après en avoir contesté le contenu. A l'issue de la phase d'expertise, la procédure a suivi son cours sur les questions de droit. Le tribunal a rendu son jugement en mars 2019 en décidant qu'une portion significative des retards n'était pas attribuable à Alstom et a de ce fait réduit une partie importante des pénalités de retard qui étaient réclamées par Trenitalia. Le tribunal a également rejeté les pénalités de fiabilité réclamées par Trenitalia tout en acceptant certaines de ses demandes d'indemnisations résiduelles. Enfin, le tribunal a accepté les réclamations d'Alstom liées aux formules d'ajustement du prix du contrat tout en rejetant certaines de ses demandes d'indemnisation de coûts supplémentaires. Alstom a fait appel de ce jugement le 7 octobre 2019. Le 15 janvier 2020, Trenitalia a déposé sa défense et son contre-appel. La Cour d'appel de Rome a fixé la première audience de la procédure au 13 janvier 2022.

### *Saturno - Italie*

Dans le cadre d'un contentieux relatif à un groupement consortial impliquant une filiale d'Alstom Italie et trois autres sociétés italiennes, le tribunal arbitral, constitué pour résoudre cette affaire, a rendu une sentence arbitrale en août 2016 contre Alstom en attribuant € 22 millions de dommages aux autres membres du groupement consortial. La filiale d'Alstom conteste fortement cette décision et considère qu'elle devrait être en mesure d'éviter son exécution et éviter ainsi tout paiement de dommages. Le 30 Novembre 2016, la filiale d'Alstom a introduit une requête devant la Cour d'Appel de Milan en vue d'obtenir l'annulation de la sentence arbitrale. Le 1er décembre 2016, la filiale d'Alstom a lancé une procédure ex parte en référé en vue d'obtenir la suspension de la sentence arbitrale en attendant l'issue de la procédure d'annulation de cette sentence, ce qui a été temporairement accepté par la Cour. Après une phase d'audiences en procédure contradictoire sur cette demande de suspension de la sentence arbitrale, la Cour d'Appel de Milan a décidé le 3 mars 2017 en faveur de la filiale d'Alstom en confirmant définitivement la suspension de la sentence arbitrale en attendant l'issue de la procédure d'annulation de cette sentence. La Cour d'Appel de Milan a tranché sur le fond du litige en mars 2019 en faveur de la filiale d'Alstom en annulant la sentence arbitrale d'août 2016 y compris les € 22 millions d'indemnisation financière. Les membres du consortium (sauf Alstom) ont fait appel de cette décision de la Cour d'Appel de Milan le 19 octobre 2019. Le 27 novembre 2019, Alstom a déposé sa défense et son contre-appel. Les parties attendent maintenant une décision sur l'admissibilité du recours, qui doit être rendue par la dénommée "Section Recevabilité" de la Cour de cassation.

### *Afrique du Sud*

Le 17 mars 2014, Bombardier Transport Afrique du Sud (BTSA) a conclu un accord de fourniture de locomotives avec Transnet pour la fourniture de 240 locomotives électriques (LSA). Ce contrat LSA fait partie du projet de locomotives 1064 de Transnet conclu entre Transnet et quatre fabricants d'équipements d'origine incluant BTSA.

Le 9 mars 2021, Transnet et l'Unité d'Enquête Speciale (Special Investigation Unit – SIU) ont lancé une procédure de demande de révision devant la Haute Cour d'Afrique du Sud pour, entre autres, la révision et l'annulation des accords de fourniture de locomotives (LSA) respectifs conclus entre Transnet et les quatre fabricants équipements d'origine dont Bombardier Transport Afrique du Sud (BTSA), conformément au projet de locomotives 1064 de Transnet. La réparation demandée par Transnet en ce qui concerne BTSA comprend : (i) la révision et l'annulation du LSA conclu entre BTSA et Transnet le 17 mars 2014 ; (ii) que Transnet ait le droit de conserver les locomotives livrées par BTSA ; et (iii) que BTSA soit condamné à restituer à Transnet les acomptes et les bénéfices et/ou bénéfices excédentaires réalisés dans la fourniture des locomotives.

Les étapes de la procédure et le calendrier de la procédure de demande de réexamen doivent encore être confirmés par le juge suppléant par intérim de la Haute Cour, une fois qu'il aura reçu les représentations des parties citées dans la demande de réexamen avant le 30 avril 2021. Ces procédures sont au stade préliminaire et le groupe n'est pas en mesure à ce stade d'en évaluer les conséquences. Ces questions font également l'objet d'une enquête du DOJ, de la Commission ZONDO et de la NPA, comme indiqué ci-dessus.

## **Vente des activités Energie d'Alstom en Novembre 2015**

Enfin, il convient de noter que, en reprenant les activités Énergie d'Alstom en novembre 2015, General Electric s'est engagé à supporter tous les passifs et risques associés, exclusivement ou de manière prédominante, à ces activités et, de manière symétrique, Alstom s'est engagé à conserver les passifs et risques associés aux activités non-transférées. Des mécanismes d'indemnisation croisée d'une durée de 30 ans et de réallocation d'actifs (Wrong Pocket) sont stipulés dans le contrat de cession afin d'assurer que d'une part, les actifs – et les passifs – associés aux activités énergies cédées reviennent bien à – et soient bien supportés par – General Electric et d'autre part, les actifs – et les passifs – qui ne relèvent pas des activités Energie reviennent à – et soient supportés par – Alstom. De ce fait, les conséquences des litiges en cours lors de la réalisation de la vente et portant sur ces activités cédées sont prises en charge par General Electric. Des clauses d'indemnisation protègent Alstom en cas de réclamations de tiers dirigées vers Alstom et portant sur ces activités cédées. De ce fait, et dans la mesure où Alstom ne gère plus ces litiges, ceux-ci ne sont plus intégrés dans la présente section.

Il n'y a pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## K. AUTRES INFORMATIONS

### NOTE 34. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre des deux derniers exercices ont été les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2021				Exercice clos le 31 mars 2020			
	Mazars		PricewaterhouseCoopers		Mazars		PricewaterhouseCoopers	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>5,3</b>	<b>78%</b>	<b>5,3</b>	<b>35%</b>	<b>3,3</b>	<b>82%</b>	<b>2,9</b>	<b>64%</b>
<i>ALSTOM SA</i>	2,9	43%	3,0	20%	0,4	10%	0,5	11%
<i>Entités intégrées globalement</i>	2,4	35%	2,3	15%	2,9	72%	2,4	53%
<b>Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)</b>	<b>1,5</b>	<b>22%</b>	<b>9,8</b>	<b>65%</b>	<b>0,7</b>	<b>18%</b>	<b>1,6</b>	<b>36%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6,8</b>	<b>100%</b>	<b>15,1</b>	<b>100%</b>	<b>4,0</b>	<b>100%</b>	<b>4,5</b>	<b>100%</b>

Les autres services comprennent principalement des services rendus dans le cadre du projet d'acquisition de Bombardier Transport, ainsi que des procédures convenues, d'autres due diligences d'acquisition, des consultations techniques sur des questions comptables, fiscales et réglementaires

### NOTE 35. PARTIES LIEES

Le Groupe a identifié les parties liées suivantes:

- les actionnaires du Groupe ;
- les coentreprises et entreprises associées ;
- les principaux dirigeants.

#### 35.1. Actionnaires du Groupe

Les principaux actionnaires d'Alstom sont :

- La Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ), un important fonds de pension canadien, qui détient 17,48% du capital d'Alstom ;
- Bouygues, société française cotée à la Bourse de Paris, qui détient actuellement 3,12% du capital d'Alstom (14,58% au 31 mars 2020).

CDPQ Infra, une filiale du groupe CDPQ et Alstom sont impliqués dans des "contrats de construction" qui font partie du cours normal des affaires.

Bouygues et Alstom sont impliqués dans divers contrats qui font partie du cours normal des affaires (par exemple, contrats de téléphonie, contrats de gestion des installation, "contrats de construction").

Pour l'un comme pour l'autre, ces relations d'affaires sont faites à des conditions normales de marché. Ces flux d'exploitation ne sont pas significatifs au niveau du Groupe.

#### 35.2. Informations relatives aux coentreprises et entreprises associées

Les transactions avec les parties liées concernent également les opérations avec les sociétés sur lesquelles Alstom exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles Alstom exerce un contrôle conjoint. Ces transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché et représentent moins de 1% des flux d'exploitation (ventes et achats) et des positions bilantielles du groupe (créances clients et dettes fournisseurs).

### 35.3. Montant comptabilisé en charge au titre des rémunérations et autres avantages accordés aux principaux dirigeants

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité Exécutif.

<i>(en milliers d'€)</i>	Exercice clos le	
	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
<b>Rémunérations</b>	<b>9 245</b>	<b>9 775</b>
Rémunération fixe	5 325	4 836
Rémunération variable	2 633	3 855
Montants exceptionnels	1 287	1 084
<b>Engagements de retraits et avantages assimilés</b>	<b>2 069</b>	<b>1 010</b>
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	5	-
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies (*)	1 992	951
Autres engagements de retraite	72	59
<b>Autres avantages</b>	<b>5 368</b>	<b>4 573</b>
Avantages en nature	1 183	1 108
Contributions sociales à la charge de l'employeur	4 185	3 465
<b>Paievements fondés sur des actions</b>	<b>3 788</b>	<b>4 515</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 470</b>	<b>19 873</b>

(\*) Incluant paiement effectué au bénéfice du PDG sur le plan de retraite supplémentaire art 82, équivalant à 1/3 de la soulte correspondant à la perte des droits faisant suite à la clôture de l'art 39

#### NOTE 36. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 4 mai 2021, il a été annoncé aux représentants du personnel l'intention d'arrêter la conception, la commercialisation et la production des bus Aptis™. Aptis™ est un bus extrêmement innovant qui a fait face à des défis concurrentiels sur un marché hautement concurrentiel des bus électriques.

Le groupe n'a pas identifié d'autre événement postérieur à la clôture à signaler, autre que les éléments déjà décrits ci-dessus ou dans les notes précédentes.

## NOTE 37. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

<b>Société mère</b>			
ALSTOM SA	France	-	Société mère
<b>Sociétés opérationnelles</b>	<b>Pays</b>	<b>% de détention</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
ALSTOM Southern Africa Holdings (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Holdings SA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Ubunye (Pty) Ltd	Afrique du Sud	51	Intégration globale
Bombardier Transportation (Rolling Stock) South Africa Proprietary Limited (RF)	Afrique du Sud	100	Intégration globale
Bombardier Transportation South Africa (Pty.) Ltd.	Afrique du Sud	74	Intégration globale
Bombela Electrical and Mechanical Works (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	90	Intégration globale
Bombela Maintenance (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	90	Intégration globale
GIBELA RAIL TRANSPORT CONSORTIUM (PTY) LTD	Afrique du Sud	70	Intégration globale
ALSTOM Algérie "Société par Actions"	Algérie	100	Intégration globale
ALSTOM Grid Algérie SPA	Algérie	100	Intégration globale
ALSTOM Lokomotiven Service GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Deutschland GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Bahntechnologie) Holding Germany GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Germany) S.L. & Co. KG	Allemagne	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Locomotives) Germany GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Propulsion & Controls) Germany GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
Bombardier Transportation GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Signal Germany GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
InoSig GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
VGT VORBEREITUNGSGESELLSCHAFT TRANSPORTTECHNIK GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
Bombardier Saudi Arabia Ltd.	Arabie Saoudite	100	Intégration globale
ALSTOM Argentina S.A.	Argentine	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Rail Argentina S.A.	Argentine	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Australia Holdings Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Australia Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
Bombardier Rail Signalling Services Pty Ltd.	Australie	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Customer Support) Australia Pty Ltd	Australie	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (V/Line) Australia Pty Ltd	Australie	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Australia Pty Ltd	Australie	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL PTY LTD	Australie	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Austria GmbH	Autriche	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Azerbaijan LLC	Azerbaïdjan	100	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Belgium NV	Belgique	100	Intégration globale
CABLIANCE BELGIUM	Belgique	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL BELGIUM	Belgique	100	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e Transporte Ltda	Brésil	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Brasil Ltda.	Brésil	100	Intégration globale
ETE - EQUIPAMENTOS DE TRACAO ELETRICA LTDA	Brésil	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Bulgaria LLC	Bulgarie	100	Intégration globale
10397962 Canada Inc.	Canada	100	Intégration globale
10412767 Canada Inc.	Canada	100	Intégration globale
10412805 Canada Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Canada Inc.	Canada	100	Intégration globale
Bombardier TransEd GP Inc.	Canada	100	Intégration globale
Bombardier TransEd GP Manitoba Inc.	Canada	100	Intégration globale
Bombardier TransEd Holdings LP	Canada	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Capital) Canada Inc.	Canada	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Canada Inc.	Canada	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Canada Participation Inc.	Canada	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Treasury Canada Inc.	Canada	100	Intégration globale
Bombardier Western Pacific Enterprises Electrical Installation General Partnership	Canada	51	Intégration globale
ALSTOM Chile S.A.	Chili	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Chile) S.A.	Chili	100	Intégration globale
ALSTOM Hong Kong Ltd	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Investment Company Limited	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Qingdao Railway Equipment Co Ltd	Chine	51	Intégration globale
Bombardier Investment Management and Consulting (Beijing) Co., Limited	Chine	100	Intégration globale
Bombardier Railway Transportation Equipment (Shanghai) Co., Ltd.	Chine	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Engineering Service) Beijing Co., Ltd.	Chine	100	Intégration globale
Bombardier Transportation China Ltd.	Chine	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Consulting (Shanghai) Co., Ltd.	Chine	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Railway Equipment (Qingdao) Co., Ltd	Chine	100	Intégration globale
Chengdu ALSTOM Transport Electrical Equipment Co., Ltd.	Chine	60	Intégration globale
SHANGHAI ALSTOM Transport Electrical Equipment Company Ltd	Chine	60	Intégration globale
TRANSLOHR INDUSTRIAL (TIANJIN) CO. LTD	Chine	100	Intégration globale
XI'AN ALSTOM YONGJI ELECTRIC EQUIPMENT CO., LTD	Chine	51	Intégration globale

Bombardier Transportation Colombia, SAS	Colombie	100	Intégration globale
ALSTOM Korea Transport Ltd	Corée du Sud	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Korea Ltd.	Corée du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Danmark A/S	Danemark	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Denmark A/S	Danemark	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (DENMARK) APS	Danemark	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL APS	Danemark	100	Intégration globale
ALSTOM Egypt for Transport Projects SAE	Égypte	99	Intégration globale
AREVA INTERNATIONAL EGYPT FOR ELECTRICITY TRANSMISSION & DISTRIBUTION	Égypte	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Egypt, LLC	Égypte	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Gulf DMCC	Émirats Arabes Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Espana IB, S.L.	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transporte, S.A.	Espagne	100	Intégration globale
APLICACIONES TECNICAS INDUSTRIALES, S.A.	Espagne	100	Intégration globale
Bombardier European Holdings, S.L.U.	Espagne	100	Intégration globale
Bombardier European Investments, S.L.U.	Espagne	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Investments) Spain, S.L.	Espagne	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Participations) Spain, S.L.	Espagne	100	Intégration globale
ALSKAW LLC	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Signaling Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Signaling Operation, LLC	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Holding US Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
Auburn Technology, Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
B&C TRANSIT INC.	États-Unis	100	Intégration globale
Bombardier Mass Transit Corporation	États-Unis	100	Intégration globale
Bombardier Transit LLC	États-Unis	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Global) USA Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Holdings) USA Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Services USA Corporation	États-Unis	100	Intégration globale
Bombardier USA LLC	États-Unis	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL, INC	États-Unis	100	Intégration globale
Southern New Jersey Rail Group L.L.C.	États-Unis	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Ethiopia PLC	Ethiopie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Finland Oy	Finlande	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Finland Oy	Finlande	100	Intégration globale
ALSTOM APTIS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Executive Management	France	100	Intégration globale
ALSTOM Holdings	France	100	Intégration globale
ALSTOM IBRE	France	100	Intégration globale
ALSTOM Kleber Sixteen	France	100	Intégration globale
ALSTOM Leroux Naval	France	100	Intégration globale
ALSTOM Network Transport	France	100	Intégration globale
ALSTOM Omega 1	France	100	Intégration globale
ALSTOM Percy	France	100	Intégration globale
ALSTOM SHIPWORKS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Technologies	France	100	Intégration globale
Bombardier Transport France S.A.S.	France	100	Intégration globale
CENTRE D'ESSAIS FERROVIAIRES	France	96	Intégration globale
ETOILE KLEBER	France	100	Intégration globale
INTERINFRA (COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES)	France	50	Intégration globale
LORELEC	France	100	Intégration globale
NEWTL	France	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL France	France	100	Intégration globale
NTL HOLDING	France	100	Intégration globale
StationOne	France	100	Intégration globale
J&P AVAX SA - ETETH SA - ALSTOM TRANSPORT SA	Grèce	34	Intégration globale
ALSTOM Transport Hungary Zrt.	Hongrie	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Hungary Kft.	Hongrie	100	Intégration globale
ALSTOM Manufacturing India Private Limited	Inde	100	Intégration globale
ALSTOM Systems India Private Limited	Inde	95	Intégration globale
ALSTOM Transport India Limited	Inde	100	Intégration globale
Bombardier Transportation India Private Limited	Inde	100	Intégration globale
MADHEPURA ELECTRIC LOCOMOTIVE PRIVATE LIMITED	Inde	74	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (INDIA) PRIVATE LIMITED	Inde	70	Intégration globale
TWENTY ONE NET (INDIA) PRIVATE LTD	Inde	100	Intégration globale
PT ALSTOM Transport Indonesia	Indonésie	67	Intégration globale
ALSTOM Khadamat S.A.	Iran	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Ireland Ltd	Irlande	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Israel Ltd.	Israël	100	Intégration globale
CITADIS ISRAEL LTD	Israël	100	Intégration globale

ALSTOM Ferroviaria S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
ALSTOM Services Italia S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Holdings) Italy S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Italy S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL ITALIA S.R.L.	Italie	100	Intégration globale
ALSTOM Kazakhstan LLP	Kazakhstan	100	Intégration globale
EKZ Service Limited Liability Partnership	Kazakhstan	80	Intégration globale
ELECTROVOZ KURASTYRU ZAUITYY LLP	Kazakhstan	80	Intégration globale
Bombardier Transportation Baltics SIA	Lettonie	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Financial Services S.à r.l.	Luxembourg	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l.	Luxembourg	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Luxembourg Finance S.A.	Luxembourg	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Luxembourg Investments S.A.	Luxembourg	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100	Intégration globale
Bombardier (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	100	Intégration globale
ALSTOM CABLIANCE	Maroc	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Maroc SA	Maroc	100	Intégration globale
Bombardier Transport Maroc S.A.S	Maroc	100	Intégration globale
Bombardier (Mauritius) Ltd.	Maurice	100	Intégration globale
Bombardier Holding (Mauritius) Ltd.	Maurice	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT Ensembles México, S. de R.L. de C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT México Controladora , S. de R.L. de C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT Personal México, S. de R.L. de C.V.	Mexique	100	Intégration globale
AT NIGERIA LIMITED	Nigeria	100	Intégration globale
ALSTOM Enio ANS	Norvège	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Norway AS	Norvège	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Norway AS	Norvège	100	Intégration globale
ALSTOM Panama, S.A.	Panama	100	Intégration globale
ALSTOM Fleet Maintenance B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Fleet Services B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Maintenance B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Rail Assets B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Traction B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Transport B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Holdings B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Vastgoed B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Wagon Service B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
Bombardier Holdings Netherlands B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Participations) Netherlands B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Global Holding SE	Pays-Bas	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Netherlands B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Peru S.A.	Pérou	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Construction Philippines, Inc	Philippines	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Shared Services) Philippines, Inc.	Philippines	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Philippines, Inc.	Philippines	100	Intégration globale
ALSTOM Konstal Spolka Akcyjna	Pologne	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (ZWUS) Polska Sp. z o.o.	Pologne	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Polska Sp. z o.o.	Pologne	100	Intégration globale
ALSTOM Transporte Portugal Unipessoal Lda	Portugal	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Portugal S.A.	Portugal	100	Intégration globale
NOMAD TECH, LDA.	Portugal	51	Intégration globale
Bombardier Transportation Czech Republic a.s.	République Tchèque	98	Intégration globale
ALSTOM Transport SA (Romania)	Roumanie	93	Intégration globale
Bombardier Transportation Shared Services Romania S.R.L.	Roumanie	100	Intégration globale
21NET LTD	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Academy for rail	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Network UK Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM NL Service Provision Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Product and Services Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Service Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport UK (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Bombardier (UK) CIF Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Gautrain) UK Ltd.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Global Holding) UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Holdings) UK Ltd.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Investment) UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Rolling Stock) UK Ltd.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Signal) UK Ltd.	Royaume-Uni	100	Intégration globale

Bombardier Transportation UK Ltd.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Bombardier Transportation UK Pension Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Bombardier Transportation VP Pension Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Crossfleet Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Infrasis Ltd.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (INDIA) LIMITED	Royaume-Uni	70	Intégration globale
NOMAD DIGITAL LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
Prorail Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
SETML Transportation Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
South Eastern Train Maintenance Ltd.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
WEST COAST SERVICE PROVISION LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
WEST COAST TRAINCARE LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Rus LLC	Russie	100	Intégration globale
Limited Liability Company Bombardier Transportation (Rus)	Russie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (S) Pte Ltd	Singapour	100	Intégration globale
Bombardier (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Holdings) Singapore Pte Ltd	Singapour	100	Intégration globale
ALSTOM Transport AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Information Systems AB	Suède	100	Intégration globale
Bombardier Aerospace (Holdings) Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Nordic Holdings) Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Signal) Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Signal) Sweden HB	Suède	67	Intégration globale
Bombardier Transportation Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Network Schweiz AG	Suisse	100	Intégration globale
ALSTOM Schienenfahrzeuge AG	Suisse	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Holdings) Switzerland AG	Suisse	100	Intégration globale
Bombardier Transportation (Switzerland) AG	Suisse	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Taiwan Ltd.	Taiwan	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Thailand) Co., Ltd.	Thaïlande	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Holdings (Thailand) Ltd.	Thaïlande	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Signal (Thailand) Ltd.	Thaïlande	100	Intégration globale
ALSTOM T&T Ltd	Trinité et Tobago	100	Intégration globale
ALSTOM Ulasim Anonim Sirketi	Turquie	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Ulasim Dis Ticaret Ltd. Sti.	Turquie	100	Intégration globale
Bombardier Transportation Ukraine, Limited Liability Company	Ukraine	100	Intégration globale
ALSTOM Venezuela, S.A.	Venezuela	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Vietnam Ltd	Vietnam	100	Intégration globale
BTREN Mantenimiento Ferroviario S.A.	Espagne	51	Opération conjointe
IRVIA MANTENIMIENTO FERROVIARIO, S.A.	Espagne	51	Opération conjointe
METROLAB	France	50	Opération conjointe
THE ATC JOINT VENTURE	Royaume-Uni	38	Opération conjointe
Bombela TKC (Proprietary) Limited	Afrique du Sud	25	Mise en équivalence
Isithimela Rail Services (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	50	Mise en équivalence
TMH AFRICA PLC(*)	Afrique du Sud	14	Mise en équivalence
CITAL	Algérie	49	Mise en équivalence
TMH DEVELOPMENT GMBH(*)	Allemagne	20	Mise en équivalence
TMH SERVICES GMBH(*)	Allemagne	20	Mise en équivalence
TMH ARGENTINA SA(*)	Argentine	14	Mise en équivalence
EDI Rail - Bombardier Transportation (Maintenance) Pty Limited	Australie	50	Mise en équivalence
EDI Rail - Bombardier Transportation Pty Ltd	Australie	50	Mise en équivalence
NGR Hold Trust	Australie	10	Mise en équivalence
NGR Holding Company Pty Ltd.	Australie	10	Mise en équivalence
NGR Project Company Pty Ltd.	Australie	10	Mise en équivalence
NGR Project Trust	Australie	10	Mise en équivalence
TransEd O&M Partners General Partnership	Canada	60	Mise en équivalence
TransEd Partners General Partnership	Canada	10	Mise en équivalence
Bombardier NUG Propulsion System Co. Ltd.	Chine	50	Mise en équivalence
Bombardier NUG Signalling Solutions Company Limited	Chine	50	Mise en équivalence
Bombardier Sifang (Qingdao) Transportation Ltd.	Chine	50	Mise en équivalence
Bombardier Transportation Equipment (Suzhou) Co., Ltd.	Chine	50	Mise en équivalence
CASCO SIGNAL LTD	Chine	49	Mise en équivalence
Changchun Bombardier Railway Vehicles Company Ltd.	Chine	50	Mise en équivalence
CRRC Puzhen Bombardier Transportation Systems Limited	Chine	50	Mise en équivalence
Guangzhou Changke Bombardier Rail Transit Equipment Company Ltd	Chine	50	Mise en équivalence
SHANGHAI ALSTOM Transport Company Limited	Chine	40	Mise en équivalence
Shentong Bombardier (Shanghai) Rail Transit Vehicle Maintenance Company Limited	Chine	50	Mise en équivalence
TRANSMASHHOLDING LIMITED	Chypre	20	Mise en équivalence
TMH EGYPT FOR DEVELOPMENT S.A.E.(*)	Egypte	20	Mise en équivalence

TRANSMASH EAST TRAIN TRADING LLC(*)	Emirats Arabes Unis	20	Mise en équivalence
LAX Integrated Express Solutions Holdco, LLC	États-Unis	10	Mise en équivalence
LAX Integrated Express Solutions, LLC	États-Unis	10	Mise en équivalence
SPEEDINNOV	France	74	Mise en équivalence
TRANSMASHHOLDING HUNGARY INVEST KFT.(*)	Hongrie	10	Mise en équivalence
TRANSMASHHOLDING HUNGARY KFT(*)	Hongrie	10	Mise en équivalence
LKZ AO(*)	Kazakhstan	10	Mise en équivalence
LLP JV KAZELEKTROPRIVOD	Kazakhstan	50	Mise en équivalence
SMART TECHNOLOGY ALMATY COM TOO(*)	Kazakhstan	20	Mise en équivalence
TOO PROMMASHKOMPLEKT(*)	Kazakhstan	10	Mise en équivalence
TOO R.W.S. WHEELSET(*)	Kazakhstan	20	Mise en équivalence
TRANSMASHHOLDING KAZAKHSTAN-KZ TOO(*)	Kazakhstan	20	Mise en équivalence
MALOCO GIE	Maroc	70	Mise en équivalence
TMHS(*)	Mongolie	20	Mise en équivalence
RAILCOMP BV	Pays-Bas	60	Mise en équivalence
TMH DIESEL ENGINE BV(*)	Pays-Bas	20	Mise en équivalence
TMH-ALSTOM BV	Pays-Bas	60	Mise en équivalence
Bombardier Transportation (Rail Engineering) Polska Sp. z o.o.	Pologne	60	Mise en équivalence
ABC ELECTRIFICATION LTD	Royaume-Uni	33	Mise en équivalence
AM-TEKH(*)	Russie	20	Mise en équivalence
CORPORATE UNIVERSITY OF LOCOMOTIVE TECHNOLOGIES(*)	Russie	20	Mise en équivalence
DEMIKHOVSKY MASHINOSTROITELNY ZAVOD OAO(*)	Russie	20	Mise en équivalence
DIESEL-INSTRUMENT SPB LLC(*)	Russie	10	Mise en équivalence
DIMICROS OAO(*)	Russie	9	Mise en équivalence
DOL BRIGANTINA LLC(*)	Russie	15	Mise en équivalence
ELTK-URAL LLC(*)	Russie	10	Mise en équivalence
FIRM LOCOTECH(*)	Russie	20	Mise en équivalence
IVSK OOO(*)	Russie	12	Mise en équivalence
IZD TMH LLC(*)	Russie	17	Mise en équivalence
KOLOMENSKY ZAVOD OAO(*)	Russie	17	Mise en équivalence
KOLOMNA ENERGO DIESEL LLC(*)	Russie	17	Mise en équivalence
KOMPANIYA RUSNAN LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
LOCOTECH GLOBAL TRADING(*)	Russie	20	Mise en équivalence
LOCOTECH-FOUNDRY PLANTS(*)	Russie	15	Mise en équivalence
LOCOTECH-KOMPOSIT LLC(*)	Russie	8	Mise en équivalence
LOCOTECH-LEASING(*)	Russie	15	Mise en équivalence
LOCOTECH-PROMSERVICE(*)	Russie	20	Mise en équivalence
LOCOTECH-SERVICE(*)	Russie	20	Mise en équivalence
METROVAGONMASH OAO(*)	Russie	15	Mise en équivalence
METROVAGONMASH SERVICE LLC(*)	Russie	15	Mise en équivalence
MONTAZHNAYA BAZA OAO(*)	Russie	2	Mise en équivalence
MSK KOMPLEKT LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
NERZ LLC(*)	Russie	8	Mise en équivalence
NO TIV ZAO(*)	Russie	18	Mise en équivalence
NOVOCHERKASSKY ELEKTROVOZOSTROITELNY ZAVOD PROIZVODSTVENNAY KOMPANIYA OOO(*)	Russie	20	Mise en équivalence
NPO SYSTEMA LLC(*)	Russie	19	Mise en équivalence
OKHOTRESURS LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
OKTYABRSKY ELEKTROVAGONOREMONTNY ZAVOD OAO(*)	Russie	15	Mise en équivalence
OVK TMH ZAO(*)	Russie	20	Mise en équivalence
PENZADIESELMASH OAO(*)	Russie	20	Mise en équivalence
PENZENSKIYE DIESELNIYE DVIGATELY LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
PO BEZHITSKAYA STAL OAO(*)	Russie	12	Mise en équivalence
PROFIL LLC(*)	Russie	13	Mise en équivalence
RAILCOMP LLC	Russie	60	Mise en équivalence
REKOLD AO(*)	Russie	6	Mise en équivalence
ROSLOKOMOTIV ZAO(*)	Russie	20	Mise en équivalence
SAPFIR OOO(*)	Russie	20	Mise en équivalence
STAGNUM LLC(*)	Russie	19	Mise en équivalence
TMH ENERGY SOLUTIONS LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
TMH ENGINEERING ASIA LLC(*)	Russie	10	Mise en équivalence
TMH ENGINEERING LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
TMH FINANCE LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
TMH INTERNATIONAL LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
TMH INVESTMENTS LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
TMH PRO LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
TMH PTR LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
TMH TECHNOLOGIE LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
TMH TRACTION SYSTEMS LLC(*)	Russie	10	Mise en équivalence
TMH-ELECTROTEKH LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
TMHS LOKALIZATSIYA LLC(*)	Russie	10	Mise en équivalence
TORGGOVY DOM TMH ZAO(*)	Russie	20	Mise en équivalence

TRAMRUS LLC	Russie	60	Mise en équivalence
TRANSCONVERTER LLC(*)	Russie	13	Mise en équivalence
TRANSHOLDLEASING AO(*)	Russie	4	Mise en équivalence
TRANSMASH OAO(*)	Russie	12	Mise en équivalence
TRANSMASHHOLDING ZAO(*)	Russie	20	Mise en équivalence
TRTrans LLC	Russie	60	Mise en équivalence
TSEINTR PERSPEKTIVNYKH TECHNOLOGIY TMH LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
TVER-SAFARI LLC(*)	Russie	19	Mise en équivalence
TVERSKOY VAGONOSTROITELNY ZAVOD OAO(*)	Russie	19	Mise en équivalence
TZENTR PERSPEKTIVNYKH TEKNNOLOGIY TMH LLC(*)	Russie	20	Mise en équivalence
UPRAVLYAUSCHAYA KOMPANIYA BRYANSKY MASHINOSTROITELNY ZAVOD ZAO(*)	Russie	20	Mise en équivalence
VOSKHOD LLC(*)	Russie	9	Mise en équivalence
VSEROSSIYSKY NAUCHNO-ISSLEDOVATELSKY I PROEKTNO-KONSTRUKTORSKY INSTITUT ELEKTROVOZOSTROENIYA OAO(*)	Russie	13	Mise en équivalence
YUZHDIESLMASH OAO(*)	Russie	1	Mise en équivalence
ZAVOD AIT(*)	Russie	10	Mise en équivalence
ZENTROSVARMASH OAO(*)	Russie	20	Mise en équivalence
ZHELDORREMMASH(*)	Russie	15	Mise en équivalence
ZTOV LLC(*)	Russie	4	Mise en équivalence
EK EISENBAHNKOMponenten AG(*)	Suisse	20	Mise en équivalence
First Locomotive Holding AG	Suisse	15	Mise en équivalence
TMH INTERNATIONAL AG(*)	Suisse	20	Mise en équivalence
TURKMASH VAGON YMALATI SANAYY VE TYCARET ANONYM SYRKETY(*)	Turquie	10	Mise en équivalence
LUGANSKTEPLOVOZ OAO(*)	Ukraine	15	Mise en équivalence
IFB INSTITUT FUR BAHNTECHNIK GMBH	Allemagne	20	Titre non consolidé
Partner für Berlin Holding Gesellschaft für Hauptstadt-Marketing mbH	Allemagne	1	Titre non consolidé
V/Line Maintenance Pty Ltd	Australie	100	Titre non consolidé
RTA RAIL TEC ARSENAL FAHRZEUGVERSUCHSANLAGE GMBH	Autriche	44	Titre non consolidé
MOBILIEGE	Belgique	15	Titre non consolidé
ALBALI SEÑALIZACIÓN, S.A.	Espagne	12	Titre non consolidé
TRAMVIA METROPOLITA DEL BESOS SA	Espagne	21	Titre non consolidé
TRAMVIA METROPOLITA, S.A.	Espagne	24	Titre non consolidé
Massachusetts Bay Commuter Railroad Company, LLC	États-Unis	20	Titre non consolidé
4iTEC 4.0	France	23	Titre non consolidé
AIRE URBAINE INVESTISSEMENT	France	4	Titre non consolidé
CADEMCE SAS	France	16	Titre non consolidé
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MAINTENANCE - C.I.M.	France	1	Titre non consolidé
EASYMILE	France	13	Titre non consolidé
ESPACE DOMICILE SA HABITAT LOYER MODERE	France	1	Titre non consolidé
FRAMECA - FRANCE METRO CARACAS	France	26	Titre non consolidé
LE PHENIX THEATRE DE VALENCIENNES	France	0	Titre non consolidé
MOBILITE AGGLOMERATION REMOISE SAS	France	17	Titre non consolidé
OC'VIA CONSTRUCTION	France	12	Titre non consolidé
OC'VIA MAINTENANCE	France	12	Titre non consolidé
RESTAURINTER	France	35	Titre non consolidé
Société Concessionnaire du Transport sur Voie Réservee de l'Agglomération Caennaise (S.T.V.	France	39	Titre non consolidé
Société d'économie mixte locale Le Phénix Théâtre de Valenciennes	France	1	Titre non consolidé
SOCIETE IMMOBILIERE DE VIERZON	France	1	Titre non consolidé
SUPERGRID INSTITUTE SAS	France	2	Titre non consolidé
Valutec S.A.	France	1	Titre non consolidé
PARIS SWITCH	Iran	1	Titre non consolidé
CYLUS CYBER SECURITY LTD.	Israël	13	Titre non consolidé
CONSORZIO ELIS PER LA FORMAZIONE PROFESSIONALE SUPERIORE	Italie	0	Titre non consolidé
CRIT SRL	Italie	1	Titre non consolidé
METRO 5 SPA	Italie	9	Titre non consolidé
T.P.B. TRASPORTI PUBBLICI DELLA BRIANZA S.p.A. (in bankruptcy)	Italie	30	Titre non consolidé
TRAM DI FIRENZE S.p.A.	Italie	9	Titre non consolidé
SUBURBANO EXPRESS, S.A. DE C.V.	Mexique	11	Titre non consolidé
IDEON S.A.	Pologne	0	Titre non consolidé
INWESTSTAR S.A.	Pologne	0	Titre non consolidé
KOLMEX SA	Pologne	2	Titre non consolidé
Krakowskie Zakłady Automatyki S. A.	Pologne	12	Titre non consolidé
Normetro ACE Agrupamento do Metropolitano do Porto	Portugal	25	Titre non consolidé
ARGENTINE CLUB LIMITED	Royaume-Uni	1	Titre non consolidé
TRAMLINK NOTTINGHAM (HOLDINGS) LTD	Royaume-Uni	13	Titre non consolidé
Whereismytransport Limited	Royaume-Uni	2	Titre non consolidé
First Locomotive Company LLC	Russie	15	Titre non consolidé
Consenec AG	Suisse	5	Titre non consolidé

(\*) Sociétés filiales du groupe TMH Limited, consolidées par mise en équivalence dans les comptes d'Alstom.